

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES ET INTERVENTIONS RÉGIONALES

PAR

DAVID VILLENEUVE

LA GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES :
UNE ALTERNATIVE À L'EXODE DES JEUNES DU DELTA DU
SALOUM (SÉNÉGAL)

MAI 2010

RÉSUMÉ

L'exode des jeunes de l'Afrique subsaharienne apparaît de plus en plus comme un phénomène avec lequel il faut composer. Cet exode, principalement dirigé vers les pays de l'Europe occidentale, prend racines dans la pauvreté qui sévit dans leurs pays. Dans les régions rurales, l'accès difficile, voire impossible, aux ressources naturelles constitue également un facteur à l'origine de l'exode des jeunes.

Cette recherche s'est donc intéressée au phénomène de l'exode des jeunes dans une perspective de micro-échelle en se penchant sur le cas du delta du Saloum, une région du Sénégal où se trouvent deux aires protégées, afin de vérifier si le fait d'inclure les populations locales dans la gestion des ressources naturelles peut constituer un moyen de freiner l'exode.

L'étude du cas du delta du Saloum a démontré que les jeunes souhaitent dans une large mesure partir de chez eux car ils ne croient pas qu'il leur est possible de se bâtir un avenir décent en demeurant dans leur communauté. Certains jeunes font cependant exception à la tendance dominante en refusant de partir et en travaillant à la mise sur pieds de projets écotouristiques. Pour que leurs initiatives puissent devenir des moteurs du développement local, il est impératif que davantage de pouvoirs en termes de gestion du territoire leur soient accordés.

Mots-clés : Gestion participative, exode rural, delta du Saloum, développement local,

REMERCIEMENTS

En commençant, je tiens à remercier mes parents qui m'ont toujours encouragé dans la poursuite de mes études.

Je tiens par la suite à remercier ma conjointe, Josée, et ma fille, Chloé, qui ont dû faire de nombreux sacrifices pour me permettre de compléter ce mémoire.

Je tiens également à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à faire de mon voyage au Sénégal une expérience fantastique. J'adresse un immense merci à Baba et à la famille Fall.

En terminant, je garde des remerciements très spéciaux pour celle sans qui la réalisation d'un tel ouvrage aurait été impossible, ma directrice Madame Marie Fall. J'étais loin de me douter au moment où je suis entré dans votre bureau pour la première fois que notre rencontre me mènerait si loin. Nul mot ne peut exprimer toute la gratitude que j'éprouve à votre égard.

Merci encore une fois à vous tous. Que Dieu vous bénisse.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Première partie Problématique, cadre conceptuel et méthodologie.....	5
Chapitre 1 Problématique	6
1.1. Objectifs de la recherche	11
1.2. Originalité de la recherche.....	13
Chapitre 2 Cadre conceptuel de la recherche	15
2.1 Les migrants.....	15
2.2 La gestion des ressources naturelles	22
Chapitre 3 Méthodologie	45
3.1 La collecte des données secondaires.....	46
3.2 La collecte des données primaires	46
3.1.1 Les outils de la recherche	49
3.1.2 Traitement et analyse des données	52
3.3 Chronogramme de la recherche	53
3.4 Considérations éthiques.....	54
3.5 Contraintes de la recherche.....	55
Deuxième partie Résultats	59
Chapitre 1 Portrait du terrain de recherche.....	60
1.1 L'environnement physique du delta du Saloum	60
1.1.1 Le fleuve Saloum	62
1.2 L'environnement naturel du delta du Saloum	63
1.2.1 La dégradation de l'environnement	67
1.3 L'environnement humain du delta du Saloum.....	72
1.2 Présentation des villages.....	74
1.2.1. Le village de Missirah	74
1.2.2 Le village de Djinak.....	78
1.2.3 Le village de Betenti	81
1.2.4 Le village de Dionewar.....	84
Chapitre 2 Les causes de l'émigration des jeunes du delta du Saloum	87
2.1 Portrait des jeunes rencontrés	87
2.2 Les causes de l'exode	89
2.2.1 Les facteurs générateurs	91
2.2.2 Les facteurs incitatifs.....	97
2.2.3 Les facteurs d'appel.....	104
Chapitre 3 La gestion participative des ressources naturelles comme alternative à l'émigration des jeunes	107
3.1 La gestion des ressources naturelles dans le delta du Saloum.....	108
3.1.1 Les acteurs impliqués	108
3.2 Les jeunes et la gestion participative des ressources dans la RBDS	111

3.3 L'écotourisme communautaire comme moyen d'application de la gestion participative dans le delta du Saloum	121
Conclusion	126
Annexes	135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau synthèse de la collecte des données primaires.....	54
Tableau 2 : Tableau synthèse des entrevues réalisées sur le terrain.....	57

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Les routes migratoires transsahariennes.....	18
Carte 2 : Le découpage territorial du delta du Saloum.....	48
Carte 3 : Localisation du delta du Saloum.....	62
Carte 4 : Évolution de la mangrove dans le delta du Saloum entre 1972 et 1999.....	70

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Un tanne, de la végétation de mangrove et la forêt.....	64
Photo 2 : Amas de coquillages.....	65
Photo 3 : Le quai de pêche de Missirah.....	75
Photo 4 : Le fromager de Missirah.....	76
Photo 5 : Campement touristique à Missirah.....	77
Photo 6 : Plage de Djinak.....	78
Photo 7 : Maisons à Djinak.....	80
Photo 8 : Quai de Betenti.....	82
Photo 9 : Cocotiers à Betenti.....	83
Photo 10 : Le village de Dionewar.....	85
Photo 11 : Ferme de Fannabara.....	117
Photo 12 : Site réaménagé par Fannabara.....	118
Photo 13 : Site d'hébergement à Fannabara.....	119

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Questionnaire à l'intention des jeunes qui souhaitent quitter leur village

ANNEXE 2 : Questionnaire à l'intention des jeunes qui souhaitent demeurer dans leur village

ANNEXE 3 : Questionnaire à l'intention des femmes dont les enfants ont quitté leur village

ANNEXE 4 : Questionnaire à l'intention des femmes dont les enfants sont toujours dans leur village

ANNEXE 5 : Questionnaire à l'intention des personnes âgées

ANNEXE 6 : Questionnaire à l'intention des chefs de village

ANNEXE 7 : Questionnaire pour les entretiens de groupe

INTRODUCTION

Depuis déjà quelques décennies, on assiste à un creusement croissant en ce qui concerne des écarts de richesse entre les pays du Nord et ceux du Sud. Dans le contexte actuel de la mondialisation et des changements climatiques, les pays du Nord, mieux nantis se trouvent donc dans une meilleure position pour garder leurs économies concurrentielles sur le plan international et pour réagir face aux perturbations environnementales dans le but de maintenir le niveau de vie de leur population et poursuivre leur enrichissement. À l'opposé, les pays du Sud, ne disposent pas des mêmes capacités d'adaptation. Ces pays présentent donc un degré de vulnérabilité accru d'année en année qui se manifeste à travers une paupérisation générale de leur population et une dégradation rapide de leur environnement.

Sur le plan démographique, le Nord et le Sud sont encore une fois confrontés à des défis totalement différents. Dans les pays du Nord, le vieillissement de la population et le faible taux de natalité des dernières décennies ont engendré d'importants besoins en main d'œuvre. Les pays du Sud continuent d'enregistrer une très forte natalité qui pèse lourdement sur leurs marchés de l'emploi déjà saturés. Pour répondre à leurs problèmes démographiques, les pays industrialisés se sont tournés vers l'immigration en comptant dans une large mesure sur les pays en développement pour leur fournir les travailleurs dont ils ont tant besoin. L'idée de quitter leur pays dans le but d'accéder à des marchés offrant de plus grandes possibilités en termes d'accomplissement s'est ainsi emparée d'une bonne

part des ressortissants des pays pauvres. Ils sont en effet très nombreux à déposer annuellement des demandes de visa de travail ou d'immigration aux autorités des pays du Nord.

Malgré le grand nombre de permis de travail ou de résidence permanente accordés, les besoins des pays industrialisés en effectifs issus de l'immigration ne répondent pas à la demande en provenance des pays en développement. De plus, de par la situation de force dans laquelle ils se trouvent, les pays développés imposent pratiquement toujours un grand nombre de critères de sélection qui ne sont souvent remplis que par les membres des classes les plus aisées des pays en développement. Les ressortissants les plus pauvres des pays du Sud ne peuvent donc qu'illusoirement espérer un jour immigrer en Occident selon les règles des processus légaux. Or, les conditions de vie de plus en plus difficiles auxquelles sont confrontés ces derniers ont pour effet de grossir le contingent des candidats à l'immigration.

Puisque l'immigration par la voie légale n'est dans les faits pratiquement pas possible pour les citoyens les plus pauvres des pays en développement, de nombreux jeunes ressortissants de ces pays ont entrepris d'émigrer vers l'occident de façon clandestine. Déterminés à fuir un monde où ils n'ont aucune perspective d'avenir, des milliers de jeunes bravent la mort chaque année dans l'espoir d'atteindre le territoire européen où ils espèrent se refaire une vie et aider du mieux qu'ils peuvent les membres de leur familles qu'ils ont laissés derrière eux.

Le phénomène de l'émigration clandestine vers l'Europe est très complexe. On observe de grandes différences entre les migrants en provenance des villes et ceux originaires de la campagne. Si les difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés et le taux de chômage très élevé chez les jeunes expliquent la motivation de partir chez la presque totalité des urbains, les ruraux souhaitent davantage quitter leur terre natale pour des raisons reliées à la dégradation de l'environnement et aux difficultés que cette réalité entraîne dans l'accomplissement de leur activités traditionnelles telles l'agriculture ou la pêche.

Afin de mieux comprendre les causes du phénomène de l'émigration clandestine vers l'Europe en milieu rural, nous nous sommes rendus dans le delta du Saloum au Sénégal afin d'y rencontrer des jeunes qui chérissent l'objectif de partir de chez eux et d'identifier comment l'application des principes de la gestion participative pourraient constituer un moyen pour contrer l'exode des jeunes. En effet, le fait d'inclure les populations locales dans les processus de gestion et de préservation de l'environnement nous apparaît comme étant une piste prometteuse.

Afin d'en arriver à la présentation des résultats auxquels nous sommes parvenus suite à la réalisation de notre recherche, nous avons divisé ce mémoire en deux parties comprenant chacune trois chapitres. Les chapitres de la première partie correspondent à la problématique de recherche, au cadre théorique et conceptuel, et à la méthodologie de notre recherche. Ainsi, dans le chapitre présentant la problématique de recherche à laquelle nous sommes intéressée, nous ferons la présentation du phénomène de l'émigration clandestine en provenance de l'Afrique subsaharienne à destination de l'Europe, de notre

objectif de recherche, de même que de son originalité. Dans le deuxième chapitre présentant le cadre conceptuel, nous présenterons l'état de la recherche actuelle sur les principaux concepts de notre recherche.. Pour terminer la première partie de ce mémoire, nous effectuerons la présentation de la méthodologie que nous avons préconisée dans le but d'atteindre nos objectifs.

Les chapitres de la seconde partie de notre recherche serviront à présenter nos résultats. Le premier chapitre effectuera la présentation générale du delta du Saloum en insistant particulièrement sur la description des villages que nous avons visités pour accomplir notre collecte de données primaires. Le deuxième chapitre viendra présenter l'opinion et les choix des jeunes du delta du Saloum en ce qui concerne l'émigration vers l'Europe. Enfin, le troisième chapitre présentera les conclusions auxquelles nous sommes arrivées sur la place de la gestion participative des ressources naturelles comme moyen pour freiner l'exode des jeunes du delta du Saloum.

PREMIERE PARTIE

PROBLEMATIQUE, CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE

CHAPITRE 1

PROBLEMATIQUE

Au tournant des années 2000, le nombre de migrants africains tentant d'entrer clandestinement en sol européen a connu une forte progression (Bensaâd, 2004). Le phénomène de l'immigration clandestine en Europe n'est cependant pas nouveau. De nombreux ressortissants des pays du Maghreb essaient année après année depuis le début des années 1990 (De Haas, 2006) de s'introduire illégalement dans les pays du sud de l'Europe qui, en partance l'Afrique du Nord, sont situés tout juste de l'autre côté de la mer Méditerranée.

La recrudescence de l'immigration clandestine a fait couler beaucoup d'encre dans de nombreux journaux européens. Certains, particulièrement en Espagne, allant même jusqu'à présenter l'Europe comme une forteresse assiégée (Bensaâd, 2004 ; Bredeloup et Pliez, 2006). Le retour en force de la question de l'immigration clandestine au sein des principales préoccupations de l'opinion publique a motivé les gouvernements des pays de l'Union européenne à exiger des comptes des autorités des pays du Maghreb (De Haas, 2005). En effet, le Maroc, l'Algérie, et dans une moindre mesure la Tunisie, constituent

d'ores et toujours les principaux pays émetteurs de migrants à destination de l'Europe (Lahlou, 2005).

Toutefois, ce qui étonne quiconque s'intéressant à la question de l'immigration clandestine en Europe réside dans le fait que la proportion des Africains subsahariens est de plus en plus importante parmi l'ensemble des immigrants clandestins. Pour la seule année 2002, les services de sécurité marocains ont appréhendé sur le territoire chérifien 14 630 ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne dont la présence au Maroc était motivée par l'espoir d'atteindre sous peu les côtes européennes clandestinement (Cournoyer, 2004).

La présence sans cesse plus marquée des Subsahariens dans les contingents de migrants illégaux peut être expliquée par de nombreux facteurs qui, de manière combinée, créent chez plusieurs jeunes des pays du sud du Sahara un profond désir d'exil, une volonté très forte de quitter la terre qui les a vus naître. L'analyse de ces facteurs fait ressortir clairement que la pauvreté constitue de loin le facteur dominant qui incite les jeunes à partir de chez eux. Lahlou (2005) décrit en détails comment est vécu cet état de pauvreté par les candidats à l'émigration :

[La pauvreté est] une pauvreté ambiante, pesante, diffuse, faite de craintes, de doutes, d'indécisions. Nourrie par la pauvreté de la famille, dont la plupart des membres ne travaille pas, et par l'insuffisance des ressources des parents. [...] La pauvreté, c'est aussi l'absence de services publics, le non branchement au réseau d'eau potable ou à celui de l'assainissement, l'éloignement de l'école et des centres de soins, l'absence ou l'insuffisance des prises en charge médicales, etc... C'est aussi l'aridité de l'environnement immédiat, l'absence d'espaces verts, l'inexistence de lieux de sociabilité, la défiguration de l'espace urbain, l'impression qu'on manque de libertés, le sentiment qu'on a perdu sa liberté propre et qu'il n'existe plus qu'un seul moyen de la reconquérir, partir. [...] La pauvreté, c'est aussi des rapports constamment conflictuels avec l'Autorité, les

pouvoirs politiques, notamment. Des rapports faits de crainte, parfois de peurs, la plupart du temps d'irrespect et d'incomplémentarités (pp. 73-74).

La pauvreté, telle qu'elle vient d'être décrite, est une réalité pour de nombreuses populations africaines. D'ailleurs, la liste des pays africains d'où sont originaires les migrants à destination de l'Europe est exhaustive. Elle inclut des pays de toutes les régions de ce continent. Ainsi retrouve-t-on des migrants du Nigéria, du Ghana, du Burkina Faso, de la Guinée, du Sénégal, du Libéria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire, du Togo, de la Guinée Bissau, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Gabon, du Congo, de la République Démocratique du Congo, et d'aussi loin que de l'Afrique du Sud (Bensaâd, 2007), mais également du Soudan et des pays de la Corne de l'Afrique (De Haas, 2006).

L'état de pauvreté généralisée qui prévaut à différents endroits en Afrique est attribuable au fait que les populations n'ont pas réellement accès aux ressources¹ nécessaires pour assurer leur subsistance. Pourtant, ces ressources sont disponibles, mais les populations locales ne sont pas toujours en mesure de les utiliser en raison de leur piètre état de conservation, ou encore, parce qu'elles n'y ont qu'un accès très limité.

Cette situation relève en partie de la croissance démographique galopante dans de nombreux pays africains, croissance démographique qui engendre une pression de plus en plus forte sur les ressources naturelles (Mengue Medou, 2002). Mais, également parce qu'une part importante des ressources naturelles en Afrique n'est pas accessible aux populations locales, car elle se retrouve dans l'une ou l'autre des nombreuses aires

¹ Dans le cas présent, la notion de ressources naturelles correspond aux ressources vitales pour les populations locales telles l'eau, les forêts, les terres cultivables etc.

protégées² que compte le continent. Or, le caractère préservé des ressources naturelles des aires protégées africaines attire l'attention des populations locales qui manifestent leur désaccord face à l'existence de tels sites de protection qui, selon elles, les privent des précieuses ressources dont elles ont tant besoin (Cazalet, 2004 ; Rodary et Castellonet, 2004). De plus, le manque de moyens financiers et de coordination pour assurer le fonctionnement des aires protégées (Féral, 2007), et dans certains cas l'incompréhension des logiques étatiques de préservation par les populations locales (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008), livrent souvent les milieux protégés à une exploitation illégale des ressources qu'ils recèlent par les populations locales.

Ce pillage plus ou moins réprimé par les autorités accélère la dégradation des milieux naturels, ce qui entraîne des impacts certains sur les biotopes avoisinants, voire sur le climat local ou régional (Rossi, 2003). La dégradation de l'environnement constitue d'ailleurs l'une des causes principales de l'exode des populations africaines.³ En effet, la désertification, la raréfaction des précipitations et la diminution des rendements agricoles rendent de nombreuses régions impropres à la survie des populations qui, en Afrique subsaharienne, sont majoritairement établies en milieu rural et vivent de l'exploitation des ressources naturelles (Barros et al., 2002). D'ailleurs, selon les Nations Unies, ce ne sont pas moins de 60 millions de personnes qui, d'ici 2020, pourraient être forcées de quitter les

² Il est à noter que l'appellation «aires protégées» inclut une vaste gamme de territoires protégés, allant de la réserve dédiée au tourisme cynégétique à la réserve de protection intégrale.

³ La dégradation de l'environnement constitue à la fois l'une des causes de l'exode des populations africaines, tout en étant incluse dans une représentation élargie de la pauvreté (voir dans le texte Lahlou (2005)).

régions de l'Afrique subsaharienne où la dégradation des conditions environnementales ne permet plus l'établissement humain (Pliez, 2006).

Cette problématique touche encore plus particulièrement les jeunes âgés de 20 à 30 ans, dans une proportion de 75% de sexe masculin (Bensaâd, 2007). Ces derniers sont durement affectés par le manque de possibilités que peut leur offrir le mode de vie traditionnel des communautés rurales. De plus, l'appel du mode de vie des pays européens, que les moyens de communication ont fait connaître au plus profond de la brousse, incitent encore davantage les jeunes hommes à partir de chez eux (Pliez, 2006). Ces facteurs viennent donc s'ajouter à l'effet répulsif qu'exercent les conditions de vie et la quasi absence d'opportunités d'avenir sur les jeunes d'Afrique subsaharienne.

Cependant, lorsqu'ils décident de quitter leurs villages, les jeunes ne prennent que dans de rares occasions directement le chemin de l'Europe. Ces derniers se rendent d'abord dans la capitale ou dans la (ou les) principale(s) ville(s) de leur pays. De plus, une mobilité entre les pays de l'Afrique subsaharienne est souvent observée. Ainsi, jusqu'au début des années 2000, la Côte d'Ivoire, jusqu'alors îlot de prospérité et de stabilité, attirait des migrants de pratiquement tous les pays de l'Afrique de l'Ouest (Fall, 2007). La dégradation des conditions économiques dans ce pays et dans les autres pays de la région, en plus d'autres facteurs comme l'instabilité politique, les conflits armés et, bien sûr, les conditions environnementales, ont tous favorisé le détournement des migrants des pays de l'Afrique subsaharienne vers ceux de l'Afrique du Nord et de l'Europe (De Haas, 2005 ; Barros et al., 2002).

Notre recherche s'intègre dans la vaste question de l'immigration clandestine à destination de l'Europe en provenance de l'Afrique. Dès le départ, nous avons exclu de notre étude tous les ressortissants des pays de l'Afrique du Nord, leur cas étant trop différent de celui des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne. Cependant, notre but n'était pas non plus de présenter le phénomène de la migration des Africains subsahariens dans une perspective de macro-échelle. Au contraire, nous avons étudié comment prend naissance l'idée d'émigrer, lorsqu'elle n'est pas tout simplement une fatalité. Nous avons donc mené notre recherche dans la région du delta du Saloum au Sénégal, afin de constater, à petite échelle, quelles sont les causes de l'émigration de cette région vers l'Europe et quelles sont les pistes de solutions pour retenir les candidats dans leurs terroirs villageois.

1.1. Objectif de la recherche

L'objectif de notre recherche est de faire le lien entre la dégradation des conditions environnementales, le manque de perspectives dans les villages et l'émigration des jeunes de la région du delta du Saloum vers l'Europe. Notre raisonnement répond à une suite logique : les jeunes des régions rurales quittent leurs villages en raison de la pauvreté, de laquelle découle un manque d'opportunités d'avenir, pour se rendre là où ils espèrent pouvoir se forger une existence meilleure, que ce soit ailleurs dans leur pays, ailleurs en Afrique, ou en Europe. Nous supposons qu'en améliorant les conditions de vie dans les régions rurales, les jeunes de ces endroits seraient davantage intéressés à y demeurer. Or, l'amélioration des conditions de vie passe inexorablement par le maintien de conditions écologiques pouvant répondre durablement aux besoins des populations. Dans ce sens, nous

nous sommes également intéressés aux aires protégées afin de vérifier, dans le cas du Saloum, si le fait que les populations locales soient exclues du processus de gestion de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS) contribue au départ des jeunes de leurs communautés d'origine.

Ainsi, pour freiner l'exode des jeunes des communautés rurales tout en assurant la protection de l'environnement, nous proposons de voir quelle place peut être accordée à la gestion participative. En fait, il s'agit de voir si le fait d'inclure les communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles peut avoir un effet de rétention sur les jeunes.

La gestion participative vise à intégrer les communautés locales dans la définition des problèmes auxquels elles ont à faire face. Par la suite, les communautés sont incitées à trouver elles-mêmes des solutions pour améliorer leurs conditions de vie. La gestion participative permet également aux populations d'analyser leurs pratiques de gestion (Bessette, 2007), ce qui, dans le cas qui nous intéresse, peut amener une prise de conscience collective quant à l'importance de l'utilisation responsable des ressources naturelles en lien avec les objectifs de protection de la RBDS. Dans cette logique, nous avons analysé comment la forte émigration enregistrée dans le delta du Saloum pourrait être freinée par la mise en place, entre autres, de projets à vocation écotouristique menés par les populations locales. Cette forme de développement consiste en effet à permettre aux communautés locales de prendre la responsabilité d'assurer la gestion du tourisme sur leur territoire. L'écotourisme permet également la sensibilisation de la population à l'égard de la protection de l'environnement, tout en assurant à la communauté une source de revenus et

des emplois (Lapeyre et al., 2007). Toutefois, pour que naissent au sein des populations locales des projets de développement alliant à la fois économie et écologie, il appert essentiel que ces communautés aient la possibilité de gérer, en totalité ou en partie, les ressources naturelles présentes sur le territoire qu'elles occupent.

1.2. Originalité de la recherche

Notre recherche s'intègre au sein du phénomène mondial des migrations. La question de l'immigration clandestine des Africains en Europe fait d'ailleurs régulièrement la manchette des plus grands quotidiens du Vieux Continent (Khachani, 2003). Les Nations Unies prévoient que dans les années à venir, des millions d'habitants des pays du Sud auront à se réfugier ailleurs dans le monde. Assurément, plusieurs d'entre eux devront quitter leur pays pour des causes directement reliées aux questions environnementales. Comme la gestion participative des ressources naturelles peut contribuer à assurer la protection de l'environnement et freiner l'exode des populations locales, elle devient par conséquent un sujet d'une actualité certaine.

Notre recherche revêt un caractère novateur puisque aucune étude traitant de l'émigration clandestine à destination de l'Europe en provenance du delta du Saloum n'a été réalisée auparavant. Sa spécificité provient de l'importance que nous accordons à l'accès aux ressources naturelles et surtout la gestion participative de ces dernières comme moyen d'intervention pour freiner le phénomène.

Une autre spécificité de la recherche est le lien entre l'exode rural et le manque de perspectives des jeunes dans les terroirs villageois. L'outil de la gestion participative sera proposé pour l'atteinte d'un développement communautaire durable.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE

Ce chapitre vient présenter le cadre conceptuel de la recherche. Nous présenterons, dans une perspective géographique, les éléments théoriques qui nous permettent de définir les acteurs impliqués dans le phénomène de l'émigration clandestine vers l'Europe, les données conceptuelles reliées aux facteurs qui motivent leurs actions, et les principes de la pratique que nous préconisons pour apporter des pistes de solution à la problématique que nous nous sommes posée.

Nous présenterons donc les concepts suivants :

Le concept de migrant et celui de la gestion des ressources naturelles.

2.1 Les migrants

Il existe de nombreuses théories sur la migration des populations à travers le globe. Toutefois, comme il est mentionné dans une recherche menée pour le compte d'Eurostat (2000),

Il ressort de ces études [Portes et Borocz, 1989; Kritz et al., 1992; Massey et al., 1993; Bauer et Zimmermann, 1995]⁴ et d'autres enquêtes réalisées à ce jour qu'il n'existe pas de théorie intégrée sur le processus de la migration internationale, mais plutôt tout un ensemble de théories et de modèles partiels développés dans la perspective de recherche différent (p. 3).

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, il nous est possible de croire que l'objectif des migrants qui quittent les pays de l'Afrique subsaharienne n'est pas le même pour tous. En effet, au moment de leur départ, ce ne sont pas tous les migrants qui ont en tête de rejoindre l'Europe. Plusieurs des études dont il est question dans la citation ci-haut, surtout les premières ayant été développées, ont révélé l'existence de la migration pour cause de travail. D'ailleurs, la majorité des migrants traverse la frontière nord des pays du Sahel dans l'espoir d'aller travailler dans l'industrie du pétrole quelque part en Algérie ou en Libye. Ces migrants ont commencé à fuir leur pays d'origine à partir des années 1970-1980 à cause des sécheresses qui ont décimé leurs cultures, des guerres qui ont fait rage au Sahel (on pense en partie à la rébellion touareg dans le nord du Niger et du Tchad), ou en raison des vagues de sédentarisation forcée qu'ont connues les pasteurs nomades des pays de la limite sud du Sahara (Pliez, 2006). Ces migrants sont appelés «migrants travailleurs».

La seconde catégorie de migrants est celle des migrants en route vers l'Europe. Les gens qui composent ce groupe ne souhaitent pas s'établir de façon prolongée dans les pays du Maghreb par lesquels ils progressent vers le nord. Leur but ultime est de rejoindre l'Europe afin de s'y installer pour tenter de travailler, ou encore pour aller rejoindre des membres de leur famille qui y sont déjà. On nomme les migrants de la deuxième catégorie

⁴ Ces ouvrages ne se retrouveront pas en bibliographie puisqu'ils n'ont pas été utilisés pour la rédaction de ce texte. Ils ont été énumérés pour apporter une précision à la citation. Les propos de certains de ces auteurs seront toutefois retenus et leurs noms apparaîtront alors dans le texte. Toute l'information sur les théories relatives aux migrations internationales a été prise dans le document réalisé pour le compte d'Eurostat.

«migrants de transit». On considère comme tels tous les migrants qui demeurent dans un pays le temps de préparer la suite de leur voyage vers la destination qu'ils se sont fixée au moment du départ. Pour être qualifié de la sorte, les migrants ne doivent pas avoir l'intention de demeurer dans le ou les pays par le(s)quel(s) ils transitent et, dans la pratique, quitter le territoire en question après y être demeuré un certain temps.

Le temps de transit des migrants varie évidemment en fonction de la légalité ou de l'illégalité de la nature de leur migration. Les migrants illégaux tentent, lorsqu'ils n'y sont pas contraints, de ne pas rester trop longtemps au même endroit, puisqu'ils deviennent ainsi trop facilement identifiables par les policiers. La durée du transit dépend donc de deux facteurs. En effet, le degré de contrôle des forces de l'ordre peut influencer la durée du séjour des migrants. Mais, le facteur le plus important repose sur la capacité des réseaux de passeurs à transporter les migrants d'une étape à l'autre. Ces deux facteurs sont dépendants l'un de l'autre. Une activité policière importante pourrait compromettre l'existence des filières de passeurs et, par le fait même, le transit des migrants (Coslovi). La carte suivante indique les principales routes empruntées par les migrants entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe :

Carte 1 : Les routes migratoires transsahariennes



Source : FSA, 2006

Les migrants, forcément, en viennent à être considérés comme des immigrants. Selon Içduygu (2003), la communauté scientifique reconnaît six types d'immigrants : 1) les résidents permanents, 2) les travailleurs à contrat temporaire, 3) les professionnels employés temporairement, 4) les travailleurs clandestins ou illégaux, 5) les demandeurs d'asile, et 6) les réfugiés. Toutefois, les migrants de transit ne peuvent pas être considérés comme des immigrants, puisqu'ils n'ont pas réellement l'intention de s'installer de façon permanente dans les pays par lesquels ils transitent. Ils vont bien sûr y travailler dans l'illégalité comme le font les immigrants clandestins, mais pas suffisamment longtemps pour être qualifiés de la sorte. Les migrants de transit ne deviennent donc immigrants clandestins qu'une fois qu'ils ont atteint le pays dans lesquels ils ont vraiment l'intention de s'installer de façon permanente.

En terminant, la définition de la migration fournie par la recherche menée pour le compte d'Eurostat (2000) permet une subdivision des migrants de transit en différentes catégories. D'abord, voici la définition de la migration proposée par cette recherche : «La migration est définie comme un départ d'un endroit pour aller vivre dans un autre endroit pour une période continue d'au moins un an.» (p. XIV) Les auteurs de la recherche enchaînent ensuite avec une explication de la définition qu'ils ont donnée de la migration et la présentation des différents types de migrants qu'elle permet d'établir :

Cette limite d'un an a été fixée pour permettre des comparaisons internationales et exclure les migrations saisonnières à l'étranger [ce qui exclu les migrants travailleurs dont il était question plus tôt]. En plus, on distingue parmi les migrants internationaux, *les migrants récents* qui ont quitté leur pays d'origine au moins une fois au cours des dix ans précédant l'enquête [nous qu'un grand nombre de migrants subsahariens ont en effet un expérience de migration qu'ils

ont acquise à l'intérieur de l'Afrique] et les *migrants non récents* dont la dernière migration remonte à plus de dix ans. On distingue en outre, les migrants (internationaux) actuels et de retour. Les *migrants actuels* sont les migrants qui ont quitté leur pays d'origine et vivent effectivement à l'étranger au moment de l'enquête. Les *migrants de retour* ont vécu à l'étranger pendant une période d'au moins un an, mais sont retournés dans leur pays d'origine où ils vivent au moment de l'enquête [nous verrons que certains de ces migrants tentent une seconde fois, ou plus, de faire la migration qu'ils avaient entreprise.] (p. XIV).

Pour approfondir notre compréhension des migrants, nous présenterons les facteurs qui amènent des milliers de Subsahariens à quitter leur pays d'origine

Les facteurs à l'origine des migrations

Plusieurs facteurs peuvent être cités pour expliquer les raisons qui motivent les citoyens des pays africains situés au sud du Sahara à quitter leur terre natale. Ces facteurs peuvent être divisés en trois catégories suivant la classification proposée par Hamdouch et Khachami (2004). Ainsi, retrouve-t-on les facteurs générateurs, les facteurs incitatifs et les facteurs d'appel.

Les facteurs générateurs sont les facteurs pour lesquels on souhaite quitter son pays d'origine. Il est important de préciser que dans son ensemble, cette catégorie se compose d'un amalgame de facteurs de nature très variée, souvent différents d'un migrant à l'autre, et qui peuvent se combiner les uns aux autres. On retrouve donc, par exemple, des facteurs de nature politique, économique, sociale et/ou environnementale (Lahlou, 2005).

Les facteurs incitatifs sont ceux qui confortent le candidat à la migration dans son projet d'émigrer. En d'autres termes, ce sont les facteurs qui lui indiquent que son projet est réalisable. Les récits relatant les cas où un migrant est parvenu à atteindre son objectif ont

un effet motivateur chez ceux qui envisagent d'entreprendre l'épopée de la migration (Fibla, 2003).

Enfin, les facteurs d'appel jouent en quelques sortes le même rôle que les facteurs générateurs. Ils constituent en effet des raisons pour les candidats à l'émigration de quitter leur pays. Toutefois, contrairement aux facteurs générateurs, ils ne sont pas attribuables aux conditions de vie difficiles qui prévalent dans les pays d'origine des migrants, mais bien aux conditions de vie privilégiées dans les pays d'accueil⁵. Les facteurs d'appel correspondent en fait à la représentation de la vie que les candidats à l'émigration espèrent avoir une fois qu'ils seront partis de chez eux.

Le modèle « attraction-répulsion »

Le modèle «attraction-répulsion», élaboré par Portes et Borocz en 1989 (Eurostat, 2000), illustre très bien comment se crée le désir d'exode en fonction des effets exercés par les différents facteurs dont il vient d'être question. Le modèle attraction-répulsion

consiste en une série de facteurs négatifs (répulsifs) dans le pays d'origine, favorisant les mouvements de départ, combinés à une série de facteurs positifs (attractifs) dans le pays de destination, exerçant une attraction. [...] La combinaison de facteurs de répulsion et d'attraction détermine l'ampleur et la direction des flux (p. 3).

En s'attardant à la citation, il nous est possible d'identifier que les facteurs négatifs relatés par Portes et Borocz (1989, dans Eurostat, 2000) correspondent aux facteurs

⁵ Il est à noter que les textes de Hamdouch et Khachami ne fournissent de l'information que sur les migrants originaires des pays maghrébins. Toutefois, une grande partie de cette information est applicable aux migrants provenant des pays de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, n'est utilisée que l'information de type qualitatif qu'il est possible d'associer aux migrants originaires de l'Afrique au sud du Sahara.

générateurs décrits par Hamdouch et Khachami (2004). Dans le même ordre d'idées, les facteurs négatifs sont comparables aux facteurs incitatifs et aux facteurs d'appel.

À la lumière de ce qui vient d'être présenté, il est possible d'affirmer que l'accès limité des populations aux ressources naturelles constitue un facteur important dans la problématique de la migration des Subsahariens vers l'Europe. Or, nous suggérons d'augmenter le niveau de participation des populations locales au processus de gestion des ressources naturelles afin de freiner l'exode des jeunes. Pour voir comment cela pourrait se réaliser, nous présenterons les principes de la gestion participative. Mais d'abord, nous proposons de prendre quelques lignes qui nous permettront de décrire la conservation de la biodiversité et le développement durable, deux concepts qui constituent le cadre à l'intérieur duquel s'intègre la gestion participative. De plus, nous aborderons la logique de la recherche-action à laquelle répond la gestion participative.

2.2 La gestion des ressources naturelles

Les relations entre l'homme et l'environnement ont toujours existé. Ainsi, les actions de l'homme jouent un rôle dans la modification et l'évolution des écosystèmes. Selon Rossi (2003), il est faux de croire qu'il est possible de gérer indépendamment les questions environnementales du milieu humain. Cela correspond selon lui au mythe de l'Éden selon lequel il est possible de garder un milieu naturel intact sans se soucier de ce qui se passe autour. L'auteur (2003) mentionne d'ailleurs à ce sujet qu'une vision d'ensemble s'impose. Il suggère donc que

[...] les actions d'aide devraient avoir comme souci premier d'offrir aux groupes sociaux des outils, de leur permettre d'élargir le champ de leur possibilités [en termes de développement économique], et non pas d'imposer des modèles, des «solutions», à travers une démarche volontariste. Favoriser l'épanouissement de la diversité pourrait être la meilleure voie vers le développement humain «durable». (p. 60)

Pour que ce qu'il propose puisse être mis de l'avant, Rossi (2003) affirme qu'il est essentiel de modifier notre vision des rapports qu'il existe entre l'homme et l'environnement. Pour ce faire, il faut « [...] cesser de considérer que la nature est fondamentalement «bonne» et que l'action humaine obligatoirement «mauvaise».» (p. 61)

Au contraire, l'auteur affirme que l'homme doit être vu tel un des facteurs qui intervient dans la dynamique écologique propre à chaque milieu naturel.

L'idée de Rossi (2003) pave la voie à une autre interprétation de la place qui doit être accordée à l'homme dans un contexte de conservation de la biodiversité. En effet, la conservation de la biodiversité doit couvrir un spectre plus grand que la seule protection de l'environnement au sens large. Elle devrait également prendre en considération la préservation des ressources naturelles utilisées par les populations humaines se trouvant à l'intérieur des aires protégées. D'ailleurs, l'accès à des ressources naturelles en bon état de conservation est souvent d'ordre vital pour de nombreuses populations dont la survie en dépend. Les propos de Lévêque (1997) résument très bien cette idée :

La conservation de la biodiversité ne peut se limiter à la conservation de quelques espèces ou milieux d'intérêt patrimonial. Pour de nombreux pays en voie de développement, dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles, la biodiversité est un véritable outil de production. Son utilisation durable est un corollaire indispensable au développement économique et social car elle permet d'assurer, sur le long terme, la fourniture de produits et de services. (p. 104)

Sur le même sujet, Hamadeh et al. (2007) mentionnent qu'il est important, dans un contexte de conservation de la biodiversité tenant compte des considérations humaines de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit entre les utilisateurs des mêmes ressources. Certaines expériences ont démontré qu'il est possible pour les utilisateurs des mêmes ressources de s'entendre entre eux sur le mode d'exploitation qu'ils en font, ou encore sur l'horaire d'exploitation qui sera réservé à chacun des groupes qui les utilisent. Il est également important de faire en sorte de coordonner la vision des décideurs politiques à celle des populations locales qui vivent de l'exploitation des ressources. En effet, les projets de conservation de la biodiversité vont bien souvent à l'encontre des besoins des populations locales, ce qui risque de provoquer des tensions. Les propos de M'Bete (2000) illustrent bien cette perspective : « [...] les actions de conservation se heurtent aux contraintes culturelles et politiques telles que : la différence de perception entre les populations autochtones et les décideurs sur l'exploitation des ressources naturelles». (p. 12)

Pour éviter les conflits, tout autant que l'incompréhension entre les autorités et les populations locales, la littérature identifie clairement que la protection de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles en général doit se faire en collaboration avec les membres des communautés qui tirent leur subsistance de l'exploitation de ces ressources. À ce sujet, Bessette (2007) ajoute que la gestion de ces ressources (ressources naturelles) doit « [...] aussi inclure d'autres parties prenantes qui jouent ou peuvent jouer un rôle [...], notamment les services techniques publics, les ONG, les initiatives de développement, les médias ruraux, les organisations communautaires et les chercheurs. » (p. 14)

Le fait d'inclure les populations locales à l'intérieur des processus de gestion des ressources naturelles répond également aux différents principes du développement durable. En effet, la croissance démographique soutenue dans les pays en voie de développement occasionne un besoin sans cesse grandissant en ressources naturelles. Comme cela est souvent le cas, une mauvaise gestion de ces ressources met en péril leur pérennité. En effet, un manque de vision à long terme, illustré par une exploitation non-viable des ressources à court terme, peut mettre en péril la quantité et la qualité des ressources naturelles qu'exploitent les populations locales pour leur survie. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures de développement durable afin de garantir une saine gestion des ressources naturelles. Les propos de Lévêque (1997) résument très bien cette idée :

[...] les systèmes d'exploitation traditionnels des ressources ont du mal à répondre à des besoins accrus générés par la croissance de la population. [...] Il est donc nécessaire d'inventer de nouveaux modes de développement et de rechercher des techniques de gestion permettant une exploitation durable. Il faut trouver un équilibre entre une nécessaire gestion centralisée devant assurer une cohérence d'ensemble, et une participation des populations concernées aux processus de décision, qui est la seule garantie d'une prise en considération de l'environnement sur le long terme. (pp. 106-107)

Toujours selon Bessette (2007), en impliquant un grand nombre d'acteurs dans la conservation des écosystèmes, il est essentiel de permettre à chacun des groupes de communiquer avec les autres groupes. L'instauration d'un processus communicationnel deviendra un outil fort utile pour les populations locales. En fait, la communication entre toutes les parties prenantes

[...] vise principalement à s'assurer que les participants réunissent suffisamment d'information et de connaissances – tant traditionnelles que modernes – pour entreprendre leurs propres initiatives de développement, évaluer leurs actions et en apprécier les résultats. (Bessette, p. 15)

Dans la même logique, il est possible d'affirmer que le processus de communication participative « [...] vise à établir des liens avec les autorités locales et nationales, les décideurs et les prestataires de services. » (Bessette, 2007, p. 15)

Le principe de précaution

Deux grandes tendances démontrent comment s'est organisée la pratique d'une gestion plus « durable » des ressources naturelles. Le texte de Lévêque (1997) présente deux principes qui permettent de comprendre l'évolution de la gestion des ressources naturelles dans le temps.

Dans les années 1980, on appliquait le principe de prévention. Ainsi, lorsqu'on constatait que certains types d'activités (dommages) pouvaient avoir des conséquences néfastes sur l'environnement (risques écologiques), on tentait d'éviter qu'elles ne se reproduisent. En bref, on agissait après les faits. Un autre principe propose un autre moyen d'action :

Le principe de prévention tend à être supplanté depuis le début des années 1990 par le principe de précaution qui stipule que l'absence de certitudes scientifiques ne saurait être invoquée pour remettre à plus tard les mesures qui permettraient d'éviter un dommage écologique grave (p. 107).

En bref, selon ce principe, on agit avant les faits. Cette façon de faire semble d'ailleurs être devenue la norme en matière de gestion des ressources naturelles sur le plan

international. En effet, Lévêque (1997) mentionne que «La Convention sur la diversité biologique [...] étend le champ d'application du principe de précaution [...]» (p. 108)

La gestion participative

Tout d'abord, il est possible de définir la gestion participative comme suit :

La gestion participative [...] est une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent le partage entre eux, d'une façon équitable, des fonctions, droits, et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources naturelles. (Borrini-Feyerabend, cité par M'Bete, 2002-2003, p. 14).

Depuis qu'il est appliqué, le modèle participatif met l'accent sur les petits projets décentralisés et auto-promus dont le développement se fait à partir de la base. La conservation des ressources à l'aide de pratiques excluant les populations locales « [...] [est d'ailleurs accusée] d'être à l'origine de beaucoup d'incompréhensions et de conflits liés au sentiment de confiscation des ressources par l'État.» (p. 3) Or, «le développement ne peut être durable que s'il est effectivement pris en charge par les populations qu'il concerne, ce qui suppose une certaine libéralisation politique et une pratique effective de la démocratisation à la base.» (p. 3) Cette idée va dans le sens des discours prononcés par les grandes organisations internationales œuvrant dans le domaine de la protection de la nature. Ces dernières, qui constituent les principaux bailleurs de fonds des projets environnementaux dans les pays en développement, n'accordent d'ailleurs de la crédibilité qu'aux projets respectant les principes de l'approche participative (Nguingiri, 1999).

La communication participative, ou communication participative pour le développement, occupe une place de choix au sein de tout processus de gestion

participative. La communication participative est un moyen pour permettre aux populations locales d'assurer la gestion des problèmes auxquels elles font face. Il est possible d'expliquer ainsi la fonction de la communication participative pour le développement :

[...] elle [la communication participative pour le développement] vise à faciliter les échanges entre les diverses parties prenantes. Ces échanges ont pour but de faciliter l'identification d'un problème commun, de susciter la collaboration afin d'expérimenter diverses solutions et de définir les partenariats, les connaissances et les conditions matérielles nécessaires. L'accent n'est pas mis sur la transmission d'information par des experts à des utilisateurs potentiels, mais bien sur des processus de communication horizontaux qui permettent aux communautés locales de définir leurs besoins en matière de développement, ainsi que des actions concrètes qui pourraient y répondre. (Bessette, 2007, p. 15)

Un auteur, Kwame Boafo (2007), a dressé le portrait de l'utilisation de la communication participative en Afrique. Il en vient aux conclusions suivantes :

Les recherches et les expériences menées dans divers contextes et pays d'Afrique ont clairement démontré que les approches en matière de communication pour le développement peuvent être utilisées pour accroître la participation au changement culturel, social et politique de même que dans les programmes de développement communautaire en matière d'agriculture, d'économie locale et de santé. En résumé, peu importe le type de défis auxquels font face les pays africains, la communication et l'information peuvent jouer un rôle dans les efforts déployés pour les relever. (p. 65)

Le même auteur ajoute que

[...] dans le contexte africain comme partout ailleurs, la participation se manifeste par l'engagement actif des individus au sein des programmes et des processus de développement, auxquels ils contribuent en formulant des idées, en prenant des initiatives et en exprimant leurs besoins et leurs problèmes, tout en affirmant leur autonomie. (Kwame Boafo, 2007, pp. 64-65)

Pour résumer l'intérêt d'accorder une place à la communication participative pour le développement, il est possible d'affirmer que pour que les communautés puissent prendre en mains leur développement, elles doivent pouvoir s'exprimer et se faire entendre de tous.

À ce sujet, tous les moyens sont bons, qu'on pense aux radios communautaires, au théâtre, ou encore aux danses, qui constituent un outil de communication traditionnel pour de nombreuses communautés locales (Kwame Bofo, 2007).

Il existe plusieurs types de gestion à caractère participatif. Ils se distinguent entre eux par le degré de participation accordé aux populations dans le processus de gestion. La suite du présent chapitre présentera chacun d'entre eux.

La gestion délibérative

Le concept de gouvernance délibérative se compose de deux paradigmes devant être appliqués de manière complémentaire (Dahou et al., 2004).

Le premier paradigme, «la traditionnelle gouvernance d'autorité», met l'accent sur le rôle central des autorités publiques dans le processus d'évaluation et de gestion des risques. Dépositaires de l'intérêt général, les autorités publiques élaborent de façon centralisée des réglementations prescriptives spécifiques pour chaque type de risque dans chaque contexte et demandent aux experts de leur fournir des solutions optimales dont la légitimité repose sur le savoir scientifique. (p. 4)

Le second paradigme dit de «confiance mutuelle» met en avant le rôle des porteurs d'enjeux dans la définition et la gestion du bien commun. Ceux-ci participent de façon aussi large que possible à des processus de décision décentralisés, préalablement définis par les autorités publiques mais dotés d'une dimension procédurale, où le savoir scientifique auquel a accès l'ensemble des acteurs n'est plus présenté comme le principal facteur de décision. (p. 4)

Selon Dahou et al. (2004), « L'approche "autoritaire" est efficace dans les contextes où le processus de décision n'est pas complexe, alors que celle en termes de "confiance mutuelle" est nécessaire pour tout contexte marqué par l'incertitude et la complexité. » (p. 4) Les auteurs mentionnent en plus que la recherche en environnement a démontré que la

gouvernance d'autorité ne permettait pas de garantir un accès aux ressources pour les populations. Le besoin d'agir rapidement dans le domaine de la protection de l'environnement a donc ouvert la voie aux modèles de gouvernance alternatifs.

Dahou et al. (2004) ajoutent ensuite que dans le contexte d'une gouvernance d'autorité,

[...] on attend des scientifiques qu'ils formulent une expertise qui lève les incertitudes et apaise les controverses pour faciliter la décision publique» (p. 4). Or, dans le cas d'une confiance mutuelle, « [...] les porteurs d'enjeux participent à des processus de décision décentralisés (l'expertise scientifique doit alors se situer à distance aussi bien de l'État que des porteurs d'enjeux), et les arbitrages s'effectuent à différents niveaux de concertation. (p. 4)

Toujours selon les mêmes auteurs

[...], pour rendre effectives des procédures de négociation et de coordination entre porteurs d'enjeux de différents niveaux, il est indispensable que l'État assume son rôle régulateur. En outre, la confiance mutuelle entre acteurs non étatiques n'est pas une donnée de fait ; elle suppose que l'État puisse être le garant des arbitrages qui s'opèrent entre les différents porteurs d'enjeux. (p. 5)

Le développement rural intégré ou gestion intégrée

Le développement rural intégré, ou la gestion intégrée, peut ainsi être défini :

Le concept de développement rural intégré fait suite au constat des multiples échecs qui ont marqué l'application de stratégies de développement trop axées sur la seule croissance économique. Il implique la participation active et consciente des populations rurales ainsi que la décentralisation du pouvoir. Il vise à satisfaire les besoins essentiels des populations grâce à l'amélioration de leurs systèmes de production. Prenant en compte l'utilisation rationnelle des ressources dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement régional, c'est un outil pour la conservation de l'environnement et de la biodiversité. (Lévêque, 1997, p. 110)

Lévêque (1997) fait remarquer, au sujet de la gestion intégrée qu'

Une vision intégrée de l'aménagement du territoire est [...] nécessaire pour conserver la biodiversité non seulement dans les aires protégées, mais

également dans les zones rurales ou semi-naturelles comme les forêts, les champs, les haies, les friches à divers stades du processus de succession, les écosystèmes aquatiques ou côtiers, etc. (p. 104)

En s'appuyant sur les dires de deux autres auteurs, Rodary et Catellanet (2003), il est possible de compléter les informations fournies par Lévêque (1997) au sujet de la gestion intégrée. Ainsi, les premiers chercheurs affirment qu'

[...] à l'inverse des réserves de chasse, des réserves forestières ou des parcs nationaux qui restaient accessibles uniquement à des catégories économiques bien identifiées, les politiques de gestion intégrée ont cherché à inscrire la conservation sur des espaces habités et exploités à d'autres fins que la protection des espèces sauvages. [...] L'objectif [de la gestion intégrée] est de réappropriier localement la gestion des espèces et de l'espace. En ce sens, on peut parler de conservation intégrée, entendue non pas comme un processus d'appropriation de l'espace [...], mais comme un mouvement d'imbrication entre la conservation sectorielle et les autres formes d'exploitation des ressources naturelles. Ce qui est recherché est un dépassement de l'opposition spatiale entre les pratiques de mise en valeur (agriculture, exploitation forestière, etc.) et la préservation des ressources sauvages ; alors que, dans le modèle du parc, cette opposition impliquait, selon l'importance respective de l'une et de l'autre, que les modes d'usage de l'une s'inscrivent de manière interstitielle et conflictuelle dans l'espace de l'autre. (Rodary et Castellanet, 2003, pp. 35-36)

L'Initiative Bassin du Niger (IBN) constitue un très bon exemple de gestion intégrée, car tous les aspects qui touchent de près ou de loin à la gestion du fleuve Niger seront pris en compte. Ainsi, les besoins des populations, la préservation des écosystèmes, le développement économique, la construction d'infrastructures (barrages) seront évalués de manière globale afin d'assurer une gestion efficace des ressources naturelles et l'atteinte des objectifs (Aboubakar, 2003).

À ce sujet, l'auteur explique que

[...] la réalisation de ces projets [doit être effectuée] de façon globale et intégrée : globale signifie qu'elle doit prendre en compte la totalité du bassin de

telle sorte que l'exploitation d'une partie ne nuise pas aux autres parties ; intégrée, que tous les secteurs doivent pouvoir en tirer un avantage. (p. 195).

La cogestion

La dégradation des écosystèmes force souvent les États à légiférer pour assurer la protection des milieux naturels. La tutelle protectrice des États peut toutefois priver les populations rurales de leurs moyens de subsistance. Les populations rurales exploitent alors les ressources naturelles illégalement sans s'occuper de les préserver, ce qui accélère leur dégradation. Le principe de cogestion propose de partager la gestion des milieux naturels entre les États et les populations qui y vivent. La cogestion vise donc à intégrer les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles afin qu'elles se sentent concernées par leur protection et qu'elles adoptent ainsi une gestion plus efficace des ressources qu'elles utilisent pour subsister (Tyler, 2006)

La gestion contractualisée

La gestion contractualisée consiste à confier aux populations locales la gestion de base des ressources naturelles se retrouvant sur les territoires qu'elles occupent. À titre d'exemple, à Madagascar, l'attribution de pouvoirs s'est accompagnée d'un contrat obligeant les communautés locales à se conformer au plan d'aménagement conçu par les autorités malgaches/Ministère des pêches et des forêts. Les autorités de ce pays ont mis de l'avant un programme de gestion contractualisée des ressources naturelles en permettant aux communautés locales de devenir des acteurs de premier plan dans la protection de la biodiversité. Toutefois, le plan malgache, inspiré de la gouvernance participative, se voit

très restrictif, et ne laisse par conséquent que très peu de latitude aux populations locales (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008). Cela s'explique par le fait que les autorités malgaches ont établi un contrat avec les populations locales.

Ce contrat, accompagné d'un livre de responsabilités et d'une convention collective est venu régir l'exploitation des ressources naturelles par les populations locales, la façon de gérer la forêt, l'application des sanctions, de même que l'activité économique reliée à l'exploitation des ressources naturelles. Traduit du français au malgache, les termes du contrat ont mal été compris par la population, et leur caractère restrictif (interdiction d'accéder à certains territoires, de même que l'encadrement de l'utilisation des ressources naturelles) allant à l'encontre des coutumes locales d'utilisation des ressources naturelles, a engendré une exploitation clandestine de ces mêmes ressources. Certaines raisons expliquent les difficultés d'application du plan : la langue, et le fait que les termes du contrat aient été élaborés en ne tenant compte que des savoirs scientifiques au détriment des savoirs locaux traditionnels (les termes du contrat ont été élaborés en fonction des connaissances théoriques scientifiques sur la préservation des ressources naturelles). Dans ce contexte, les communautés locales se sont retrouvées face à une disqualification de leurs façons de faire traditionnelles plutôt qu'à leur valorisation (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008).

Ainsi, le transfert de responsabilité des ressources aux communautés locales s'est accompagné d'une perte de contrôle dans leur gestion. Sur le plan économique, cela prive les communautés de certains de leurs moyens de subsistance. Dans ce sens, les auteurs font

remarquer que l'écotourisme ou l'application du concept de forêt paysanne auraient pu permettre être envisagés pour accroître le niveau de responsabilité des populations locales et pour leur offrir un moyen de subsistance qui serait venu combler le vide causé par l'abandon de certaines de leurs pratiques traditionnelles (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008).

Un autre mode de gestion, la privation des ressources naturelles, interpelle la participation des populations. Selon la thèse de la privatisation des ressources naturelles, les communautés n'ont aucun intérêt à protéger les ressources naturelles parce qu'elles n'en tirent aucun revenu. Il découle de ce phénomène une surexploitation des ressources à laquelle il faut répondre en les privatisant. Or, l'association propriété privée et sécurité foncière (maintien de l'abondance des ressources naturelles), teintée du capitalisme à l'occidentale, ne semble pas être applicable aux sociétés africaines où l'on ne retrouve pas de marchandisation parfaite de la terre entre l'État, les collectifs ou les individus (Nguingui, 1999). Cet auteur propose donc de procéder à la spécialisation des espaces qui consiste à laisser les populations locales gérer elles-mêmes certaines parcelles de territoire afin d'y générer des revenus. La gestion de ces territoires suit, généralement, la volonté des communautés villageoises.

La création des forêts communautaires s'inscrit dans la logique de la spécialisation des espaces qui sous-tend certaines règles de gestion forestières [et des ressources naturelles en général]. Ces règles prévoient un zonage qui définit les limites du domaine forestier permanent et du domaine national. Dans cette logique, la prise en compte des intérêts des populations forestières passe parfois par la constitution de forêts communautaires ou forêts villageoises. (Nguingui, 1999, p. 6)

Les dispositions relatives à la création des forêts communautaires entendent répondre à la volonté de décentraliser la gestion des ressources forestières. Les populations riveraines pourront désormais prendre en main la gestion de certains espaces forestiers. (Nguingiri, 1999, p. 6)

Les lois de certains pays tels le Congo-Brazzaville et le Gabon sont à être révisées afin de mettre de l'avant des expériences de forêts communautaires. Au Cameroun, une loi datant de 1994 a donné le feu vert à la mise en place de forêts de ce genre. En Guinée-Équatoriale,

Le concept de «*reservas de poblado*» a [depuis longtemps] été inscrit dans la législation forestière [...]. Depuis l'époque coloniale, des forêts communautaires ont été légalisées en vue du développement des communautés villageoises. Leurs superficies sont proportionnelles au nombre de chefs de ménage [...]. L'exploitation de ces forêts est assortie d'un cahier des charges comportant des clauses entre la communauté villageoise et l'exploitant forestier. Ces clauses concernent essentiellement des réalisations sociales (centres de santé, écoles, routes, ponts, puits) au profit de la communauté villageoise. Les expériences de création de forêts communautaires menées au Cameroun alimentent le processus d'élaboration d'un manuel pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire. (Nguingiri, 1999)

La spécialisation des espaces, inspirée par la privatisation des ressources naturelles, donne naissance à plusieurs modes d'exploitation des ressources naturelles qui ont pour but, lorsque tout ce passe bien, de permettre aux communautés locales de générer des revenus.

Le tourisme cynégétique est une forme de tourisme axé sur l'exploitation des ressources naturelles à des fins récréatives. Les espaces réservés au tourisme cynégétique correspondent à la catégorie numéro 6 dans le classement des aires protégées de l'UICN (aires protégées de ressources naturelles gérées) (UICN, 1994). Ces zones de chasse

représentent environ 5,4 % de la superficie totale de l'Afrique subsaharienne contre entre 7 % pour les aires protégées traditionnelles (Roulet, 2007).

À l'origine, plusieurs pays africains ont placé le tourisme cynégétique au cœur de leur politique de protection de la faune sauvage. Dans une certaine mesure, cette forme de «protection» donne de bons résultats. En effet, pour assurer l'abondance des différentes espèces animales, le tourisme cynégétique requiert des territoires étant aussi peu altérés que possible, ce qui permet de conserver le territoire naturel relativement intact (Roulet, 2007).

La gestion des territoires réservés au tourisme cynégétique suit la logique de la division du territoire héritée de l'ère coloniale. En effet, elle est inspirée des

[...] modèles d'aménagement du territoire directement hérités des conceptions occidentales niant le plus souvent les contextes socioculturels locaux, politiques coercitives vis-à-vis des populations autochtones et de leurs droits et pratiques (Roulet, 2007, p. 131).

De plus, la gestion des territoires dédiés au tourisme cynégétique se fait souvent à partir de l'étranger, ce qui ne laisse que très peu de place, sinon pas du tout, aux communautés locales vivant aux abords des vastes territoires de chasse. Cependant, plusieurs initiatives de gestion du tourisme cynégétique par les communautés locales ont été mises sur pieds. Les communautés locales deviennent donc pour ainsi dire les gestionnaires de vastes «pourvoiries» qui accueillent de riches touristes occidentaux (Roulet, 2007).

Cependant, comme il est bien connu, cette division de l'espace ne tient pas compte de la répartition des communautés sur le territoire, puisque certaines d'entre elles se retrouvent

souvent de part et d'autre des frontières entre les États. Sur le même sujet, Roulet (2007)

mentionne :

Pour louables qu'ils soient en termes d'affichage, dans la plupart des cas ces modèles ne donnent pas les résultats escomptés et connaissent les travers de la grande majorité des programmes participatifs : fonctionnement aléatoire des comités de gestion, faible appropriation des objectifs des programmes par les populations concernées, objectifs initiaux de conservation et de développement rarement atteints. [...] La récurrence des échecs impose de s'interroger notamment sur la nature des modes de participation induits par ces zones de chasse à gestion communautaire. (pp. 133-134)

La réalité qui vient d'être énoncée s'explique par le fait qu'

On ne peut toutefois pas parler de réelle «participation active» des populations dans le sens où celles-ci ne se voient pas, dans les faits, réattribuer des droits d'usages directs sur la ressource. (Roulet, 2007, p. 134)

L'écotourisme communautaire

L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à faire découvrir aux visiteurs la richesse des différents écosystèmes de la planète à travers des activités qui respectent l'environnement (Couture, 2002). Lapeyre et al. (2007) ajoutent qu'

Il peut s'agir d'initiatives réalisées dans le cadre de processus de planification locale au sein desquels l'écotourisme apparaît comme une opportunité pour les communautés d'obtenir des financements extérieurs. Parfois, ces initiatives apparaissent dans le cadre de processus de délégation aux communautés de droits d'usages sur les ressources, afin de faciliter leur insertion dans les activités économiques et de lutter contre la pauvreté rurale. (p. 93)

Par exemple, le Plan environnemental national malgache

[...] s'est orienté vers la promotion de l'écotourisme communautaire, dans une démarche de *bottom-up*, de deux manières : d'une part, à travers le processus de dévolution des ressources naturelles aux communautés locales et, d'autre part, dans un processus de planification et d'aménagement du territoire ; les deux démarches étant le plus souvent combinées (Lapeyre et al., 2007, pp. 3-94).

Le but de ce plan est d'inciter les populations rurales à identifier les priorités de développement à travers des Plans communaux de développement.

Également à titre d'exemple, en Namibie, le programme étatique Community-Based Natural Resource Management donne le droit aux ITA conservancies de gérer les ressources fauniques des territoires qui leur sont attribués et de bénéficier des revenus engendrés par la chasse, la chasse sportive et le tourisme photographique (Lapeyre et al., 2007).

Une conservancy est un groupement d'habitants ruraux qui, en association, votent une constitution, élisent un comité de gestion et décident d'un plan de gestion des ressources pour le territoire sur lequel la conservancy détient des droits. Tout individu ou entreprise souhaitant opérer commercialement (tourisme photographique ou chasse) sur ce territoire doit ainsi négocier un droit d'usage avec la communauté. (Lapeyre et al., 2007, p. 94)

Lapeyre et al. (2007) expliquent que «Ces processus de délégation de droits permettent ainsi aux populations de mettre en œuvre des innovations institutionnelles dans le secteur du tourisme et de bénéficier des activités de valorisation des ressources dont elles sont dépendantes.» (p. 94) Les auteurs mentionnent toutefois que les États sont parfois réticents à accorder des droits de gestion aux communautés locales. De plus, les populations locales ont rarement la possibilité, en raison de moyens limités, d'intégrer leur initiative touristique au sein du tourisme global. Il arrive alors que les communautés locales fassent appel à des tours opérateurs pour les aider à développer le tourisme écologique. Dans de tels cas, les tours opérateurs deviennent souvent les principaux bénéficiaires des revenus engendrés par l'activité touristique ainsi générée.

Toujours selon les mêmes auteurs (2007), «Dans le but de déverrouiller (unlocking) les potentialités touristiques des zones rurales peu développées, les ONG et agences de soutien doivent mettre en œuvre des programmes de facilitation et de formation.» (p. 96) À ce sujet, le groupe de chercheurs affirme qu'il est dangereux que les communautés locales aient de la difficulté à se défaire de l'aide qui leur est apportée par les organisations internationales de développement, ne serait-ce qu'en termes de financement.

L'appropriation des ressources est un point majeur dans l'établissement de sites voués à l'écotourisme. Lapeyre et al. (2007) affirment ainsi que

Les modes institutionnels de valorisation des ressources par l'écotourisme dépendent des modes d'appropriation des ressources par les acteurs. L'écotourisme se basant prioritairement sur les ressources naturelles, il faut connaître les droits de propriété associés. Ainsi, les ressources peuvent être appropriées par l'État au moyen d'aires protégées (parcs nationaux), par des personnes ou des opérateurs privés (titres privés) ou encore par les communautés (p. 91).

Il existe plusieurs acteurs impliqués, à divers degrés, dans le développement de l'écotourisme. Ainsi, des organisations privées (ONG, groupes de chasse ou opérateurs touristiques privés) peuvent acquérir des territoires, en payant une redevance aux États, afin de protéger ces territoires en question dans le but d'exploiter leur potentiel touristique. Ces groupes disposent du financement nécessaire pour mener à bien leurs projets, et sont directement connectés au marché touristique global. En contrepartie, la gestion de territoires par des organisations privées ne laisse que très peu de place aux populations locales qui, quant à elles, se retrouvent privées des ressources dont elles ont besoins et ce, sans tirer aucun revenu ni avantage (Lapeyre et al., 2007).

Les savoirs locaux

La recension des connaissances locales est essentielle dans toute démarche incluant la participation des communautés locales à la résolution de problèmes. En effet, l'étude des savoirs traditionnels peut permettre d'identifier les façons de faire des populations locales qui causent problème, ou encore de trouver les solutions qui permettront de résoudre les problèmes qui affectent ces mêmes populations. (Bessette, 2007)

D'ailleurs, les ONG internationales œuvrant dans le domaine de la préservation de la biodiversité utilisent souvent les savoirs locaux pour élaborer des stratégies visant à assurer la protection de la biodiversité (Roué, 2003). Ainsi,

Depuis l'inscription des savoirs traditionnels écologiques des populations indigènes et locales dans l'Agenda 21 et la Convention sur la Biodiversité, le rôle des peuples locaux dans la gestion de leurs ressources naturelles a acquis une reconnaissance internationale. Mais il est aussi difficile pour des peuples loin des lieux du pouvoir de se faire entendre dans l'arène nationale et internationale que pour ces instances d'entrer en relation avec eux et d'appréhender leurs savoirs (Roué, 2003, p. 597).

L'appropriation des savoirs locaux par les grandes ONG, mais surtout leur adaptation aux «critères» occidentaux et internationaux, ne correspondent donc pas toujours aux besoins des communautés locales d'où proviennent originellement les connaissances lorsqu'elles leurs sont retournées sous formes de mesures «occidentalisées» ou «internationalisées» visant à préserver la biodiversité. Cela s'explique par le fait que les peuples autochtones, les ONG internationales et les développeurs n'ont pas la même vision de l'environnement, leur vision étant relative aux objectifs qu'ils chérissent. Ainsi, lorsque les ONG internationales procèdent à l'adaptation des savoirs locaux traditionnels, ces

derniers deviennent souvent méconnaissables pour les populations puisque leur signification, désormais adaptée au contexte global, ne correspond plus tout à fait à leur réalité à elles. De plus, en raison du fait que les politiques de préservation de la biodiversité tiennent plus souvent compte des savoirs locaux «transformés», et non pas des savoirs locaux «originels», il est difficile pour les communautés locales d'assurer la direction des programmes de conservation que l'on souhaite mettre en place pour les territoires qu'elles habitent (Roué, 2003).

L'intégration des savoirs locaux s'avère donc inévitable dans tout processus impliquant les populations directement touchées par une problématique quelconque. Toutefois, il peut arriver que certaines connaissances locales ne soient plus adaptées, ou ne permettent plus de solutionner certains problèmes. Lévêque (1997) effectue donc une mise en garde contre une utilisation aveugle des savoirs traditionnels :

Si de nombreux renseignements peuvent être tirés de ces savoirs populaires, il ne faut cependant pas oublier que dans de nombreuses régions du globe l'accroissement démographique, et les changements économiques et politiques, ont profondément modifié les comportements sociaux. Des systèmes de gestion qui étaient adaptés à certains types de contraintes ne le sont probablement plus dans les conditions actuelles. (p. 112)

Il appert important de présenter la place de l'identité dans la gouvernance des ressources naturelles. En effet, ce concept se rattache directement à ce qui fait de chaque population locale un groupe distinct des autres, ce qui, par conséquent, peut avoir une influence sur la réussite de tout processus appliquant les principes de la gestion participative.

L'espace géographique (en référence à la notion de proximité), dans sa dimension sociale, permet la construction d'une identité qui favorise les échanges et les interactions sociales. D'un point de vue institutionnel, l'identité ainsi développée contribue à l'installation d'un climat de confiance entre les acteurs locaux. D'un point de vue organisationnel, cette confiance favorise le développement de la gouvernance. À ce sujet, il est important de prendre en considération l'aspect historique car la présence de conflits latents ou de vieilles rivalités peut expliquer la méfiance entre les acteurs locaux, méfiance qui, si elle atteint le stade de haine, peut expliquer l'absence de développement de connaissances communes et expliquer la présence de rapports de pouvoir inégaux entre les populations locales (Talbot, 2006).

Dans le principe de gouvernance, les institutions représentent des repères qui permettent une certaine régulation, essentielle à la gouvernance locale. Les repères permettent de baliser les actions collectives et individuelles, et par conséquent, de limiter ou de résoudre les conflits, entre autres en appliquant des sanctions. L'aspect institutionnel rend possible la présence des compromis sur lesquels est fondée la gouvernance locale. Les compromis peuvent en plus ouvrir la voie à la production de connaissances collectives qui deviennent elles aussi des repères permettant de rendre plus efficiente la gouvernance locale (Talbot, 2006).

La gouvernance locale incarne donc une expression de la volonté collective en ce qui concerne la résolution de problèmes et les objectifs communs de développement. La mise en place d'une coordination efficace devient toutefois un enjeu crucial dans la mesure où

différentes sources d'autorités peuvent tenter de s'immiscer dans le processus de gouvernance locale. Une coordination efficace de la gouvernance locale rend les individus libres, suite à un processus délibératif, d'entreprendre des initiatives individuelles se rattachant aux objectifs de développement identifiés localement (Talbot, 2006).

Pour développer une légitimité, le processus de gouvernance locale doit réussir à atteindre des résultats probants. L'État, dans le cadre d'un processus marqué par l'absence d'un acteur central, peut ainsi intervenir comme médiateur afin de contribuer à l'atteinte de compromis auprès des acteurs locaux (Talbot, 2006).

En résumé, la proximité géographique ne peut pas à elle seule garantir le succès de la gouvernance locale ; l'intention des acteurs locaux de s'unir pour mener à bien un projet commun devient donc essentielle. Pour ce faire, il s'agit d'utiliser l'existence d'une identité locale commune pour mettre sur pied un projet de développement rassembleur. Entreprendre le processus à l'inverse, c'est-à-dire commencer par l'instauration de la gouvernance locale par l'entremise de la démocratie participative peut permettre l'identification d'un projet commun par les populations locales. Dans ce cas, l'atteinte du compromis est également essentielle au bon fonctionnement du processus (Talbot, 2006).

Tout processus de gestion des ressources naturelles dépend directement du cadre législatif qui le régit. Pour notre recherche, nous nous intéresserons aux réserves de biosphère afin de mieux comprendre la dynamique qui prévaut dans la région où se mène notre recherche.

La gestion participative des ressources naturelles permet l'intégration des populations locales à différents niveaux selon un degré de participation très variable. Les acteurs locaux peuvent disposer dans certains cas d'une large autonomie dans la réalisation de projets ou simplement être consultés par les autorités lors de la prise de décisions sans pour autant détenir quelconque pouvoir décisionnel. Quoiqu'il en soit, il semble y avoir consensus quant au fait que les populations locales doivent être prises en considération pour assurer l'application avec succès des mesures de protection de l'environnement.

CHAPITRE 3

METHODOLOGIE

Ce chapitre vient présenter la méthodologie que nous avons préconisée pour la réalisation de notre recherche. Nous y détaillons les démarches que nous avons suivies pour effectuer la collecte de nos données secondaires et primaires. Enfin, nous y exposons également le chronogramme de notre recherche.

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons adopté la démarche qualitative. Cette démarche nous a permis de cerner les dynamiques de notre thème de recherche en nous basant sur l'étude en profondeur de certains cas bien identifiés (Giroux et Tremblay, 2002).

Ainsi, dans un premier temps, nous avons fait une collecte de données secondaires à travers une revue de la littérature scientifique sur le thème de notre recherche et des sujets connexes. En second lieu, nous avons effectué une collecte de données primaires sur le terrain avec les outils de la recherche qualitative tels que les entretiens de groupe, les entretiens individuels, les profils historiques et environnementaux, et les récits de vie.

Ces deux étapes de la recherche nous ont permis de mieux comprendre le contexte actuel de la problématique de la migration des Africains subsahariens en lien avec la

dégradation des ressources naturelles et le manque de perspectives à l'échelle locale/nationale, de vérifier nos objectifs en rapport avec les tendances actuelles et d'annoncer des résultats.

3.1 La collecte des données secondaires

Pour effectuer la collecte de nos données secondaires, nous avons, dans un premier temps, fait une revue de littérature en faisant l'inventaire des publications scientifiques localisées sur différentes bases de données, disponibles à l'Université du Québec à Chicoutimi ou encore publiées sur Internet. Dans un deuxième temps, nous sommes rendus au Département de géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et à la bibliothèque du même établissement afin de consulter les publications scientifiques dont le contenu pouvait nous en apprendre sur notre région d'étude. Enfin, nous avons fréquenté le Bureau de la statistique du Sénégal dans le but de trouver des données les plus récentes et les plus justes possible sur les villages du delta du Saloum. Nos déplacements dans ces différentes institutions nous ont permis de cueillir bon nombre d'informations tant qualitatives que chiffrées sur la région du delta du Saloum et sur le phénomène de l'émigration clandestine.

3.2 La collecte des données primaires

Notre recherche a été menée dans la région du delta du Saloum au Sénégal afin de constater, à échelle détaillée, comment s'organise l'exode des jeunes de cette région vers l'Europe.

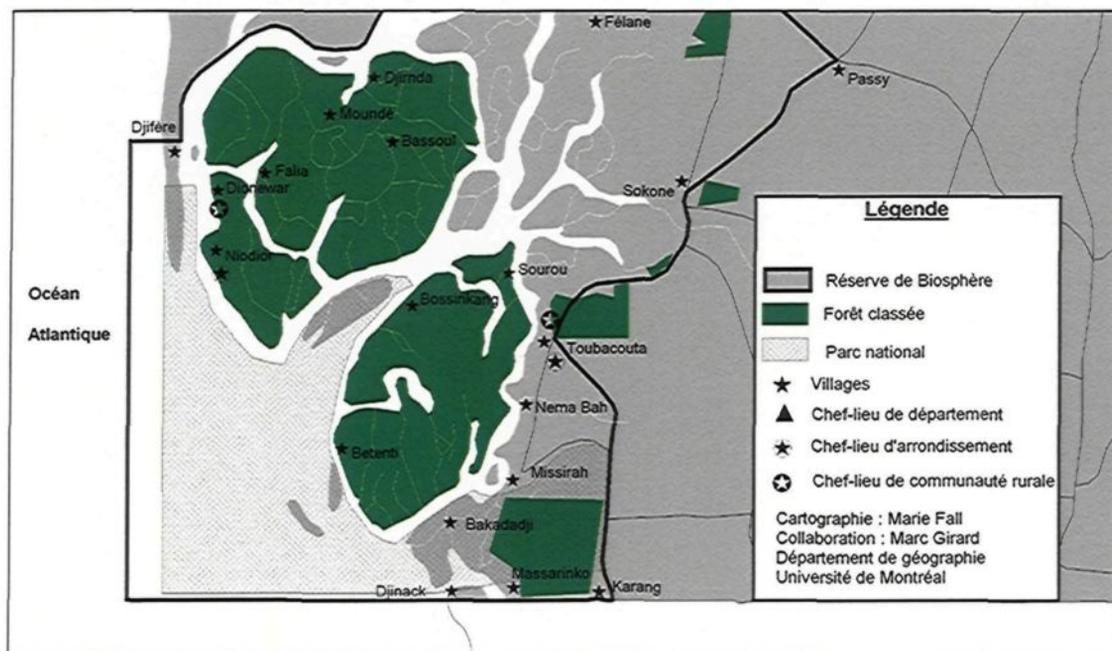
Pour effectuer la cueillette de nos données primaires, nous nous sommes donc rendus dans quelques villages du delta du Saloum afin de vérifier si, d'abord, la situation économique qui prévaut dans ces villages laisse naître chez les jeunes un désir d'exil. Ensuite, nous avons examiné si la mise en place de projets inspirés par la logique de la gouvernance participative susciterait un intérêt ou une motivation chez les jeunes à demeurer dans leurs villages. Il faut dire que la gestion participative pourrait pallier au manque d'opportunités d'avenir que nous avons identifié plus tôt comme l'une des raisons qui poussent les jeunes à partir. Enfin, nous nous sommes informés si des projets de développement dont le mode de gestion incluait ou inclut toujours les populations locales ont déjà été mis de l'avant dans ces villages. Cette partie de la recherche nous a permis d'évaluer si l'application de la gouvernance participative a pu freiner l'émigration des jeunes des villages où de tels projets ont été instaurés.

De façon générale, le niveau de vie des quatre (4) villages que nous avons visités est peu élevé. À l'instar des zones rurales sénégalaises, il se situe en effet bien en deçà de celui des agglomérations urbaines du Sénégal. Mais les villages du Saloum sont cependant plus stables économiquement que les villages situés à l'intérieur des terres sur le continent puisqu'ils peuvent compter sur un certain nombre d'activités génératrices de revenus (Fall, 2006).

Ainsi, nous nous sommes redus à Missirah, Djinak, Betenti et Dionewar. Ces villages ont été sélectionnés en raison du fait qu'ils sont durement affectés par l'exode des jeunes, mais également parce qu'ils se trouvent tous dans la zone périphérique de la RBDS. De

plus, le choix de ces quatre (4) villages permet de voir les différences entre deux (2) cultures – socé dans le cas de Missirah, Djinak et Betenti, et niominka pour Dionewar (Fall, 2006)- par rapport à notre problématique de recherche. La carte suivante présente la région du delta du Saloum :

Carte 2 : le découpage territorial du delta du Saloum



Source : Fall, 2006

Voici une description de chacun de ces villages et des explications sur les raisons qui ont justifié leur choix :

Le village de Missirah : Missirah constitue une presqu'île située à trois (3) kilomètres du Parc National du Delta du Saloum peuplée de près de 4 000 personnes (Faye, 2000-

2001). Il s'agit d'un village-centre qui subit les contraintes de la proximité du Parc national du delta du Saloum (PNDS) (Fall, 2006).

Le village de Djinak : Djinak est un petit village de 557 habitants (Bureau de la statistique du Sénégal) situé sur une île à l'extrémité du sud de la RBDS. C'est un village pauvre en ressources et enclavé de par sa situation géographique (Fall, 2006). Notre intérêt pour ce village consiste à voir comment les jeunes qui y vivent peuvent entrevoir leur avenir.

Le village de Betenti : Betenti est un village insulaire situé dans les limites de la partie maritime de la RBDS. Il est peuplé de 3 886 personnes (Bureau de la statistique du Sénégal). Ce village est très riche en ressources (Fall, 2006). Dans ce contexte, il est intéressant de voir si cette situation expose le village à une réalité différente en ce qui concerne l'exode des jeunes.

Le village de Dionewar : Dionewar est un gros village de pêcheurs. Peuplé de 3 953 habitants (Bureau de la statistique du Sénégal). Ce village insulaire est également chef-lieu de communauté rurale. Il est situé en périphérie de la RBDS (Fall, 2006). Peuplé par l'ethnie Niomika, il est intéressant de voir dans le cadre de notre recherche si l'aspect culturel est à l'origine de différences au sujet de l'émigration.

3.1.1 Les outils de la recherche

Pour mener notre recherche dans le delta du Saloum, nous avons eu recours aux entrevues de groupe et aux entrevues individuelles, aux profils historiques et

environnementaux, de même qu'aux récits de vie. Les entrevues de groupe et individuelles ont pour objectif la co-construction de connaissances entre le chercheur et les interviewés (Savoie-Zajc, 2006). Plus spécifiquement, l'entrevue de groupe rend possible la compréhension globale du comportement et des attitudes d'un groupe cible. Pour obtenir de tels résultats, nous regrouperons des jeunes qui participeront à une discussion ouverte visant à recueillir leurs sentiments par rapport à la question que nous étudions (Sabourin, 2006).

Parce que l'effet de groupe peut intimider certains participants, nous avons également utilisé les entrevues individuelles afin de compléter l'information que nous avons recueillie jusqu'alors. Nous avons procédé à des entrevues semi-structurées où les questions ont été présentées aux participants au début de l'entrevue. Fidèlement aux principes de l'entrevue semi-structurée, les répondants ont pu répondre à ces questions dans l'ordre qu'ils souhaitaient (Giroux et Tremblay, 2002). Les candidats qui ont participé aux entrevues individuelles se sont vus poser des questions ouvertes qui laissaient suffisamment de latitude à l'interviewé dans sa réponse, de manière à recueillir un discours plus «naturel». En effet, plus les questions sont ouvertes, plus elles ouvrent la porte aux témoignages et aux échanges spontanés, ce qui permet d'aborder des sujets qui n'auraient pas initialement été prévus dans le schéma d'entrevue (Poupart, 1997). Nous visions ainsi à dresser les profils historiques et environnementaux des communautés que nous étudions, de même qu'à amener les participants à nous faire part de leurs expériences personnelles sous la forme de récits de vie.

Au commencement, nous avons prévu que nos entrevues individuelles se tiendraient auprès de plusieurs catégories de personnes. Ainsi, pour chacun des villages que nous avons visité, nous pensions effectuer un total de six entrevues, soit avec un jeunes candidats à l'émigration, avec une femme qui a vu au moins un de ses enfants partir, avec un jeune qui habite toujours au village, avec une femme dont les enfants se trouvent toujours au village, avec une personne âgée et/ou avec le chef du village. Chacune de ces personnes aurait été en mesure de nous livrer des informations différentes en rapport avec nos objectifs. Ainsi, il était prévu que les jeunes candidats à l'émigration nous expliquent les raisons pour lesquelles ils n'entrevoient aucune autre possibilité que de quitter leur village ; que les femmes qui ont vu au moins un de leurs enfants partir nous disent ce qui a convaincu leurs enfants à entreprendre une migration vers l'Europe ; que les jeunes qui demeurent toujours dans leur village nous détaillent ce qui les retient ou ce qui les empêche de partir ; que les femmes qui ont toujours leurs enfants auprès d'elles nous parlent des perspectives futures de leurs enfants ; que les personnes âgées nous fassent un portrait du changement dans le temps des conditions environnementales des environs de leur village ; et que les chefs de village, qui nous apparaissent comme des personnes ressources incontournables, puissent nous fournir davantage d'informations sur le phénomène dans son ensemble. En terminant, il est important de mentionner que toutes les entrevues que nous avons réalisées ont été enregistrées et que notre collecte d'informations a été basée sur ces enregistrements.

Nous avons également accordé une place à l'observation participative de type qualitatif dans la réalisation de notre recherche (Jaccoud et Mayer, 1997) afin de donner

un sens aux actions posées quotidiennement par les membres de notre groupe cible. Nos observations nous ont servi à décrire la façon dont la réalité du milieu naturel de la RBDS force les populations à modifier leurs rapports aux ressources naturelles. Nous avons effectué nos observations à la fois avant, pendant et après la réalisation des différents entretiens.

3.1.2 Traitement et analyse des données

Le traitement des données que nous avons recueillies sur le terrain a comporté plusieurs étapes. En raison du fait que les entrevues que nous avons réalisées ont été traduites en simultané lors de l'enregistrement, nous avons pu procéder à leur transcription dès notre retour. Il est à noter que la transcription ne reflète pas intégralement les propos tenus par les participants lors des entretiens, puisque la forme écrite ne permet pas de transposer les intonations et les émotions (Savoie-Zajc, 1997). Par la suite, nous avons construit une grille d'analyse qui nous a permis de dépouiller nos résultats afin d'en faire ressortir les faits saillants et, par le fait même, d'avoir une idée plus claire des intentions des jeunes des villages du delta du Saloum en ce qui concerne la question de l'émigration vers l'Europe. Enfin, notre analyse nous a permis de tirer des conclusions au sujet de la gouvernance participative, à savoir si elle pourrait constituer un moyen de freiner l'exode des jeunes de la région du delta du Saloum.

3.3 Chronogramme de la recherche

Nous avons débuté la réalisation de notre recherche par la collecte des données secondaires qui nous ont permis d'élaborer notre cadre théorique et conceptuel. Cette démarche s'est tenue de l'été 2008 à la fin du mois de février 2009. Par la suite, en mars et en avril 2009, nous avons planifié notre voyage de recherche sur le terrain en identifiant les villages que nous irions visiter, en élaborant un plan pour la réalisation de nos entrevues et en réalisant les différents questionnaires que nous allions utiliser.

Notre séjour au Sénégal s'est déroulé du 3 au 23 mai 2009, période durant laquelle nous avons recueilli nos données primaires. Le tableau 1 identifie chacun des endroits où nous nous sommes rendus, les dates où nous y étions, de même que les tâches que nous y avons accomplies et les objectifs que ces dernières nous ont permis d'atteindre.

Enfin, la période entre notre retour du Sénégal et le printemps 2010 a été consacrée au traitement et à l'analyse de l'ensemble de nos données, ce qui nous a permis de tirer les conclusions que nous présentons dans ce mémoire.

Tableau 1 : Tableau synthèse des activités de terrains

Endroits	Dates	Tâches	Objectifs
Dakar	3-4-5 mai 2009	-Rencontres avec partenaires scientifiques -Rencontres avec personnes ressources -Collecte de données secondaires	-Terminer les préparatifs pour le terrain -Compléter la collecte des données secondaires
Missirah	6-7-8 mai 2009	Collecte des données primaires	-Faire le lien entre la dégradation des ressources naturelles et l'exode des populations -Faire la promotion de la gestion participative
Djinak	7 mai 2009		
Betenti	9 mai 2009		
Bassoul	10-11 mai 2009		
Dakar	12 au 23 mai 2009	-Collecte des données secondaires -Faire un retour sur le terrain -Tirer les leçons apprises du terrain	Évaluation des activités de terrain et de la collecte des données primaires

3.4 Considérations éthiques

Les considérations éthiques ont pris une part très importante dans la réalisation de notre recherche. Toutefois, nous n'avons pas jugé bon de faire une demande de certificat éthique institutionnel en raison du fait que les personnes que nous avons côtoyées durant notre recherche ne constituaient pas nos sujets de recherche. Leur participation nous a cependant été fort utile, puisque ces personnes nous ont fourni bon nombre de détails sur notre problématique de recherche.

Chacune des personnes ayant pris part à notre recherche a été informée que notre travail s'inscrivait dans une démarche scientifique, et que par le fait même, les résultats qui en seraient tirés ne serviraient qu'à des fins scientifiques. Les participants ont été informés de notre identité, de l'objectif de notre recherche et de son contexte, de même que du fait que l'entrevue que nous aurions avec eux allait être enregistré. Nous avons donc reçu le consentement de chacun des participants avant de procéder à toutes les entrevues que nous avons effectuées. De plus, nous avons assuré aux participants que leur nom ne figurerait nulle part, à moins que ces derniers nous aient signifié leur accord quand au fait d'être identifiés dans la présentation de nos résultats.

3.5 Contraintes de la recherche

Il est possible d'identifier plusieurs contraintes étant survenues dans la réalisation de notre recherche. Il est cependant important de préciser à ce stade ci que ces contraintes n'étaient pas insurmontables. Elles ne nous ont simplement pas permis de réaliser toutes les entrevues que nous avions prévues dans notre schéma initial de recherche.

La première des contraintes auxquelles nous avons fait face reposait dans la réticence des populations locales à répondre à nos questions. Si de nombreux jeunes du village de Missirah ont répondu à notre appel, peu de leurs homologues des villages de Djinak et Betenti ont fait de même. De plus, bien que nous ayons été en présence de nombreux jeunes à Dionewar, nous n'avons pas pu leur adresser nos questions de manière directe. Les entrevues que nous avons réalisées dans ce village se sont déroulées via l'entremise d'un

responsable villageois qui nous a donné l'impression de filtrer les questions que nous posions et les réponses qui nous étaient données.

La réticence des populations locales à notre égard a engendré pour nous une seconde contrainte : l'impossibilité d'effectuer des entrevues avec les femmes des villages que nous avons visités. En effet, dans la réalisation de notre recherche, nous n'avons pu parler à aucune femme des villages de Missirah, Betenti et Dionewar. Seule la mère du chef de village de Djinak a accepté de répondre à nos questions en la présence son fils qui a joué le rôle d'intermédiaire. Le fait que nous n'ayons pas été en mesure d'effectuer des entrevues avec les femmes des villages que nous avons visités n'est cependant pas étonnant. Lors d'un séjour sur place, il ne faut pas beaucoup de temps pour comprendre que la vie dans les villages du delta du Saloum est dominée par les hommes. Quant à elles, les femmes semblent confinées à leurs rôles de mère et de femme au foyer.

Le tableau suivant présente l'ensemble des entrevues que nous avons pu effectuer pour chacun des villages où nous nous sommes rendus, de même que le nombre de participants pour chacune d'elles :

Tableau 2 : Tableau synthèse des entretiens réalisés sur le terrain

Villages	Nombre de jeunes ayant participé à l'entretien de groupe	Nombre d'entretiens individuels réalisés avec des jeunes	Nombre d'entretiens individuels réalisés avec des femmes	Nombre d'entretiens réalisés avec des chefs de village
Missirah	14	4	0	1
Djinak*	6	1	1	1
Betenti	0	2	0	0
Dionewar	16	1	0	0

*Note : L'entrevue de groupe réalisée dans le village de Djinak réunissait cinq (6) jeunes, deux (2) femmes et quatre (4) personnes âgées. De plus, le jeune avec lequel nous avons réalisé l'entretien individuel est aussi le chef du village.

Comme le montre le tableau, les entretiens que nous avons réalisés à Djinak ne se sont pas déroulés comme nous l'avions prévu. Sans que cela ne nuise fortement à la quête de nos données, le fait que nous ayons été contraints de tenir une entrevue de groupe multigénérationnelle a eu pour effet d'imposer une retenue chez les jeunes qui ne nous ont livré que peu d'informations à leur sujet. Ces derniers semblaient en effet plus timides à nous faire des confidences que les jeunes des autres villages que nous avons questionnés en présence de jeunes seulement. Cette situation peut s'expliquer par le fait que ces jeunes, comme dans l'ensemble des cultures de l'Afrique noire, ont un profond respect envers leurs aînés en plus d'avoir le sentiment qu'ils ne peuvent leur faire ombrage (Pélissier, 1966) en prenant par exemple une place prépondérante dans une discussion de groupe. Ainsi, il est envisageable que les jeunes que nous avons rencontrés à Djinak se sont abstenus de

commentaires exhaustifs afin d'une part de laisser la parole à leurs aînés, et d'autre part pour éviter de tenir des propos qui auraient pu entrer en contraction avec ceux des doyens de leur village.

La méthodologie que nous avons suivie lors de la réalisation de notre recherche s'intégrait à l'intérieur des principes de la recherche qualitative. En effet, la cueillette de nos données primaires et de nos données secondaires avait pour but de déterminer comment le manque de perspectives d'avenir et la dégradation des ressources naturelles sont vécus par les jeunes des communautés rurales du delta du Saloum. Nous nous sommes donc rendus directement auprès d'eux afin d'aller recueillir leurs propos et observer la réalité qui prévaut sur le terrain.

DEUXIEME PARTIE

RESULTATS

CHAPITRE 1

PORTRAIT DU TERRAIN DE RECHERCHE

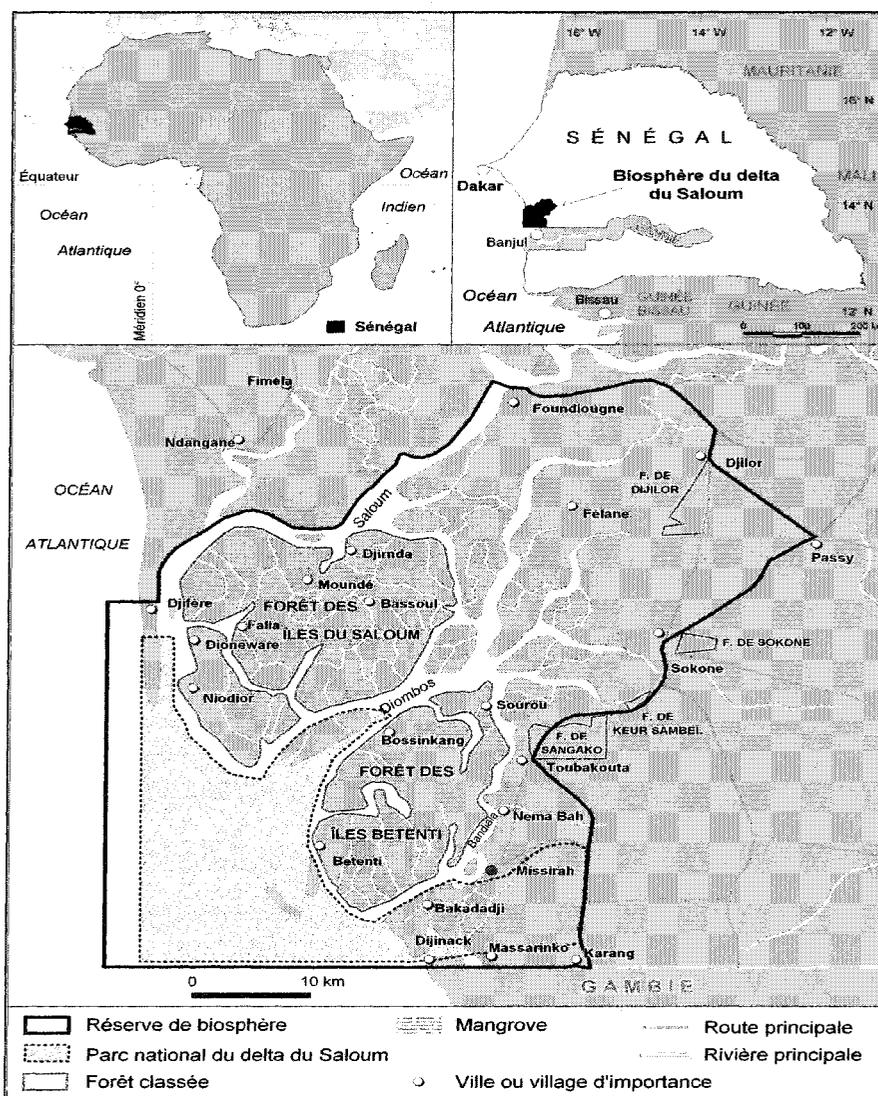
Ce chapitre vient présenter le terrain où nous avons réalisé notre recherche. Nous traiterons dans un premier temps du delta du Saloum de façon générale en présentant son environnement naturel et humain. Dans un deuxième temps, nous effectuerons la présentation des quatre villages que nous avons visités lors de la réalisation de notre collecte de données primaires.

1.1 L'environnement physique du delta du Saloum

La région du delta du Saloum est située au centre ouest du Sénégal en bordure de l'océan Atlantique. La majeure partie de cette région est comprise à l'intérieur des limites de la Réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS). Au plan administratif, la RBDS se retrouve dans la région administrative de Fatick et regroupe les arrondissements de Djilor, Toubacouta, Fimela et Niodior (UICN, 2003). La RBDS englobe de plus les limites du Parc national du delta du Saloum (PNDS), créé en 1976 par l'État sénégalais (Fall, 2006). Ainsi, aux 76 000 ha des ensembles continental, amphibie et maritime du delta du Saloum couverts par le PNDS ont été ajoutés en 1981 par le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la

culture (UNESCO) d'autres parcelles continentales de la région du delta du Saloum afin de créer la RBDS. Au total, cette dernière s'étend donc sur une superficie de 334 000 ha (UICN, 2003). Enfin, le fait que la RBDS abrite une très riche variété d'espèces d'oiseaux marins lui a valu d'être inscrite en 1984 sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar (Fall, 2006). Les deux cartes suivantes présentent pour la première le Sénégal, et pour la seconde le delta du Saloum où figurent les limites respectives de la RBDS et du PNDS :

Carte 3 : localisation du delta du Saloum



Source : Fall, 2006

1.1.1 Le fleuve Saloum

La zone hydrographique du delta du Saloum est un estuaire comportant plusieurs bras de mer (le Saloum, le Diombos et le Bandiala) qui sont interconnectés par un réseau

complexe de chenaux de marée connus sous le nom de bolongs (Mbengue, 2003-2004). Le régime hydrographique du fleuve Saloum est de type sahélien (Diop, 1990), c'est à dire qu'il est influencé par le régime saisonnier des précipitations (UICN, 2003). Plus précisément, il s'agit d'un estuaire inverse en raison du fait que la faible pente du terrain, conjuguée au faible apport d'eau douce, permet à l'eau de la mer de s'infiltrer à l'intérieur du continent (Pélissier, 1966).

1.2 L'environnement naturel du delta du Saloum

La région du Delta du Saloum constitue une zone de transition entre le domaine soudano-guinéen au sud et le domaine soudano-sahélien au nord. La région combine de plus les caractéristiques d'une zone humide marine, estuarienne, lacustre et palustre (Guiro, 2004). Elle abrite ainsi trois milieux écologiques différents : le domaine continental, le domaine insulaire et le domaine maritime. Le domaine continental, que l'on retrouve par exemple dans la région de Missirah, vit comme les deux autres domaines le phénomène des marées. On y retrouve des tannes, de la végétation de mangrove et des forêts (photo 1) (Mbengue, 2004). C'est l'habitat principal de la grande faune et de la grande majorité des espèces ligneuses (Guiro, 2004).

Photo 1 : Un tanne (premier plan), de la végétation de mangrove (centre de la photo) et la forêt (arrière plan)



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Le domaine insulaire est composé de trois groupes d'îles : le Gandoul, les îles Betenti et les îles Fathala séparées entre elles par des bras de mer. Ce domaine est essentiellement recouvert par la végétation de mangrove (Mbengue, 2004) et constitue *de facto* le principal milieu de reproduction, de nourrissage et de repos des espèces halieutiques et par le fait même des oiseaux marins (Guiro, 2004). Enfin, le domaine maritime couvre une étendue de territoire s'étirant de Djifère à Djinack (Mbengue, 2004) de l'océan jusqu'à deux kilomètres à l'intérieur des terres (Guiro, 2004). Il est bordé par des eaux plus profondes que le domaine insulaire et est formé d'îles et de bancs de sable (Mbengue, 2004). On n'y retrouve essentiellement que des herbiers et il agit comme lieu de reproduction pour les

oiseaux (Île aux oiseaux) et comme lieu de nourrissage pour les tortues marines, les crevettes et certaines espèces de poissons (Guiro, 2004).

Sur le plan géomorphologique, un nid de grès constitue la roche mère sur laquelle repose la région du delta du Saloum (Pélissier, 1966). Quant à elle, la surface du terrain se compose de tannes, issus de la transformation d'anciennes vasières exondées après la transgression marine, d'amas de coquillage aussi nommés kjokkemmoddinger (photo 2), de vasières à mangrove et de cordons sableux (Diop, 1975 et 1986). Dans sa totalité, le relief de la région est très plat et à peine plus élevé que le niveau de la mer (Pélissier, 1966).

Photo 2 : Amas de coquillages



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Sur le plan des ressources naturelles, l'estuaire du Saloum est un milieu très riche. «[...] la comparaison du nombre d'espèces répertoriées dans le Sine Saloum à ceux obtenus

dans 60 milieux estuariens et lagunaires à travers le monde, montre que seuls 6 d'entre eux présentent une richesse spécifique plus élevée.» (UICN, 2003, p. 36) Au total, 36 espèces de mammifères, 200 espèces d'oiseaux, 114 espèces de poissons, trois espèces de dauphins, 50 espèces d'invertébrés et de crustacés, des lamantins, des tortues, des serpents et autres reptiles peuplent la région (Guiro, 2004). Du point de vue forestier, la région compte 188 espèces végétales évoluant à l'intérieur de quatre biotopes distincts : la forêt galerie, la forêt guinéenne, la forêt claire ou savane boisée et la mangrove primaire. À cela s'ajoute la mangrove secondaire qui correspond aux milieux originellement couverts par la mangrove primaire ayant été exploitée par l'homme (Mbengue, 2004). En ce qui concerne les ressources en eau, la région se distingue par la présence de vastes étendues d'eaux de surface, proximité de l'océan oblige. Les eaux de surface douces quant à elles sont tributaires des précipitations. On ne les retrouve donc sous forme de mares que de juillet à novembre. La région recèle également d'abondantes réserves d'eaux souterraines, qui sont cependant de mauvaise qualité. Cela explique le déficit d'eau douce enregistré à certains endroits (UICN, 2003).

Au point de vue climatique, la région du Delta du Saloum compose avec les aléas d'un climat de type soudanien à soudano-sahélien (Guiro, 2004), qu'il est possible d'identifier plus précisément comme soudano-atlantique (Faye, 2001), où s'alternent saison sèche et saison des pluies. Cette dernière peut être plus ou moins longue, soit d'une période de deux à trois mois jusqu'à quatre à cinq mois. En moyenne, la saison des pluies s'échelonne donc sur une période couvrant entre trois et quatre mois, tandis que la saison sèche règne pendant huit à neuf mois (Guiro, 2004). Peu importe la saison, les températures demeurent élevées

avec un écart relativement faible entre les minimas et les maximas. En effet, le mercure n'indique que très rarement sous les 26 degrés Celsius et ne dépasse que rarement les 31 degrés Celsius. Cette faible amplitude thermique est due bien sûr à la latitude tropicale du delta du Saloum, mais surtout par l'effet tempérant de l'océan qui évite à la région les températures suffocantes qui sévissent à l'intérieur des terres. En effet, la région subit l'influence d'un vent doux, l'Alizé maritime, qui cède momentanément sa place en saison sèche à un vent chaud et sec, l'Alizé continental (l'Harmattan), de même qu'à un vent chargé d'humidité en saison des pluies, la Mousson (Guiro, 2004).

1.2.1 La dégradation de l'environnement

Depuis les dernières décennies, le climat de la région du delta du Saloum est en proie aux changements. En effet, les observations météorologiques tendent à démontrer que la saison des pluies perd de plus en plus de terrain au profit de la saison sèche. On remarque en effet au registre annuel des précipitations reçues une nette régression de la quantité d'eau tombant du ciel sur cette région. Si la moyenne des précipitations reçues chaque année s'élevait à 776,63 millimètres entre 1941 et 1970, elle ne dépassait guère les 555 millimètres entre les années 1971 et 2000 (Guiro, 2004). De plus, on remarque une irrégularité croissante en ce qui concerne à la quantité de précipitations reçues d'une année à l'autre (Faye, 2001).

Cette raréfaction des précipitations entraîne plusieurs conséquences, tant sur le plan humain qu'environnemental, telles la mort des semences, une spéculation plus ardue concernant les rendements agricoles et un assèchement précoce des mares, ce qui diminue

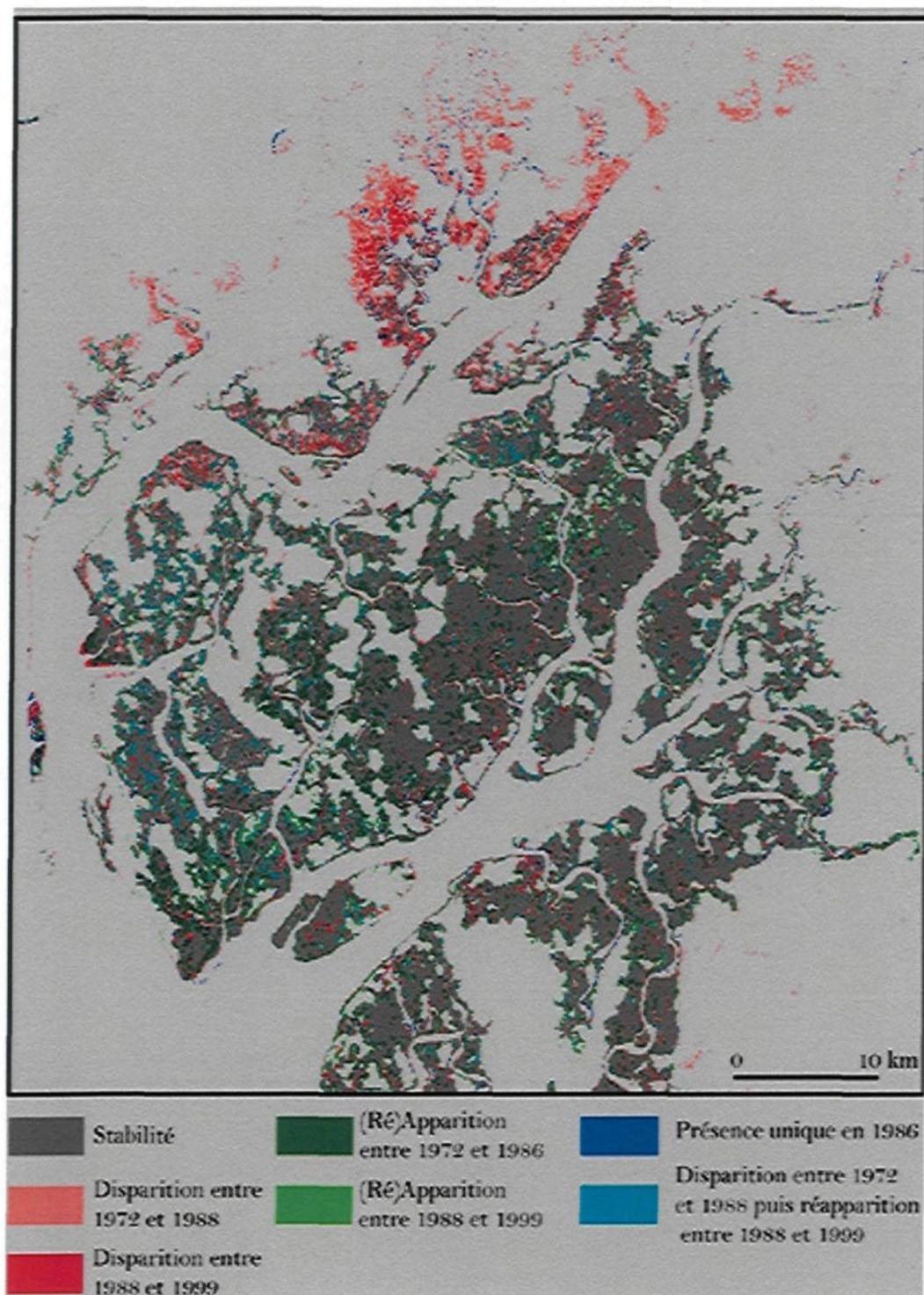
les points d'eau servant à abreuver le bétail. De plus, le manque d'eau douce engendre une remontée des sels solubles à la surface des sols, réduisant ainsi la superficie cultivable (Guiro, 2004). À ce sujet, l'expansion des tannes, incultivables à cause de leur forte teneur en sel, vient compliquer encore davantage les activités agraires dans une région où l'agriculture joue un rôle crucial (Pélissier, 1966).

Toutefois, la dégradation de l'environnement dans le delta du Saloum n'est pas seulement imputable aux épisodes momentanés de sécheresse, mais également à l'activité humaine. Ainsi, l'exploitation abusive et incontrôlée des ressources naturelles conjuguée à l'insuffisance des techniques de restauration et de conservation des ressources encore disponibles a contribué à accélérer le processus de dégradation de l'environnement. À titre d'exemple, l'épuisement des sols auquel on assiste dans la région est causé par le surpâturage, par de mauvaises techniques culturales, comme la culture sur brûlis, et la disparition de la jachère (Guiro, 2004). Dans ce contexte, il serait intéressant de poser un diagnostic sur le niveau de dégradation des différentes catégories de ressources naturelles dans le delta du Saloum en combinant les causes naturelles et humaines à l'origine de cette dégradation.

On assiste actuellement à un net recul de la végétation de mangrove dans la région et ce, pour plusieurs raisons. La sursalinité découlant de la diminution de l'apport en eau douce nuit à la croissance de cette dernière. On procède également à la coupe des racines des palétuviers pour faire la collecte des huîtres lorsqu'on ne coupe pas complètement ces arbres pour s'en servir comme bois de chauffe. Enfin, le sol asséché par le sel et le manque

d'eau favorise l'éclosion de feux qui tuent systématiquement les jeunes pousses de palétuviers, empêchant ainsi la régénération de la mangrove (Guiro, 2004). La carte suivante illustre l'évolution de la mangrove dans le delta du Saloum entre 1972 et 1999 :

Carte 4 : Évolution de la mangrove dans le delta du Saloum entre 1972 et 1999



Source : Ackermann et al., 2006

Le reste de la végétation autre que la mangrove est aussi en recul. La coupe des arbres pour en faire du bois de chauffe, tout comme les feux de forêts, plus nombreux à cause du temps plus sec, expliquent en partie ce phénomène. Le reste incombe au surpâturage. En effet, la divagation des bêtes, qui broutent tout ce qu'elles trouvent, détruit le tapis végétal. Le piétinement du sol par les troupeaux le rend très compact, empêchant ainsi l'eau de s'y infiltrer et par le fait même la végétation de reprendre ses droits (Guiro, 2004). Au total, la couverture forestière dans le delta du Saloum a diminué de 50% en vingt ans et se poursuit à un rythme de 10 à 16% annuellement (Gobierno de Canarias, 2000). Le déboisement affecte surtout le domaine continental, soit celui offrant le plus de terres potentiellement exploitables. Ce domaine constitue donc l'environnement le plus dégradé puisqu'il a vu 80% de sa superficie forestière être rasés (UICN, 2003).

La faune subit elle aussi les contrecoups de la dégradation de l'environnement. Les feux de brousse et la sécheresse entraînent en effet la destruction des habitats. On assiste de plus à une forte activité de braconnage aux limites du PNDS. Enfin, l'accroissement de la cueillette des petits fruits sauvages par les populations locales diminue la quantité de nourriture disponible pour les animaux qui s'en nourrissent (Guiro, 2004). Conséquence de la diminution des ressources disponibles, la faune de taille moyenne est en diminution, à l'exception des singes qui profitent d'un triste constat, la disparition complète des grands prédateurs qui ne trouvent de quoi se nourrir (UICN, 2003).

La ressource halieutique n'est pas à l'abri de la dégradation de l'environnement. Les poissons et les mollusques voient avec le recul de la mangrove disparaître leur lieu de friche. De plus, une pression plus forte est observée sur les espèces au fort potentiel économique qui connaissent une surpêche rendue possible par l'essor des techniques de rentabilisation et d'exploitation. Cette amélioration des moyens de pêche s'accompagne d'une augmentation du nombre de pêcheurs et d'un non respect de la réglementation des mailles des filets, des zones de pêche et des périodes de repos, ce qui contribue à l'épuisement rapide des stocks (Guiro, 2004).

La pression occasionnée par l'activité humaine dans le delta du Saloum contribue activement comme on peut le voir à la dégradation de l'environnement. Un facteur en particulier peut expliquer cette pression sans cesse plus forte exercée par les populations locales sur leur milieu de vie : la croissance démographique. Les villages du delta du Saloum composent en effet avec une démographie galopante causée entre autres par la précocité du mariage, le taux élevé de polygamie, l'analphabétisation et la faible urbanisation de la région. On se retrouve donc au cœur d'une situation où les besoins ne font qu'augmenter alors que les moyens pour les combler se raréfient. Cela crée un contexte auquel plusieurs souhaitent échapper. L'exode devient donc un élément constitutif de la réalité des villages du delta du Saloum (Mboup, 1997).

1.3 L'environnement humain du delta du Saloum

Deux ethnies principales composent la population du delta du Saloum. Les Sérères, qui vivent au nord de la région du delta du Saloum constituent la première de ces deux

ethnies. Une précision doit cependant être apportée en ce qui concerne les Sérères. En effet, ces derniers se disent Niominkas. Ethnologiquement, il n'y a en réalité aucune différence entre les Sérères niominkas et les autres Sérères vivant ailleurs au Sénégal. Le fait de se qualifier comme Niominkas permet aux habitants du delta du Saloum de race sérère de faire ressortir une différence majeure par rapport à leurs cousins, différence qui réside essentiellement dans leur insularité. Ainsi, les Sérères niominkas ont un mode de vie différent des autres Sérères, qui sont agriculteurs et qui résident généralement à l'intérieur des terres (Pélissier, 1966). Enfin, comme l'ensemble des Sérères, les Sérères niominkas parlent la langue sérère et sont de confession musulmane.

La deuxième ethnie peuplant le delta du Saloum est celle des Socés. Ces derniers, aussi appelés Mandingues, habitent les îles au sud du delta du Saloum jusqu'à la frontière avec la Gambie. Les Socés parlent la langue socée et sont largement musulmans. Fait intéressant, la proportion des Socés dans le delta du Saloum est en réalité moins importante que ne le révèlent les statistiques sur la population de la région. En effet, les habitants des Îles Betenti, qui affirment être Socés, sont plutôt d'origine sérère. Ainsi, lorsque des marabouts socés de l'actuelle Gambie se sont rendus dans les Îles Betenti il y a plus d'un siècle et demi afin d'en islamiser les populations, certaines de leur coutumes, mais surtout leur langue, ont été adoptées par la population des villages de l'archipel, à l'image de la religion qu'ils étaient venus leur enseigner. La région aujourd'hui occupée par des populations se disant socées abrite donc des Socés d'ethnie socée et des Sérères ayant adopté la presque totalité des traits culturels socés, de manière qu'à l'heure actuelle, il est pratiquement impossible d'établir une différence au plan culturel entre le village de Betenti, peuplé de

Sérères à la culture socée, et celui de Djinak, à la population d'ethnie et de culture socées (Pélissier, 1966).

Au total, la population du delta du Saloum est difficile à estimer en raison du fait qu'il ne s'agisse pas d'une région de recensement en tant que telle. Toutefois, la population de la RBDS, comprise à l'intérieur des limites de la région du delta du Saloum s'élevait en 1997 à 610 000 personnes (Fall, 2006) avec une densité variant selon les endroits entre 21 et 61 habitants au kilomètre carré (UICN, 2003). Cette concentration de population crée d'ailleurs une des densités rurales parmi les plus élevées du Sénégal (Pélissier, 1966).

1.2 Présentation des villages

1.2.1. Le village de Missirah

Missirah est un port de pêche situé sur la partie continentale du Delta du Saloum. Sa population s'élevait en 1996 à 3 324 habitants, et on prévoyait à l'époque qu'elle avoisine les 4 000 personnes au tournant le l'an 2000. Essentiellement composée par l'ethnie des Socé, la population du village se répartit dans six quartiers différents. (Faye, 2001).

De part sa continentalité, le village de Missirah nous est apparu beaucoup moins enclavé que les autres villages du Delta du Saloum que nous avons visités, entre autres parce qu'une route relie l'endroit au reste du pays. Il est donc beaucoup plus facile pour les personnes de s'y rendre et d'y acheminer des marchandises. L'espace le permettant, le village occupe une superficie relativement importante, les maisons étant espacées les unes des autres. La situation géographique de Missirah lui confère de plus, à petite échelle

certes, un rôle de carrefour. En effet, le village sert souvent de point de départ à direction des autres hameaux de la région. Par exemple, une pirogue assure une correspondance régulière entre Missirah et Betenti. Enfin, d'autres villages peuvent également être rejoints à partir de Missirah (l'auteur de la recherche, 2009)

Sur le plan économique, une part importante des activités gravite autour de la pêche. Le village compte un long quai de béton (photo 3) qui permet aux embarcations de pêcheurs d'accoster et de décharger leurs prises facilement qui peuvent par la suite être mises à sécher sur les installations réservées à cet effet se trouvant immédiatement à côté de ce dernier. Le quai constitue l'endroit le plus achalandé du village, là où s'articule la vie de la communauté.

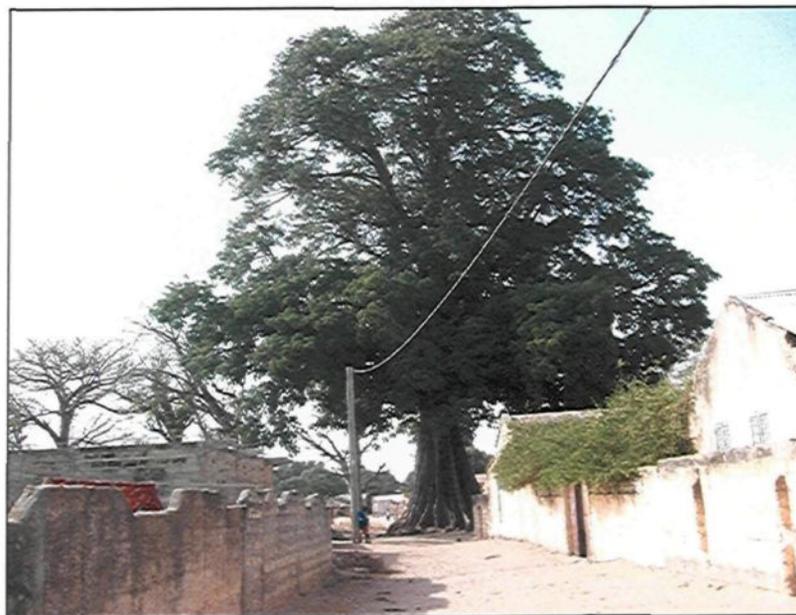
Photo 3 : Le quai de pêche de Missirah



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Outre la pêche, on observe aux environs de Missirah une certaine activité agricole. Le village compte aussi deux petits commerces offrant une certaine diversité de marchandises. Enfin, Missirah accueille chaque année un petit nombre de visiteurs attirés par le fromager du village (photo 4), un arbre surdimensionné qui aurait plus de 1 000 ans.

Photo 4 : Le fromager de Missirah



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Les touristes se déplacent également à Missirah pour visiter le PNDS. Le cas échéant, ils louent les services d'un villageois qui les amènent en bateau à l'intérieur du parc pour découvrir la mangrove. On note l'existence du tourisme à Missirah par la présence d'un petit campement villageois pouvant accueillir une dizaine de personnes à la fois (photo 5). À ce sujet, un autre site du même genre est en phase de construction. Le projet qui vise le

développement de l'écotourisme est mené par un groupe d'éco-gardes travaillant déjà pour les autorités qui gèrent le PNDS.

Photo 5 : Campement touristique à Missirah



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Enfin se trouve un peu en retrait du village un site à caractère écologique développé par un groupe composé de jeunes ayant à cœur la protection de l'environnement local nommé Fannabara. Le site en question comporte une pépinière et des cases qui pourront éventuellement être occupées par des touristes. Cette initiative a pour but bien sûr de d'assurer la protection de l'environnement, mais également d'offrir un choix d'activité supplémentaire aux touristes qui viennent à Missirah (l'auteur de la recherche, 2009).

1.2.2 Le village de Djinak

Le village de Djinak se trouve sur une petite île située à l'extrémité sud de la RBDS. Le village se divise en deux parties nommées Djinak Bara et Djinak Diatako. En 2002, la population du village, peuplé de Socé, s'élevait à 557 personnes. On y retrouvait à l'époque 288 femmes contre 269 hommes (République du Sénégal).

Djinak nous a semblé de loin être le village le plus désolé parmi ceux où nous nous sommes rendus. D'abord, le cadre naturel est très pauvre en dépit du fait que la plage bordée de cocotiers sur laquelle on accoste donne à première vue à l'endroit un air de petit paradis tropical (photo 6).

Photo 6 : Plage de Djinak

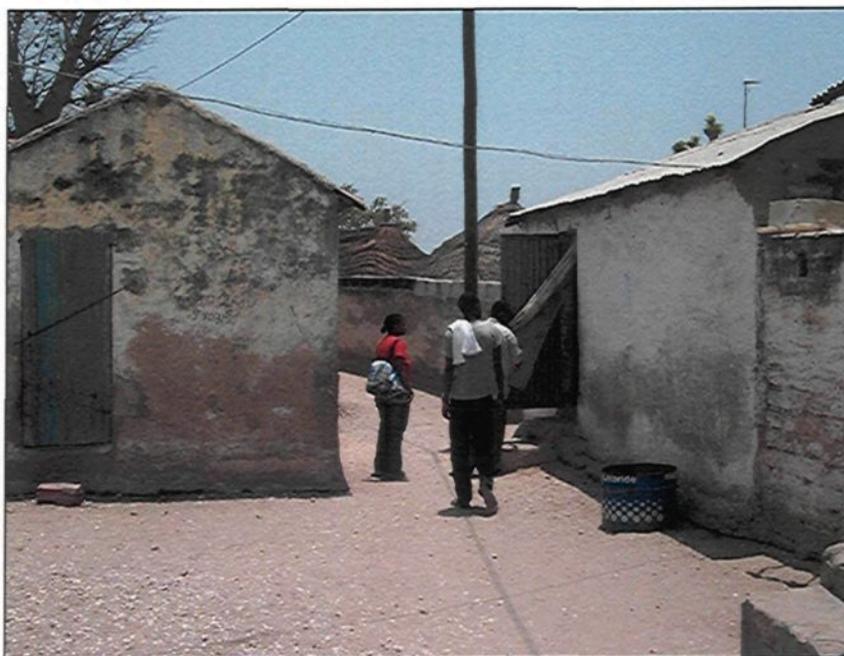


Source : l'auteur de la recherche, 2009

L'intérieur de l'île sur laquelle se trouve le village est plus ou moins dénudé de végétation. On n'y compte en fait que quelques bosquets clairsemés, une situation qui s'explique par le manque récurant d'eau qui afflige cette petite île brûlée par le soleil. Cette situation, combinée au manque de terre et à la pauvreté du sol, ne favorise donc en rien le développement de l'agriculture. À ce sujet, nous n'avons pas observé lors de notre passage sur l'île les traces d'une activité agricole importante, ce qui laisse présager que la population locale doit surtout compter sur les ressources de la mer pour assurer son alimentation (l'auteur de la recherche, 2009).

Le caractère désolé dont nous caractérisons Djinak s'applique également aux infrastructures qui sont pour le moins pratiquement absentes du village. D'abord, ce dernier ne compte pas de quai, ni de rue à proprement dit. Ensuite, la construction des maisons est beaucoup moins élaborée que celle que nous avons remarquée dans les autres villages de la région (photo 7).

Photo 7 : Maisons à Djinak



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Le point le plus marquant par rapport à la situation de précarité du village réside toutefois dans l'absence quasi totale de jeunes. En effet, nous n'avons rencontré à Djinak que des personnes âgées, des femmes, et des enfants en très bas âge. Cela nous permet d'en arriver à la conclusion que les jeunes de 15 à 35 ans ont presque tous déserté le village sans doute dans l'espoir de trouver de quoi gagner de l'argent, leur village offrant si peu de possibilités. Quant à elle, la population demeurée à Djinak tente de composer avec les maigres moyens qu'elle a trouvés pour survivre (l'auteur de la recherche, 2009).

1.2.3 Le village de Betenti

Le village de Betenti se trouve sur la plus grande des Îles Betenti au centre de la RBDS face à l'océan Atlantique. Le village enregistré en 2002 une population de 3 886 habitants parmi lesquels on comptait 1 857 hommes et 2 029 femmes essentiellement de l'ethnie des Socé (République du Sénégal).

Le village de Betenti peut être considéré à l'échelle de la région du Delta du Saloum comme un gros village de par sa population. De plus, en ce qui concerne son aménagement, Betenti a des allures de petite ville, son bâti étant très dense. Sur le plan économique, les activités se déroulant à Betenti sont de nature variée. Premièrement, le quai du village est suffisamment grand pour accueillir plusieurs pirogues à la fois, dont une assurant la liaison maritime entre l'endroit et la Gambie (photo 8). Il s'agit pour les habitants d'un moyen relativement facile et abordable d'aller se ravitailler dans la capitale gambienne, Bangui, en denrées de toutes sortes. Par conséquent, le choix de produits offerts dans les petites échoppes du village est assez intéressant. Cette situation a cependant pour effet d'isoler le village par rapport à ses voisins puisqu'il entre très peu en contact avec ceux-ci.

Photo 8 : Quai de Betenti



Source : l'auteur de la recherche, 2009

L'illusion d'autarcie que présente le village est renforcée par le fait que le village est pratiquement autosuffisant en termes de production de nourriture. Ainsi, outre la culture de différentes céréales, le village élève entre autres des poules et autres volailles, des chèvres et on aperçoit ça et là quelques vaches. Enfin, l'abondance des cocotiers sur le rivage du village permet non seulement la récolte des noix de coco (photo 9), mais également l'exportation de plans de cocotiers achetés pour la plupart par des hôteliers de Dakar ou de Saly afin de faire l'aménagement de leurs jardins (l'auteur de la recherche, 2009).

Photo 9 : Cocotiers à Betenti



Source : l'auteur de la recherche, 2009

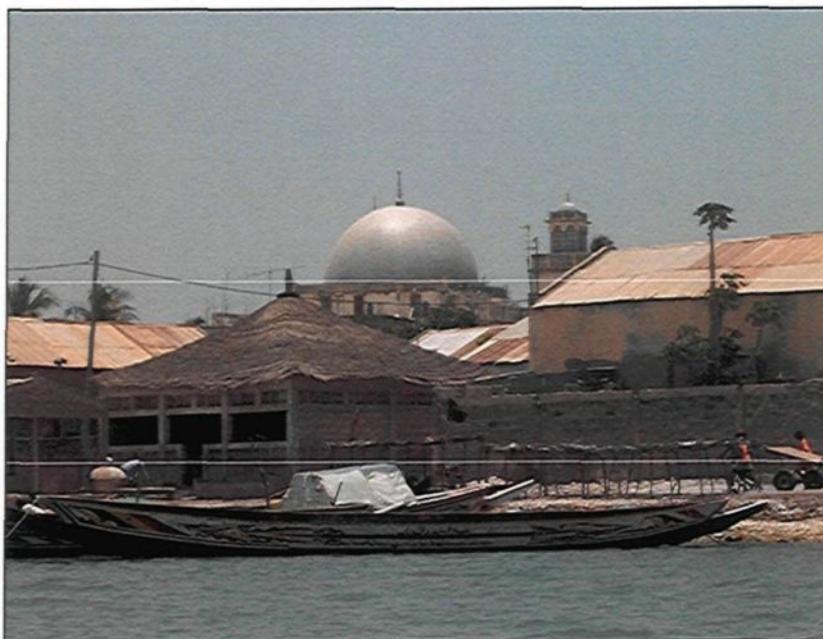
Lorsqu'on circule dans les rues et les ruelles de Betenti, un constat nous saute littéralement aux yeux. Plus que dans n'importe quel autre village où nous avons posé les pieds, le nombre d'enfants qui habitent le village est saisissant. Cela témoigne parfaitement de la démographie galopante qui prévaut dans ce village. Or, cette situation devient de plus en plus problématique pour le village qui peine à nourrir tout ce monde et pour les pères de familles qui n'ont pas de quoi subvenir aux besoins de chacun (l'auteur de la recherche, 2009).

1.2.4 Dionewar

Le village de Dionewar se trouve sur les îles du Gandoul au nord de la RBDS. On recensait dans le village en 2002 une population de 3 953 personnes (République du Sénégal). À la différence des trois autres villages que nous avons visités, Dionewar est peuplé par l'ethnie des Sérères. On y retrouve donc des traits culturels différents, perceptibles entre autres en ce qui concerne la langue et l'accueil réservé au visiteur, mais également en ce qui concerne l'organisation du village et de la vie dans la communauté (l'auteur de la recherche, 2009).

Tout comme Bétenti, la taille du village de Dionewar surpasse celle de la majorité des villages du delta du Saloum. Le bâti y est toutefois beaucoup plus impressionnant qu'à Bétenti ou ailleurs dans la région. En effet, toutes les constructions sont érigées en dur. De plus, les maisons sont plus spacieuses et les bâtiments sont plus élaborés sur le plan architectural comme en témoigne la mosquée du village (photo 10). Cette réalité illustre bien le niveau de richesse supérieur du village de Dionewar par rapport aux autres villages du delta du Saloum (l'auteur de la recherche, 2009).

Photo 10 : Le village de Dionewar



Source : l'auteur de la recherche, 2009

La différence entre le village de Dionewar et les autres villages s'observe également sur le plan économique. D'abord, de par son statut de chef-lieu, il est possible d'observer dans le village la présence d'infrastructures gouvernementales qu'on ne retrouve pas partout ailleurs. De plus, le village compte une coopérative menée par des femmes dont la production de poissons séchés et de matériel artisanal est vendue sur le marché local, mais aussi à l'extérieur du village. Enfin, en bordure de mer, un ancien complexe hôtelier aujourd'hui désaffecté illustre bien le niveau de diversification plus important de l'économie du village. En revanche, il ne faudrait pas croire que le village de Dionewar n'est pas tributaire de l'agriculture ou de l'exploitation des ressources naturelles comme c'est le cas dans les autres villages du delta du Saloum. Au contraire, on y retrouve

également des champs, des zones de pâturage pour le bétail et une activité importante gravitant autour de la pêche (l'auteur de la recherche, 2009).

Le delta du Saloum présente une grande diversité tant sur les plans naturel qu'humain. La réalité de chacun des villages que nous avons visités en témoigne parfaitement. Certains villages ont en effet un niveau de développement supérieur à celui de la plupart hameaux de la région, alors que d'autres villages doivent composer avec une situation économique beaucoup plus difficile. Cela s'explique en grande partie par le niveau de conservation des ressources naturelles du terroir de chacun de ces villages, mais aussi par la réglementation à laquelle ils sont soumis en fonction qu'ils se trouvent à l'intérieur ou en périphérie des limites du PNDS et de la RBDS.

CHAPITRE 2

LES CAUSES DE L'EMIGRATION DES JEUNES DU DELTA DU SALOUM

L'ensemble de notre processus de recherche nous permet de dégager clairement qu'un intense désir d'exil anime les jeunes des villages du delta du Saloum que nous avons rencontrés. Dans une large mesure, leur situation est comparable sur plusieurs points à celle de l'ensemble des migrants de l'Afrique subsaharienne. Afin d'y voir plus clair, nous dresserons un constat général sur les causes à l'origine de l'exode des jeunes des villages du delta du Saloum, sur les moyens qu'ils entreprennent pour quitter leur région, et sur la destination finale qu'ils souhaitent atteindre. Par la suite, nous établirons également un constat sur chacun des villages où nous nous sommes rendus.

2.1 Portrait des jeunes rencontrés

Les jeunes des quatre villages du delta du Saloum que nous avons rencontrés sont tous des hommes. Ils sont âgés pour la plupart d'entre eux entre 20 et 30 ans. En fait, sur les 35 jeunes à qui nous avons posé des questions, nous avons la confirmation que seulement trois d'entre eux étaient âgés de plus de 30 ans, sans cependant dépasser les 40 ans. La majorité

d'entre eux a fréquenté l'école un certain temps, est sans emploi fixe à l'heure actuelle, et a une expérience des voyages assez limitée.

Les jeunes que nous avons interrogés possèdent plusieurs des caractéristiques qui définissent les candidats à l'émigration de l'Afrique subsaharienne. En effet, dans une proportion de 75%, les migrants africains sont de sexe masculin et sont âgés d'au moins 20 ans et d'au plus 30 ans (Bensaâd, 2007). De plus, bien qu'ils n'aient majoritairement pas d'emploi fixe, les jeunes des villages du delta du Saloum se comparent à bien d'autres migrants africains par leur maîtrise des rudiments de métiers traditionnels comme ceux de pêcheur et d'agriculteur (Lahlou, 2005).

Une différence notable peut toutefois être relevée entre les jeunes du delta du Saloum et les autres candidats à l'émigration de l'Afrique subsaharienne. En effet, ces derniers proviennent dans une proportion plus importante des milieux urbains. Cela s'explique par le fait que les villes produiraient des jeunes davantage ouverts sur le monde, et par conséquent, plus imprégnés de l'imaginaire migratoire (Lahlou, 2003). Or, les jeunes du delta du Saloum sont nés et ont grandi dans un milieu très rural et relativement en dehors de l'influence des villes. Plusieurs des jeunes que nous avons rencontrés nous ont toutefois affirmé déjà être allés en ville, soit à Kaolack, la grande ville la plus proche, à Dakar, la capitale du Sénégal, ou encore à Bangui, la capitale de la Gambie toute proche de la région du delta du Saloum.

Également au plan des différences, les jeunes du delta du Saloum n'ont peu ou pas du tout d'expérience concernant des migrations interafricaines. À l'opposé, les candidats à

l'émigration du reste de l'Afrique subsaharienne ont souvent effectué un ou plusieurs déplacements vers d'autres pays africains que le leur. Souvent, les déplacements se faisaient à destination de la Côte d'Ivoire qui constituait jusqu'à la fin des années 1990 un havre de paix et de prospérité dans une région durement éprouvée par les conflits et les difficultés économiques (Barros et *al*, 2002).

Les déplacements interafricains constituent pour plusieurs migrants une étape temporaire avant d'amorcer la quête qui les a poussés à partir de chez eux : rejoindre l'Eldorado européen. En effet, la migration vers l'Europe des Africains subsahariens se fait à travers différentes étapes au cours desquelles s'organise la suite du périple (Bredeloup et Pliez, 2006). Cette situation concerne surtout les migrants de l'Afrique centrale, mais également ceux des pays enclavés qui n'ont d'autre choix que de quitter leur pays par la voie terrestre. Or, dans le cas des jeunes du delta du Saloum, la possibilité de quitter directement par la mer ne les oblige pas à transiter obligatoirement par d'autres pays comme c'est le cas pour nombre de migrants. De plus, les migrants du delta du Saloum peuvent accéder au territoire européen par les Îles Canaries en longeant les côtes ouest-africaines.

2.2 Les causes de l'exode

Le phénomène migratoire en Afrique subsaharienne est imputable à bon nombre de causes qui motivent les jeunes à partir de chez eux. Si plusieurs d'entre elles sont applicables aux jeunes des villages du delta du Saloum, nous avons remarqué lors de notre visite sur le terrain que d'autres ne permettent pas en revanche d'expliquer le phénomène

migratoire qui prévaut dans cette région. Nous présenterons donc ici les causes à l'origine de l'exode des jeunes du delta du Saloum en fonction qu'elles constituent des facteurs générateurs, des facteurs incitatifs ou des facteurs d'appel. Mais avant, nous détaillerons certaines causes relevées auprès de l'ensemble des jeunes de l'Afrique subsaharienne, mais qui ne se retrouvent pas dans le delta du Saloum.

Une des causes souvent évoquées par les migrants pour expliquer le processus qu'ils ont entamé en quittant leur pays est l'agitation politique. Ce point pourrait être résumé par le seul manque de démocratie qui règne dans certains des pays de l'Afrique subsaharienne (Barros et *al*, 2002), manque de démocratie qui engendre souvent une restriction des libertés individuelles et une vision pessimiste de l'avenir causée par la lenteur des changements politiques dans la société.

Aux troubles politiques s'ajoutent bien souvent les conflits armés qui en découlent. En effet, les conflits armés, qui apparaissent souvent dans les pays de l'Afrique subsaharienne sous forme de guerre civile, forcent également les populations à fuir pour aller se réfugier dans des zones de paix (de Haas, 2005). Ces conflits résultent dans une large mesure des luttes que se livrent des factions politiques rivales qui, comme c'est le cas en Sierra Leone, au Libéria ou en Casamance, prennent les populations civiles en otage pour faire avancer leurs revendications. Ces conflits prennent également souvent la forme de luttes interethniques (Barros et *al*, 2002).

Dans le cas du Saloum, aucun de ces deux facteurs générateurs incontournables dans l'analyse du phénomène des migrations africaines vers l'Europe ne peut expliquer le départ

massif des jeunes. En effet, la situation politique dans le delta du Saloum n'est pas défavorable, et on n'y retrouve pas de conflit armé. Les causes permettant d'expliquer le départ des jeunes du delta du Saloum sont donc d'autres natures.

2.2.1 Les facteurs générateurs

2.2.1.1 La pauvreté

Le choix d'entamer la présentation des facteurs générateurs par la pauvreté vient tout naturellement puisqu'il ressort très clairement que la pauvreté qui sévit dans les pays situés au sud du Sahara, et dans certains cas la pauvreté extrême, peut être identifiée comme la principale responsable de l'exode des populations de cette région (Lahlou, 2003). En effet, la pauvreté semble se répandre en Afrique subsaharienne comme nulle part ailleurs au monde et ce, en grande partie à cause de la démographie galopante recensée dans les pays qui la composent. Dans cette logique, la pauvreté se propage donc rapidement parce que les pauvres sont de plus en plus nombreux en raison du nombre élevé d'enfants par femme. Ainsi, la proportion de la population des pays de l'Afrique subsaharienne vivant dans l'extrême pauvreté s'est accrue de 9% entre 1965-1969 et 1995-1999 passant de 56% à 65% de la population de ces pays⁹ (Lahlou, 2003). En terminant, ce n'est pas tant le fait de se trouver dans un état de pauvreté que fuient les migrants, mais plutôt le fait qu'ils craignent de s'y retrouver s'ils ne quittent pas la terre qui les a vus naître (Lahlou, 2005).

⁹ Il est à noter que les statistiques utilisées par Lahlou (2003) proviennent du Rapport 2000 sur les Pays les Moins Avancés (PMA) de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), et que les chiffres présentent les pays dans un ensemble et non pas individuellement.

Pour les jeunes du delta du Saloum, la pauvreté, mais surtout la situation économique difficile, constituent deux réalités dont le caractère répulsif est très puissant. La pauvreté est en effet très présente dans le delta du Saloum. Ainsi, si l'agriculture et l'exploitation des ressources halieutiques permettent d'assurer une certaine sécurité alimentaire, la population locale manque cruellement de moyens, tant techniques que financiers.

2.2.1.2 La situation économique

La situation économique des pays de l'Afrique subsaharienne représente un autre facteur générateur à l'origine de l'exode des jeunes. Si ce facteur semble s'apparenter à la pauvreté, à laquelle il est rattaché puisqu'il en constitue l'une des causes, il est toutefois nécessaire de le traiter à part, car il entraîne des conséquences différentes. En effet, le faible niveau de développement des pays de l'Afrique subsaharienne n'offre que très peu de possibilités en termes d'amélioration des conditions de vie aux populations qui y vivent (De Haas, 2006). Dans l'absence de perspectives d'avenir, les populations, qui n'entrevoient aucune chance d'accomplissement, voient leur niveau de frustration augmenter et entament les démarches nécessaires pour aller chercher ailleurs des possibilités économiques meilleures (Bensaâd, 2007). Cette réalité est vécue par les populations comme un mélange « [...] diffus d'appréhension, d'inquiétude sur l'avenir, de précarité et d'absence de vision et, de plus en plus souvent, d'espoir.» (Lahlou, 2005, p. 5) De plus, la forte croissance démographique enregistrée dans les pays d'Afrique subsaharienne vient ajouter de la pression supplémentaire sur des marchés du travail déjà aux prises avec une main d'oeuvre surabondante (Coslovi). Dans le même ordre d'idées, l'exode rural vient gonfler le nombre

des sans emploi et, par conséquent, n'aide en rien à l'amélioration des conditions économiques des populations citadines déjà éprouvées (Barros et *al*, 2002).

La situation qui vient d'être décrite est le résultat d'un ensemble de facteurs qui, combinés, ont contribué à miner encore davantage l'économie africaine qui avait déjà du plomb dans l'aile. Ainsi, la dévaluation du franc CFA en 1994 a grandement contribué à réduire le pouvoir d'achat des populations résidant dans la zone où cette devise est en vigueur (Bredeloup et Pliez, 2006). De plus, la dette sans cesse grandissante des pays africains gruge chaque année davantage les ressources financières disponibles qui pourraient être utilisées afin de favoriser la croissance économique. Il résulte de tout cela un anéantissement de l'économie africaine où la croissance des PIB était, dans les années 1960, autour des 7% par année, et où elle est désormais quasiment nulle (Barros et *al*, 2002).

Le cas de la Côte d'Ivoire est un bon exemple de la dégradation des conditions économiques en Afrique subsaharienne. En effet, ce pays constituait naguère un pôle d'attraction pour la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest. La vitalité de son économie a longtemps attiré des travailleurs des pays voisins dans ce qui était un îlot de stabilité et de prospérité. Les travailleurs étrangers ont d'ailleurs composé pendant longtemps une proportion très importante de la population active de la Côte d'Ivoire (Barros et *al*, 2002).

Or, à partir de la fin des années 1990, l'instabilité économique et les difficultés économiques ont transformé ce pays en émetteur de migrants, ce qui a apporté un changement considérable concernant les routes migratoires africaines (De Haas, 2006).

D'ailleurs, lors d'une série d'entretiens réalisés auprès de migrants rencontrés au Maroc, « [...] les motivations économiques ont très souvent été invoquées pour expliquer la décision d'émigrer.» (Barros et *al*, 2002, p. 21). Mais en plus de l'effondrement de l'économie de la Côte d'Ivoire, l'adoption d'une attitude protectionniste au Congo et au Gabon est également en partie responsable du détournement des migrations africaines vers l'Europe. À ce sujet, il faut dire que ces deux pays étaient eux aussi, à l'image de la Côte d'Ivoire, mais dans une moindre mesure, des récepteurs de migrants (Fall, 2007).

Le delta du Saloum, qui présente une économie peu diversifiée, n'offre par conséquent quasiment aucune possibilité aux jeunes en matière d'emploi. Dans un tel contexte, les jeunes ne peuvent pratiquement pas envisager faire autre chose que de s'adonner aux activités économiques traditionnelles. Or, les entrevues que nous avons réalisées ont fait ressortir clairement qu'en dépit du fait qu'ils en connaissent tous les rudiments, les activités traditionnelles n'intéressent pas les jeunes. Ces derniers ont au contraire espoir de faire autre chose que leurs parents et leurs grands-parents.

De plus, le manque de moyens et le faible niveau de développement de l'économie rendent plus ardue la mise sur pieds de projets à vocation économique par les jeunes. Par exemple, nous avons rencontré deux jeunes du village de Missirah qui ont créé une petite boutique où ils vendent et réparent du matériel photographique. En raison de la faible demande, qui provient exclusivement des rares touristes passant par le village, les instigateurs du projet sont forcés de conjuguer plusieurs petits boulots pour tirer de quoi

survivre. Cet exemple illustre bien que la demande locale n'a pas le pouvoir de soutenir le développement des initiatives issues du milieu.

2.2.1.3 Les conditions environnementales

À l'égard du reste de la planète, l'Afrique n'échappe pas aux aléas de la nature et des changements climatiques. Cependant, dans son cas, la situation est peut-être plus grave qu'ailleurs. En effet, en proie à la désertification et à la diminution des précipitations, c'est la survie même d'un grand nombre de gens qui est remise en question. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il faille prendre en considération la dégradation de l'environnement même lorsqu'il s'agit des migrations.

Ainsi, dans les pays du Sahel, et même dans les pays plus au sud, la diminution des précipitations, l'augmentation de la fréquence des sécheresses et la désertification semblent toutes être liées les unes aux autres. Or, la combinaison de ces trois phénomènes naturels entraîne de graves conséquences pour les populations qui vivent grâce aux fruits du travail de la terre. Dans un environnement où la moindre goutte d'eau est précieuse, la raréfaction de l'eau engendre automatiquement une diminution des rendements agricoles qui sont pourtant déjà maigres. Il résulte de tout cela un exode accéléré des populations rurales vers les villes avec les conséquences que nous connaissons sur le plan économique (Barros et *al*, 2002).

Toujours en ce qui concerne l'environnement, la croissance démographique dont il était également question plus tôt occasionne elle aussi des difficultés supplémentaires pour les habitants des zones rurales. En effet, une population plus nombreuse rime avec un

besoin d'eau et de nourriture plus grand (Lahlou, 2005). En revanche, la population des campagnes sahéliennes et subsahariennes doit compter sur une quantité d'eau et de nourriture qui va sans cesse en diminuant ce qui, comme il est possible d'imaginer, force une proportion de la population de plus en plus grande à quitter les champs pour les villes, quand on ne prend pas directement le chemin de l'étranger où on espère trouver de quoi survivre. Ce sont donc près de 60 millions de personnes d'ici 2020 qui, selon les Nations Unies, pourraient être forcées de quitter les régions de l'Afrique subsaharienne où la dégradation des conditions environnementales ne permet plus l'établissement humain. La désertification pourrait d'ailleurs se classer sous peu tout juste derrière la pauvreté comme principale cause de l'émigration subsaharienne vers les pays européens (Pliez, 2006).

Dans le delta du Saloum, les jeunes qui travaillent dans des secteurs d'activités gravitant autour de l'exploitation des ressources naturelles sont confrontés à une diminution assez marquée des stocks de poissons et de mollusques. Le chef du village de Missirah, de même que les anciens du village de Djinack, nous ont confié que les conditions environnementales du terroir de leurs villages se sont considérablement dégradées au cours des dernières années. Selon eux, les prises à la pêche sont moins abondantes et l'ensemble des ressources se raréfient. Les anciens du village de Djinack ont même ajouté que plusieurs jeunes de leur village ont été forcés de quitter parce qu'ils n'avaient plus de quoi vivre avec les maigres revenus qu'ils tiraient de leurs activités.

En plus de la raréfaction des ressources, la population du delta du Saloum doit composer avec les facteurs contraignants imposés dans les limites du Parc national du delta

du Saloum. Plusieurs zones du parc sont en effet interdites à la pêche afin de permettre la conservation et la régénération de la ressource.

Si les jeunes que nous avons rencontrés semblent conscients du bien fondé du parc, ils affirment en contre partie que des contraintes supplémentaires leur sont par le fait même imposées. Tout cela conforte donc plusieurs d'entre eux dans leur idée de partir puisqu'ils se disent qu'il leur est, et leur sera, de plus en plus difficile de tirer leur subsistance de l'exploitation des ressources naturelles.

2.2.2 Les facteurs incitatifs

2.2.2.1 La connaissance de l'Occident

En premier lieu, mentionnons que le migrant peut avoir à l'origine un profond désir d'aventure, de voyages. Pour certains des migrants, la migration représente donc une aventure motivée par l'envie de voir le monde, de connaître autre chose que la réalité qu'ils vivent quotidiennement (Bredeloup, 1994).

Le désir des migrants de découvrir le monde est alimenté par un autre facteur incitatif très puissant : la diffusion des images de l'Occident dans les pays de l'Afrique subsaharienne et ce, même dans les coins les plus reculés. L'attraction sans cesse croissante du mode et du niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord semble donc avoir le pouvoir de convaincre les plus hésitants des candidats à l'émigration tout en motivant encore davantage ceux qui n'attendent que de partir (Lahlou, 2003).

En soi, les images de l'Occident qui se rendent jusque dans la savane africaine laisse entrevoir aux populations locales qu'une meilleure vie existe ailleurs dans le monde, et que pour y accéder, il faut entreprendre une longue migration qui les mènera vers les pays de richesses qu'elles ont appris à connaître via la télévision, et désormais aussi grâce à Internet (Cournoyer, 2004).

Les jeunes candidats à l'émigration du delta du Saloum ne font pas exception à cela. En effet, tous ceux qui nous ont affirmé vouloir quitter nous ont indiqué vouloir se rendre en Europe. Pour eux, le Vieux continent rime sans hésitation avec un monde où tout est possible, où tout est plus facile, un endroit où ils pourront se forger une existence telle qu'ils en rêvent. La majorité des jeunes planifient même de se rendre directement en sol européen, sans pour cela devoir transiter par d'autres pays africains. Un seul jeune du village de Missirah nous a dit d'abord vouloir quitter pour ailleurs au Sénégal, soit à Kaolack ou à Dakar. Son plan est toutefois bien clair. Son passage par l'une ou l'autre des deux villes sénégalaises lui servira à préparer son grand départ vers l'Europe. Dans son cas, ce jeune fera comme plusieurs autres une migration par étapes, au cours de laquelle chaque étape est utilisée pour préparer la prochaine dans le but de maximiser les chances de réussite du projet migratoire dans son ensemble (Bredeloup et Pliez, 2006).

Dans le cas du village de Dionewar, les habitants ont développé une longue tradition de migration à l'intérieur même du Sénégal. Par le passé, lors de la saison sèche, ce village sérére se vidait de ses hommes qui se rendaient en masse dans la région de Dakar afin d'occuper différents petits boulots liés au transport des marchandises (Pélissier, 1966).

Dans l'élaboration de nos objectifs de recherche, nous avons identifié notre intention de vérifier si la tradition migratoire dans le village de Dionewar entraînait une réalité différente entre les populations d'origines sérère et socée à propos de l'émigration clandestine vers l'Europe. Sur ce sujet, nos entretiens ont prouvé clairement que l'idée de faire le grand saut vers l'Europe est tout aussi intense à Dionewar que dans les autres villages que nous avons visités. Dans ce sens, les jeunes sérères de Dionewar ne présentent aucune différence avec les jeunes socés de Missirah, Djinack ou Betenti. La tradition d'exil saisonnier ne semble donc plus prévaloir à l'heure actuelle.

2.2.2.2 « Imiter ceux qui ont réussi »

À chaque année, d'anciens migrants désormais établis en Europe ou ailleurs dans le monde reviennent dans leur pays d'origine afin de visiter les leurs qui y sont demeurés. Ces visiteurs incarnent parfaitement, bien que cela ne soit le cas que pour une infime minorité de ceux qui entame une migration vers l'Europe, un exemple de réussite. Ils projettent l'image de migrants étant parvenus à atteindre leur objectif de passage vers l'Europe et leur exemple motive un grand nombre d'Africains à tenter de faire comme eux (Fibla, 2003).

En plus de représenter la preuve vivante d'une migration réussie, les anciens migrants en visite jouissent du support indéfectible des membres de leur famille, puisqu'ils leur font souvent parvenir des sommes d'argent à partir du pays dans lequel ils sont dorénavant établis. Migrer dans le but d'aider à subvenir aux besoins de la famille est d'ailleurs une des raisons qui motive beaucoup de gens à entamer un processus de migration vers l'étranger (Eurostat, 2000). De plus, les fonds que les migrants acheminent à leur famille, de même

que « [...] l'expérience [qu'ils] accumulent dans les pays d'accueil [sont susceptibles] de modifier les goûts et les motivations, créant une véritable culture de la migration dans certaine société si la migration est intégrée dans le système de valeurs d'une communauté.»

(Eurostat, 2000, pp. 6-7) Cela s'explique par le fait

[Que dans] une région rurale qui commence à participer au système de migration, les inégalités de revenu et, partant, le sentiment d'une privation relative peuvent être limités; durant le processus de migration, les transferts effectués par le premier groupe de migrants creusent les inégalités et intensifient le sentiment de privation parmi les personnes restées au pays. Si l'on suit ce raisonnement, les inégalités de revenu ne commenceront à se réduire que lorsque la majorité de la communauté participera à l'économie de migration. (Eurostat, 2000, p. 6)

Le départ, puis le retour des membres d'une même famille ou d'une même communauté, peut encourager le départ des membres de ces mêmes milieux. Pour aller encore plus loin, les liens familiaux ou communautaires peuvent contribuer à la constitution de réseau de migrants. En effet,

Les réseaux de migrants se définissent comme un tissu de liens personnels entre les migrants, anciens migrants et non migrants noués dans les régions d'origine et de destination par la parenté, l'amitié et l'appartenance à une même communauté.¹⁰ Les réseaux jouent sur la décision de migrer en fournissant des informations, de l'assistance, par exemple pour ce qui est de trouver du travail et un logement. Les réseaux de migration peuvent aider à éluder les restrictions des politiques d'entrée, par exemple des mariages entre membres de réseaux. (Eurostat, 2000, p. 6).

En se fiant aux dires des jeunes de Missirah et de Dionewar selon lesquels pratiquement chacun d'entre eux connaît de près ou de loin un jeune étant parvenu à concrétiser son processus migratoire vers l'Europe, il apparaît clairement que l'idée d'imiter ceux qui ont réussi anime les jeunes du delta du Saloum. Plusieurs jeunes ont

¹⁰ Les auteurs du rapport réalisé pour le compte d'Eurostat citent les définitions de réseaux de migrants élaborées par Boyd, 1989, et Massey et al., 1993.

affirmé que si d'autres sont parvenus à atteindre l'Europe, ils ne voient pas en quoi ils ne seraient pas en mesure de le faire également.

Tenter d'imiter ceux qui ont réussi signifie également risquer de subir le même sort que ceux qui ont échoué, et même de ceux qui ont trouvé la mort. S'ils affirment être conscients des nombreux dangers qui attendent les migrants, la plupart des jeunes du delta du Saloum déterminés à quitter leur région se disent prêts à braver tous les dangers. D'après eux, il vaut mieux frôler la mort pour atteindre l'Europe que de rester chez eux à espérer quelque chose qui ne viendra probablement jamais.

Les déclarations des jeunes que nous avons rencontrés démontrent très bien la grande détermination qui les habite. Cette détermination peut même dans certains cas pousser les candidats à l'émigration à songer à faire plus d'une tentative pour rejoindre l'Europe. À ce sujet, un jeune de Missirah nous a confié avoir déjà fait deux tentatives pour rejoindre par la mer les Îles Canaries. Si ses deux épopées se sont soldées par des échecs en raison du fait que lui et ses compagnons ont été refoulés en cours de route, ce jeune chérit toujours l'idée de tenter à nouveau sa chance dès qu'il en aura l'occasion. Il nous a d'ailleurs affirmé en des termes très évocateurs : « S'il y avait une pirogue qui quittait à l'instant, je monterais à bord sans hésiter ».

En revanche, les exemples d'échec ou les expériences personnelles peuvent également avoir un effet de découragement. Ainsi, un jeune de Betenti nous a raconté «avoir vécu l'enfer» lors du voyage qui devait le conduire en Mauritanie ou au Sahara occidental d'où une autre filière de passeurs devait le mener aux Îles Canaries. Aujourd'hui, ce jeune

prétend préférer vivre sa vie de misère que de subir à nouveau le sort qu'on lui a réservé lors de sa tentative migratoire.

2.2.2.3 La famille

La famille joue également un rôle très important en ce qui concerne la motivation qui habite les candidats à la migration avant leur départ. Ainsi, en partie parce qu'ils souhaitent migrer pour contribuer à aider les membres de leur famille, les migrants ont constamment en tête qu'ils comptent effectuer le plus grand périple de leur vie pour aider les êtres qui leur sont les plus chers. Ainsi, à partir du moment où les candidats à l'émigration annoncent à leur famille leur intention de partir et que, dans certains cas cette dernière leur fournit des moyens financiers, l'abandon du projet en cours de route devient impensable, car cela constituerait un échec pour eux et leur famille (Lahlou, 2005).

Dans le delta du Saloum, la famille ne semble pas être le facteur incitatif le plus important. Si certains jeunes de Missirah nous ont affirmé que leur famille était au courant de leur désir d'émigrer, le lien filial ne semble pas leur apporter un soutien solide, ne serait-ce qu'en contribuant à financer leur voyage. Au contraire, les jeunes candidats à l'émigration semblent ne pas vouloir mêler leur famille à leur projet migratoire. Plusieurs nous ont dit que leur famille, mais surtout leur mère, ignorait tout de leur intention de quitter le delta du Saloum pour l'étranger. La volonté des jeunes de cacher à leurs proches le processus qu'ils souhaitent entreprendre s'explique par le fait que les jeunes craignent que les membres de leur famille ne tentent de les retenir.

Le secret que s'imposent les jeunes est probablement approprié, car les mères n'ont en effet aucunement le désir de voir leurs fils risquer leur vie en s'embarquant pour l'Europe. C'est du moins ce que nous a confié une mère du village de Djinak qui prétendait que toutes les autres mères de son village diraient la même chose qu'elle à ce sujet. Cette femme de Djinak nous a même dit qu'elle tenterait certainement de dissuader ses fils de partir du village pour l'Europe si cette idée leur venait.

Cependant, en raison du fait que les villages du delta du Saloum que nous avons visités sont pratiquement vidés de leurs jeunes, il faut croire que bon nombre de mères ont dû se résigner à voir partir leurs fils vers l'Europe dans des embarcations de fortune. D'ailleurs, il nous est possible de croire que le sujet de l'émigration clandestine est assez sensible dans les villages du Saloum entre autres à cause du fait qu'une seule femme, dont le fils était à ses côtés, n'a accepté de nous parler. De plus, le chef du village de Missirah nous a confirmé que son village, et il en de même pour les autres villages de la région, s'est vidé de ses jeunes il y a de cela quelques années. Cette situation s'est avérée selon ses dires être un choc pour la communauté villageoise.

Il nous est possible d'interpréter le fait que les familles soient très réticentes à voir partir leurs jeunes en partie à cause des types d'activités économiques pratiqués par la population. Dans le delta du Saloum, on exerce depuis des temps immémoriaux les mêmes métiers de père en fils. En quittant, les jeunes hommes laissent leur famille sans relève et par conséquent aux prises avec un avenir incertain.

Dans un autre ordre d'idées, les jeunes sont beaucoup mieux informés, mais surtout plus intéressés que leurs parents et leurs grands-parents sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Ainsi, en raison du fait qu'ils ne sont pour la plupart jamais sortis du Saloum et que leur connaissance de l'étranger est très limitée, les générations plus âgées ne conçoivent que très difficilement les aspirations des jeunes à braver les pires dangers pour rejoindre l'Europe clandestinement.

2.2.3 Les facteurs d'appel

2.2.3.1 Le facteur historique

La colonisation par l'Europe de la presque totalité du continent africain est un autre facteur qui contribue, de façon quasi naturelle, à diriger les candidats à l'émigration vers des anciens pays colonisateurs tels la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et, dans une moindre mesure, le Portugal (Eurostat, 2000). À cela, il faut ajouter que l'Afrique n'est distante de l'Europe, au niveau du détroit de Gibraltar, que de quatorze kilomètres. L'aspect géographique revêt donc, lui aussi, une certaine importance, puisqu'il laisse croire aux migrants qui choisissent d'emprunter la voie terrestre que l'Europe est facilement accessible une fois qu'on est parvenu à atteindre le Maroc (Fall, 2007).

L'image incarnée par les pays occidentaux joue donc à nouveau un rôle d'une grande importance. En effet, si la diffusion d'informations sur l'Occident devient un facteur incitatif, l'image dégagée à l'étranger par les pays d'Europe de l'Ouest joue, quant à elle, le rôle de facteur d'appel, puisque ces pays représentent pour beaucoup de Subsahariens ce

qu'il y a de mieux (Lahlou, 2005), ce qui les laisse croire que pour réussir à s'accomplir pleinement, il leur faut absolument s'y rendre.

À ce sujet, les jeunes du delta du Saloum ne font pas exception, puisque l'Europe constitue l'endroit où presque tous les candidats à l'émigration que nous avons rencontrés souhaitent se rendre. En fait, ils perçoivent l'Europe comme un véritable Eldorado où tout est possible. De plus, le Vieux Continent apparaît pour eux comme un choix logique, car en dépit du fait qu'ils n'y soient jamais allés, les jeunes prétendent très bien connaître la réalité qui prévaut dans des pays comme la France, l'Espagne, l'Italie ou le Royaume-Uni. Un fait ressort toutefois très clairement du discours des jeunes que nous avons questionnés, soit le fait qu'ils sont déterminés à revenir chez eux une fois qu'ils auront accompli tous ce qu'ils croient que leur passage en Europe pourra leur apporter. Pour eux, il est tout naturel de revenir au bercail après avoir acquis de l'expérience et accumulé des moyens financiers qui leur permettront de participer activement au développement de leurs villages et de leurs communautés.

Les raisons pouvant être évoquées par les jeunes du delta du Saloum pour justifier leur intention de quitter leur village sont nombreuses. Dans l'ensemble, ces raisons sont essentiellement les mêmes que celles qui motivent les ressortissants des autres pays de l'Afrique subsaharienne à quitter leur région natale. Les jeunes du delta du Saloum partagent ainsi un grand nombre de traits communs avec les jeunes qui composent les contingents de migrants clandestins en route vers l'Europe. Comme c'est le cas ailleurs en

Afrique subsaharienne, il est juste de dire que la réalité quotidienne dans le delta du Saloum exerce chez les jeunes un puissant effet répulsif.

CHAPITRE 3

LA GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES COMME ALTERNATIVE A L'EMIGRATION DES JEUNES

Lors de la présentation de notre recherche, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle la gestion participative des ressources naturelles pourrait constituer un moyen de freiner l'exode des populations dans le delta du Saloum. Ce chapitre présentera donc les conclusions auxquelles nous sommes parvenues à ce sujet. Pour ce faire, nous détaillerons les modes de gestion des ressources naturelles en vigueur dans le delta du Saloum, nous traiterons de la vision des jeunes par rapport à la gestion participative, nous illustrerons à partir d'exemples différentes initiatives menées par des jeunes de la région en matière de protection de l'environnement et d'exploitation des ressources naturelles, et nous démontrerons comment l'écotourisme communautaire pourrait constituer un moyen d'appliquer la gestion participative au bénéfice des populations locales.

3.1 La gestion des ressources naturelles dans le delta du Saloum

3.1.1 Les acteurs impliqués

Dans le dossier de la gestion des ressources naturelles à des fins de protection de l'environnement, l'État apparaît comme un acteur incontournable en matière de financement, de réglementation, de supervision et de répression des contrevenants. En fait, il est le seul acteur véritablement apte en matière de droit international à pouvoir assurer avec légitimité un rôle de régulateur (Cazalet, 2004). L'État peut en effet «créer des conditions favorables aux innovations, fournir un soutien technique, faire respecter les règles de gestion locale et prévenir de nouveaux conflits sur les ressources et une dégradation accrue de l'environnement» (Tyler, 2006, préface).

Dans le cas de la RBDS, l'État sénégalais n'est pas en mesure d'assurer pleinement le rôle qui lui revient *de facto*. En effet, l'État est confronté à une situation de manque de fonds, de pénurie de personnel qualifié, de faiblesse institutionnelle, de faiblesse dans son cadre juridique et dans l'application de la réglementation en place, d'insuffisance dans la communication avec les résidents locaux et en ce qui concerne leur participation à la planification de la gestion, et d'absence de plans d'utilisation des sols de portée générale (Mengue-Medou, 2002).

Le vide laissé par l'État a donc, dans le cas du Sénégal comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, ouvert la porte à la participation des organisations non gouvernementales (ONG) au processus de gestion des aires protégées, et par le fait même à la gestion des ressources naturelles qu'elles recèlent. Dans le cas de la RBDS, la régulation de l'accès aux ressources

naturelles est divisée entre l'État sénégalais, par le biais d'un grand nombre d'agences gouvernementales se faisant concurrence entre elles (Féral, 2007), et l'Union mondiale pour la Nature (UICN) (Dahou et Weigel, 2005). Dans un tel contexte apparaît une certaine forme de désorganisation dans la gestion de la RBDS qui engendre une difficulté supplémentaire dans la mise en place d'un ensemble de politiques communes et cohérentes (Féral, 2007).

Le gouvernement sénégalais, sensé chapeauter l'ensemble des décisions concernant la gestion de l'aire protégée, voit son autorité sabotée par le fait que les coûts de fonctionnement de cette dernière soient défrayés en grande partie par des organisations internationales qui réclament en revanche leur mot à dire (Féral, 2005). Cette désorganisation s'explique également parce que les deux instances s'appuient sur des moyens différents pour établir les normes et assurer le contrôle, ce qui complique grandement l'application de leur rôle de régulation (Dahou et Weigel, 2005), et rend difficile l'articulation de la gestion de l'aire protégée et l'établissement de mesures de protection (Dahou et *al.*, 2004).

On assiste donc d'un côté à l'intervention du gouvernement sénégalais imprégnée du principe de la gouvernance d'autorité, qui « [...] met l'accent sur le rôle central des autorités publiques dans le processus d'évaluation et de gestion des risques.» (Dahou et *al.*, 2004) De l'autre côté, on note la tendance de l'UICN à privilégier la mobilisation des populations pour exiger des actions de l'État (Dahou et Weigel, 2005). De plus, l'UICN adopterait une approche pouvant être qualifiée de lobbyiste, ce qui contribuerait à renforcer

le clivage entre autochtones et allochtones dans un contexte dominé par les différents sur l'appropriation des espaces et des ressources (Dahou et *al.*, 2004).

Cette situation entraîne une certaine confusion auprès de la population, de même qu'une « [...] remise en question de la légitimité des deux sources principales de production de normes (l'État et les groupes de pression internationaux) [...]» (Dahou et Weigel, 2005, p. 219). Dans le même sens, la privatisation, qui consiste en la gestion par des groupes de pression internationaux des territoires protégés, nuit à l'État dans son rôle de régulateur, et contribue à renforcer le sentiment anti-étatique auprès de la population (Cazalet, 2004). De plus, la délimitation des aires protégées africaines a souvent été faite de manière ambiguë, contribuant ainsi à instaurer un climat conflictuel entre protecteurs et exploitants des ressources naturelles (Mengue-Medou, 2002) auquel on assiste dans la RDBS.

C'est donc dans ce contexte que prend place l'idée d'implanter dans la RBDS des modes de gestion inspirés de la gestion participative. L'idée n'est cependant pas nouvelle, puisque certaines avancées ont été faites dans ce sens. Par exemple, l'intégration de zones tampons autour des du PNDS dans lesquelles résident des communautés villageoises constitue une avancée dans le processus devant mener à l'intégration des populations locales dans une démarche de gestion participative et d'exploitation responsable des ressources naturelles (Féral, 2007).

3.2 Les jeunes et la gestion participative des ressources dans la RBDS

Les progrès réalisés dans le delta du Saloum en termes de gestion participative implique directement l'ensemble de la population des villages de cette région. Nous nous sommes intéressés à savoir si le fait de participer à la gestion des ressources naturelles de leur terroir villageois et de ses environs pouvait constituer une mesure incitant les jeunes à renoncer à l'exil. En se retrouvant au cœur du processus de gestion des ressources naturelles de la RBDS, les jeunes verraient un plus grand nombre de possibilités s'offrir à eux.

Les entretiens que nous avons eus avec les jeunes des quatre villages que nous avons visités nous permettent d'établir plusieurs constats au sujet de l'application de mesures inspirées de la gestion participative. D'abord, la majorité d'entre eux nous a confié être en accord avec l'idée de la protection de l'environnement. En effet, des jeunes du village de Missirah nous ont dit qu'en raison du fait que l'activité économique de leur village repose en bonne partie sur l'exploitation des ressources naturelles, il est essentiel pour l'ensemble de leur communauté de travailler à faire en sorte de protéger les différents écosystèmes qui permettent l'accomplissement d'activités comme la pêche ou l'agriculture. Dans ce sens, les jeunes de Missirah, de même que ceux de Dionewar, voient d'un bon œil la présence du PNDS. À ce sujet, ils ne croient pas que les restrictions imposées par le parc briment l'accomplissement de leurs activités.

Nous sommes toutefois arrivés à une autre conclusion lors de nos discussions avec les gens du village de Djinak. Selon les personnes que nous y avons rencontrées, l'instauration

du PNDS a grandement affecté les rendements de la pêche et les profits qui en sont tirés. Cela s'explique par le fait que le village de Djinak soit situé directement à l'intérieur des limites du parc, tout comme le village de Betenti pour lequel les anciennes zones de pêche font aujourd'hui partie des zones interdites de pêche. La population de ces deux villages exploite donc de façon illégale les ressources halieutiques sensée être protégées, au risque d'entrer en conflit avec les gardiens du PNDS.

L'intérêt face à la gestion participative varie en fonction des villages et de leur réalité. Chose certaine toutefois, toute implication des populations dans la prise de décisions au sujet des activités du PNDS devra obligatoirement tenir compte du contexte qui prévaut dans chaque village afin de s'assurer que la mise en place de mesures ou de projets réponde aux besoins des populations locales en plus d'obtenir leur aval.

Si les jeunes perçoivent majoritairement d'une manière positive le PNDS, ils ont cependant l'impression qu'il ne leur apporte absolument rien. Seuls trois des jeunes que nous avons rencontrés ont décroché un emploi comme écogardes lors de la mise en place du parc. Pour tous les autres, le parc n'a rien apporté de nouveau, sinon le passage de quelques touristes supplémentaires.

À la lumière de tout cela, l'idée de la gestion participative est accueillie par la majorité des jeunes avec un certain scepticisme, d'autant plus en ce qui concerne de remettre en question leur idée de partir pour l'étranger. Si les jeunes nous ont dit que le fait de participer à la gestion et au développement du PNDS était en soit intéressant, peu d'entre eux croient vraiment que cette possibilité se retrouve un jour sur la table. En fait, les jeunes

entretiennent un très faible sentiment de confiance à l'égard des autorités gouvernementales responsables d'administrer le parc. Les opinions sont donc pour le moins très partagées. Pour y voir plus clair, il appert essentiel de diviser les jeunes en deux catégories fondées sur les possibilités que pourrait entraîner l'instauration de mesures de gestion participative et sur les intentions des jeunes en termes d'exode.

La première catégorie de jeunes est celle qui regroupe les plus de jeunes. Pour eux, ni le fait d'être impliqués dans la prise des décisions qui les concernent, ni l'engouement de mettre sur pieds un projet ne les anime. Ces jeunes n'ont qu'une seule idée en tête : partir. L'exode n'est dans leur cas plus révocable. Leur seule préoccupation est de savoir quand seront-ils en mesure de partir. Cette catégorie de jeunes, menée par l'espoir ou le fatalisme est celle qui décrit le mieux la majorité des jeunes que nous avons rencontrés. Pour eux, ils n'ont plus rien à faire dans le delta du Saloum. La vie là-bas n'a rien d'intéressant à leur offrir, et ils ne sont pas intéressés à se donner corps et âme dans des projets qu'ils croient voués à l'échec dès le départ. C'est jeunes sont aussi animés de découvrir le monde. Nous avons remarqué que certains d'entre eux parlent de leur projet avec une telle passion qu'on en oublie presque qu'ils s'apprêtent à vivre des conditions d'enfer en espérant gagner l'Europe. En réalité, cette première catégorie de jeunes se divise en deux sous-catégories. Il y a donc les jeunes qui souhaitent partir en étant remplis d'espoir d'un avenir meilleur et ceux qui sont tout aussi déterminés à partir, mais qui se résignent à le faire en raison de conditions de vie difficiles et d'un manque criant de perspectives d'avenir.

Les jeunes de la deuxième catégorie représentent une faible proportion de tous ceux que nous avons rencontrés. Il s'agit d'abord des jeunes qui veulent rester dans leur village mais qui ne croient pas qu'une implication de quelconque façon dans la gestion du PNDS puisse leur apporter quelque chose d'intéressant. Pour eux, le seul moyen envisageable d'éviter d'être contraints de partir est de prendre en mains le développement de leur communauté. Pour cela, faut-il au moins que leur village leur offre un minimum de possibilités.

Toutefois, la deuxième catégorie regroupe surtout des jeunes, dont certains sont à l'emploi du PNDS, qui croient que leur implication à l'intérieur d'un processus de gestion des ressources naturelles pourrait être prometteuse pour eux et pour leur communauté. Il faut également ajouter à ces jeunes quelques autres qui n'envisagent pas l'exode, mais qui n'ont pas de quoi s'accrocher. Une éventuelle participation à la prise de décisions concernant le développement du parc devient pour eux un élément motivant à l'intérieur duquel ils seraient prêts à s'impliquer activement.

Un point préoccupe toutefois sérieusement cette catégorie de jeunes. Leur implication dans les activités du PNDS pourra-t-elle leur apporter de quoi vivre convenablement ? Cette question s'étant d'ailleurs retrouvée sur toutes les lèvres lorsque nous avons abordé avec les jeunes la question de leur implication dans le processus de gestion du PNDS. En effet, à Missirah, plusieurs des jeunes désireux de demeurer dans leur village nous ont confié que même s'ils ne songeaient pas à partir au moment où nous leur avons parlé, l'idée de s'exiler pourrait un jour leur venir à l'esprit s'ils ne parviennent pas à trouver de quoi

mener une existence convenable. Suite à de tels propos, il nous est possible d'en arriver à la conclusion que pour qu'elle s'avère une réussite, l'implication des populations locales doit leur permettre de générer un revenu acceptable à leurs yeux, en dépit de quoi le succès des projets de gestion participative pourrait être compromis.

La deuxième catégorie de jeunes, qu'il serait possible de qualifier comme étant proactive, ne se retrouve pas dans tous les villages. En fait, c'est uniquement à Missirah que nous avons pu parler avec des jeunes se disant prêts à tout faire pour éviter de devoir partir de chez eux. Cela s'explique probablement par le fait que le village de Missirah offre un plus grand nombre de possibilités que ceux de Djinak ou de Betenti. Toutefois, à Dionewar, où la proportion de jeunes hommes est comparable à celle de Missirah, donc beaucoup plus importante qu'à Djinak et à Betenti, nous n'avons pas retrouvé une telle détermination chez les jeunes que nous avons rencontrés. Les jeunes de Dionewar semblaient au contraire très pessimistes et peu enclins à instaurer des projets de développement dans leurs villages.

Il faut dire que le village de Missirah offre peut-être davantage de possibilités, ne serait-ce qu'en termes de tourisme, que les autres villages dans lesquels nous nous sommes rendus. Comme nous l'on mentionné des gens à qui nous avons parlé, le village de Missirah a été l'hôte de quelques projets tels le centre de pêche de Missirah financé par le Japon. La population locale a donc déjà été témoin du succès, du moins pour un certain temps, des initiatives de développement orchestrées à partir de l'étranger, ce qui pourrait expliquer le niveau de confiance qu'éprouvent certains des jeunes qui y résident.

Le village de Dionewar n'est cependant pas totalement en reste et ne présente pas un profil complètement noir. En effet, le village a abrité par le passé un campement touristique aux allures d'hôtel en mesure d'accueillir dignement les visiteurs étrangers. Le projet, qui n'est aujourd'hui plus que l'ombre de lui-même, laisse tout de même croire que le village n'est pas sans aucun potentiel. Un autre projet, toujours en vigueur et de surcroît mené par des femmes, en témoigne très bien. Ainsi, un groupe de femmes opèrent avec succès depuis quelques années une entreprise de séchage de poissons et de fruits de mer qu'elles revendent dans leur village et dans les communautés environnantes. Cette initiative démontre un certain renouveau, mais surtout une prise en charge par la communauté de projets rapportant à la communauté et qui incluent différents acteurs issus du village.

S'il est peut-être exagéré de parler d'un renouveau dans le cas de Missirah puisque le village n'a pas connu de déclin aussi marqué que ce qui a été vu dans plusieurs autres villages du delta du Saloum, on remarque tout de même que quelques initiatives villageoises commencent à sortir de terre. Pour illustrer comment des jeunes de Missirah ont mis à profit leur détermination, nous proposons de présenter deux projets dont ils sont les instigateurs : le campement touristique des écogardes et le projet Fanabara (Fall et Villeneuve, 2010).

Le premier projet consiste en un campement touristique mis sur pieds par des écogardes employés du PNDS. Leur objectif une fois à terme est d'offrir de l'hébergement aux visiteurs au sein même de la communauté de Missirah. En complément, le groupe

souhaite également offrir des visites guidées à l'intérieur des limites du PNDS dans le but de faire découvrir les riches écosystèmes qui le composent.

Le second projet, nommé Fannabara, est lui aussi complètement administré par des jeunes du village de Missirah. Essentiellement, il s'agit d'une ferme où sont cultivées plusieurs espèces de plantes se retrouvant naturellement dans le terroir villageois de Missirah (photo 11).

Photo 11 : Ferme de Fannabara



Source : l'auteur de la recherche, 2009

L'objectif de ce projet est double. D'abord, les plantes qu'on y fait pousser servent à restaurer des sites dont l'environnement est dégradé pour des raisons naturelles ou encore à cause de l'action humaine (photo 12).

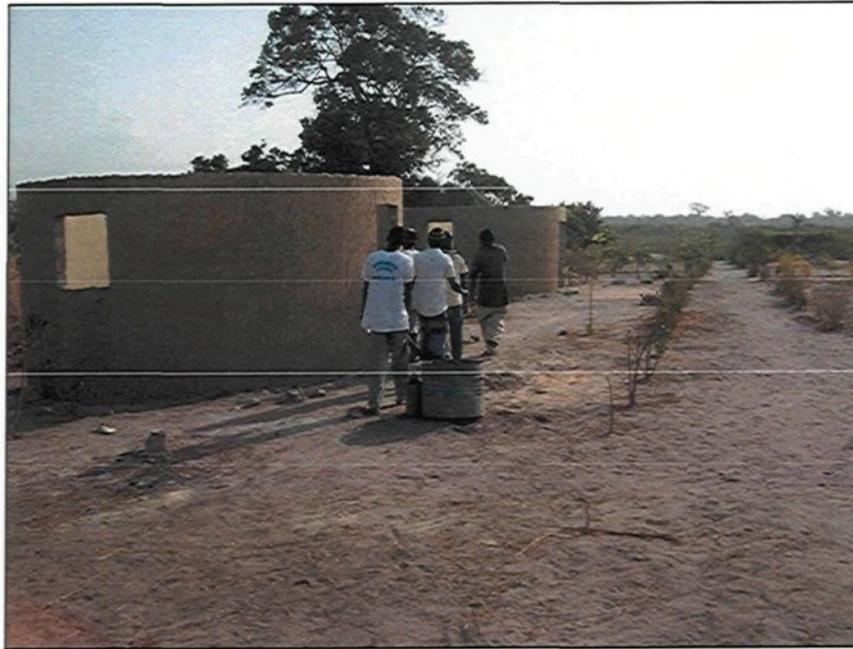
Photo 12 : Site réaménagé par Fannabara



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Aussi, le projet possède également un caractère éducationnel puisque les visiteurs qui s'y rendent sont sensibilisés à la fragilité des écosystèmes locaux, de même qu'à l'importance de les préserver. Les responsables du projet nous ont également confié qu'il est non seulement sur la table d'offrir de l'hébergement directement sur le site qu'ils occupent (photo 13), mais aussi d'instaurer un écomusée où sera présenté le savoir-faire local en matière de médecine traditionnelle.

Photo 13 : Site d'hébergement à Fannabara



Source : l'auteur de la recherche, 2009

Sur le plan touristique, un des intérêts du projet des écogardes et de celui de Fanabara réside dans le fait qu'ils viennent ajouter des offres touristiques supplémentaires au village de Missirah, de sorte que le hameau pourra désormais espérer retenir les visiteurs qui y passent plus d'une journée et même voir certains d'entre eux y passer la nuit. Les deux projets constituent de plus des offres touristiques complémentaires. En effet, les visiteurs se verront offrir d'en apprendre davantage sur les écosystèmes du delta du Saloum en visitant le site de Fanabara avant de partir à leur découverte en compagnie du groupe des écogardes.

En s'intéressant attentivement aux plans de développement des deux projets, nous croyons qu'un certain problème risque se pointer à l'horizon en ce qui concerne l'offre en matière d'hébergement. En prenant en considération qu'il existe déjà un campement touristique à Missirah, le village pourrait se retrouver dans une situation où le nombre de lits offerts dépasse largement la demande, ce qui créerait un contexte de concurrence dont le principal danger serait de mettre en péril la rentabilité de chacun des campements. Il semble donc primordial que les différents exploitants travaillent de concert afin de faire profiter à tout le monde des retombées touristiques. À long terme, il s'agit de la meilleure manière pour assurer la pérennité et le succès du tourisme dans le village.

Quoi qu'il en soit, ces deux exemples d'initiatives villageoises démontrent bien que l'écotourisme apparaît comme un moyen à privilégier pour permettre d'une part le développement d'une activité économique assurant des revenus et des emplois aux populations locales tout en respectant, d'autre part, l'objectif de préservation de l'environnement (Lapeyre et *al.*, 2007) soutenu dans le cas du delta du Saloum par des instances telles le PNDS et la RBDS. Dans une perspective de gestion participative des ressources naturelles, l'écotourisme communautaire semble tout désigné pour favoriser l'implication des populations locales à l'intérieur du processus de la protection de l'environnement dans le delta du Saloum.

3.3 L'écotourisme communautaire comme moyen d'application de la gestion participative dans le delta du Saloum

Pour que l'écotourisme communautaire constitue un moyen de favoriser l'implication des populations locales dans la protection de l'environnement, il appert essentiel qu'il devienne un moteur de développement économique pour les communautés villageoises (Lapeyre et *al*, 2007). Selon nous, les populations locales doivent également être conscientes de leur intérêt à protéger l'environnement.

Dans le delta du Saloum, si les personnes que nous avons rencontrées ont très majoritairement affirmé être en accord avec les principes de protection de l'environnement, elles nous ont également dit que le caractère restrictif des règles d'exploitation des ressources naturelles a dans certains cas une influence négative sur leurs activités traditionnelles. À plusieurs endroits, le manque d'accès aux ressources naturelles a eu pour conséquence directe de contribuer à un exode massif des jeunes qui n'avaient plus d'avenir dans les villages soumis à une stricte réglementation sur la pêche par exemple. Dans un contexte où la survie est une préoccupation quotidienne, l'idée d'œuvrer à la protection de l'environnement est ainsi souvent reléguée au second rang.

Si l'écotourisme communautaire pourrait constituer un moyen de redonner un second souffle à l'économie de certaines communautés villageoises et leur permettre de contribuer à la protection de l'environnement, les populations locales doivent croire au projet et disposer de certaines garanties. Lorsque nous avons questionné les jeunes que nous avons rencontrés à propos des possibilités qui pourraient s'offrir à eux dans une démarche de

gestion participative des ressources naturelles, plusieurs d'entre eux nous ont indiqué ne pas croire que cette alternative puisse réellement leur donner la chance de prendre en charge le développement de leur communauté tout en tirant un revenu décent.

Cela est en partie attribuable au manque de compréhension des populations locales des modes de gestion des aires protégées du delta du Saloum auxquels se livrent d'un côté l'État sénégalais et de l'autre l'UICN. En effet, la présence des deux instances ne laisse que très peu de places aux acteurs locaux qui doivent sans cesse s'en remettre aux autorités pour tout ce qui touche à leurs projets (Dahou et Weigel, 2005).

Or, tout processus de valorisation de l'écotourisme communautaire doit tenir compte du principe de l'appropriation des ressources par les communautés. Pour planifier efficacement la gestion des espaces qu'elles exploitent à des fins écotouristiques, les communautés locales doivent se voir déléguer des droits d'usage sur les ressources afin de faciliter la mise en place et le développement à long terme de leurs projets (Lapeyre et al, 2007). Dans le cas du delta du Saloum, les communautés locales ne détiennent pas de réels droits d'usage sur les ressources naturelles, du moins pas dans le sens où elles peuvent décider seules des politiques d'aménagement du territoire ou de l'affectation des zones de leur terroir villageois se trouvant à l'intérieur des limites du PNDS ou de la RBDS.

Contrairement à la logique visant à favoriser le développement de l'écotourisme communautaire, la place accordée aux communautés locales au sein du processus décisionnel ressemble davantage à une gestion contractualisée dont les principes consistent à confier aux populations locales la gestion de base des ressources naturelles se retrouvant

sur les territoires qu'elles occupent. Selon ce mode de gestion participative en vigueur dans le delta du Saloum, les populations locales disposent d'une certaine latitude dans la mise sur pieds de projets et en ce qui concerne leur développement, mais doivent se soumettre aux plans directeurs promulgués par les autorités responsables de l'administration des deux aires protégées. Dans de tels cas, un certain degré de restriction vient souvent restreindre les possibilités d'action de la part des communautés locales (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2008).

Pour mettre en œuvre des projets écotouristiques dont la responsabilité leur revient complètement, les populations locales doivent pouvoir compter sur la possibilité de mettre en place des innovations institutionnelles dans le secteur de l'écotourisme afin de bénéficier des activités de valorisation des ressources naturelles que recèlent les territoires qu'elles occupent. Pour ce faire, les communautés villageoises ont pu compter dans d'autres cas sur l'appui de différentes ONG internationales pour mettre en œuvre des programmes de facilitation et de formation (Lapeyre et *al.*, 2007).

Dans le cas du delta du Saloum, la présence et l'implication directe de l'UICN pourraient faciliter l'obtention de l'aide dont ont besoin les communautés villageoises en matière de formation. Cette situation représente un point très positif puisque le manque de financement souvent vécu par les communautés locales les force dans bien des cas à se tourner vers des tours opérateurs pour les aider à développer l'écotourisme. Dans de tels

cas, les tours opérateurs sont souvent les seuls véritables bénéficiaires des revenus engendrés par l'activité touristique ainsi générée (Lapeyre et *al.*, 2007).

Si plusieurs des conditions nécessaires à la création de projets à vocation écotouristique semblent réunies, un obstacle majeur subsiste toujours, soit le manque de place accordé aux populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Pour qu'elles puissent participer activement au développement de leurs communautés, les populations du delta du Saloum doivent se voir accorder un pouvoir décisionnel supérieur à celui en vigueur à l'heure actuelle afin d'orienter le développement des projets qu'elles ont mis sur pieds en fonction de la vision qu'elles en ont, mais également en fonction de leurs besoins.

Dans un tel contexte, les autorités, qu'elles soient gouvernementales ou pas, devraient travailler à mettre en place les conditions nécessaires pour appuyer les populations locales dans le développement de leurs projets. Après tout, les populations locales semblent conscientes de leur intérêt à protéger l'environnement et à préserver les ressources naturelles dont elles sont dépendantes. Toutefois, dans le contexte de pauvreté à l'intérieur duquel elles se trouvent, les habitants du delta du Saloum cherchent d'abord à assurer leur survie, quitte à contrevenir aux règles de protection, car après tout, ils ont l'impression que les ressources naturelles qu'ils exploitent depuis toujours ne leur appartiennent plus. L'importance de leur céder des parcelles de territoire ou de leur accorder des droits de gestion devient ainsi encore plus grande. En ayant le sentiment que le territoire qu'elles occupent et que les ressources qui s'y trouvent leur reviennent, les populations locales auront intérêt à les protéger.

Selon nous, cette idée ne vient en rien compromettre le rôle de régulateur assumé par l'État ou l'UICN, puisque en raison du fait que les populations locales ont besoin d'argent pour financer leurs projets, ces deux instances seront davantage perçues comme des partenaires et non plus comme des répresseurs. De plus, dans l'intérêt de leurs projets, les populations locales auront avantage à demander conseil aux organisations environnementales pour assurer le développement de leurs initiatives. La différence résidera dans le fait que les populations locales auront l'impression d'être prises en considération en tant qu'acteur au lieu de se voir comme des vassaux à qui on impose une conduite. Pour le bien des activités économiques qui assureront leur survie, les communautés locales deviendront d'ardents défenseurs de l'environnement, ce qui cadre parfaitement avec les objectifs de préservation des écosystèmes pour lesquels ont été mis en place le PNDS et la RBDS.

CONCLUSION

L'exode des jeunes dans le delta du Saloum prend place à l'intérieur du phénomène de l'immigration clandestine en provenance de l'Afrique subsaharienne à destination de l'Europe. Les causes de ce phénomène sont nombreuses et variées, mais semblent toutes se rattacher de près ou de loin à la pauvreté qui accable les pays de l'Afrique subsaharienne à laquelle les jeunes veulent désespérément échapper. Outre les difficultés économiques, la pauvreté qui prévaut dans cette région du globe est également attribuable à la dégradation de l'environnement dont les répercussions affectent directement les populations rurales dans l'accomplissement de leurs activités traditionnelles.

Cet état de pauvreté crée chez les jeunes le sentiment qu'ils ne font face à aucune perspective d'avenir. Ces derniers en viennent ainsi à la conclusion que l'exode devient inévitable pour quiconque souhaite avoir une vie meilleure. Pour y arriver, tous les moyens deviennent envisageables. Pour la majorité des ressortissants des pays pauvres, l'exode par la voie de la clandestinité semble souvent être la seule avenue possible puisque le fait de quitter leur pays pour l'étranger en suivant les processus légaux ne semble pas à leur portée ne serait-ce que pour des raisons pécuniaires.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons exposé le cas du delta du Saloum afin de constater comment le phénomène de l'émigration clandestine y est vécu, mais également dans le but de vérifier si l'application des principes de la gestion participative pourrait

constituer un frein à l'exode des jeunes. Il faut dire que le delta du Saloum présente un caractère particulier de par la présence d'aires protégées abritant des ressources naturelles d'une grande richesse qui pourraient permettre aux populations qui y vivent de répondre à leurs besoins. Toutefois, comme nous l'avons présenté dans nos résultats de recherche, l'accès limité des populations locales aux ressources naturelles constitue un des principaux facteurs à l'origine de l'exode des jeunes.

En effet, nous pouvons affirmer que les jeunes que nous avons rencontrés se sont montrés dans une large proportion très réticents quand au fait de remettre en question leur idée de quitter le delta du Saloum dans l'éventualité où une place plus importante leur serait accordée à l'intérieur du processus de gestion des ressources naturelles. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par le manque de confiance des jeunes envers les autorités responsables de l'administration des deux aires protégées de la région du delta du Saloum. Selon ce qu'ils nous ont confiés, les jeunes ne croient pas que leur implication dans gestion des aires protégées de leur région puisse leur garantir de quoi vivre dignement.

Comme nous pouvons affirmer aussi que certains jeunes ne voient pas les choses de la même façon. Dans le village de Missirah, deux initiatives menées par les jeunes ont pour objectif de développer l'écotourisme afin d'en faire un moteur de développement pour le village. Ces projets cadrent parfaitement avec les objectifs de préservation de l'environnement défendus par les autorités qui chapeautent les aires protégées du delta du Saloum. Pour qu'elles puissent contribuer à contrer le déclin économique de la région où ils

sont situés, le projet des écogardes de Missirah et le projet nommé Fanabara doivent se voir accorder davantage de pouvoirs en termes de gestion des territoires qu'ils occupent.

Bien que nous ayons établi de nombreux constats en ce qui concerne l'exode des jeunes du delta du Saloum et la place qui devrait être accordée à la gestion participative des ressources naturelles comme moyen pour contrer l'exode des jeunes, nous avons dû composer avec certaines limites lors de la réalisation de la recherche que nous présentons dans ce mémoire. Premièrement, nous avons éprouvé de la difficulté dans l'obtention de nos informations. En effet, nous avons senti tout au long de la réalisation de nos différents entretiens une certaine retenue de la part des gens avec qui nous nous entretenions. Nous avons été dans l'obligation d'avoir recours à la triangulation afin de revenir sur certains sujets dans le but d'obtenir le plus de détails possible. Enfin, nous avons également dû surmonter la barrière linguistique qui nous séparait des gens que nous avons rencontrés.

En terminant, il nous est possible d'affirmer que notre recherche a permis d'en apprendre davantage sur plusieurs éléments relatifs à l'exode des jeunes dans le delta du Saloum, de même que sur les possibilités à envisager pour contrer ce phénomène. Les résultats que nous avons annoncés pourraient également servir de point de départ pour la réalisation d'autres recherches sur des sujets connexes en plus de pouvoir servir de source d'information pour des recherches sur la gestion participative des ressources naturelles.

Bibliographie

ABOUBAKAR, A. (2003) L'Initiative Bassin du Niger (IBN) : développement durable et gestion intégrée d'un grand fleuve, *Afrique contemporaine*, pp. 179-203.

BARROS, L., et al., (2002) *L'immigration Irrégulière Subsaharienne à Travers et Vers le Maroc*, Genève, ILO, 144 p.

BENSAÂD, A. (2004) *Le Maghreb l'épreuve des migrations transahariennes*, Khartala, Paris, 441p.

BENSAÂD, A. 2007, Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin, *Revue Européenne des migrations Internationales*, volume 19, no.1, p. 7-28.

BESSETTE, G. (2007) Faciliter le dialogue, l'apprentissage et la participation pour une meilleure gestion des ressources naturelles, *IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles*, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et L'Harmattan, pp. 13-51.

BLANC-PAMARD, C., RAMIARANTSOA, H., La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanala (Madagascar) : Les effets biaisés d'un modèle universel, *Cybergeographie Environnement, Nature, Paysage*, article 426, [en ligne] URL : www.cybergeographie.eu/index19323.html
Note : mis en ligne le 4 juillet 2008.

BREDELOUP, S. (1994) L'aventure des diamantaires sénégalais, *Politique africaines*, no.56, décembre, p. 77-93.

BREDELOUP, S., PLIEZ, O. (2006) Migrations entre les deux rives du Sahara, *Autrepart*, 4(36), Special issue containing a series of empirical studies on Trans-Saharan migration.

CAZALET, B. (2004) Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest, *Vertigo-La revue en sciences de l'environnement*, 5(3).

COSLOVI, L. Migration de transit au Maghreb. Le cas du Maroc, CeSPI Roma, [En ligne] URL : http://www.cespi.it/migration2/FrontSud/Marocco-Coslovi_fra.pdf.

COURNOYER, M. (2004) *Immigration clandestine subsaharienne, les migrants échoués au Maroc* [En ligne] URL : <http://www.alternatives.ca/article1058.html>. Consulté le 15 août 2008.

COUTURE, M. (2002) L'écotourisme : un concept en constante évolution, *Téoros, Revue de recherche en Tourisme*, 21(3), pp. 5-13.

DAHOU, T., et al., (2004) La Gouvernance des aires marines protégées: leçons ouest-africaines, *La revue en sciences de l'environnement Vertigo*, 5(3), pp. 1-13, [En ligne] URL : http://www.vertigo.uqam.ca/vol5no3/art10vol5no3/tarik_dahou_et_al.html

DAHOU, T. et WEIGEL, J-Y., (2005) La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques, le cas des aires marines protégées ouest-africaines, *Afrique contemporaine*, 1(213), pp. 217-230.

DE HAAS, H. (2005) *Maroc, De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe*, Université d'Oxford.

DE HAAS, H. (2006) *Migrations transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE : Origines historiques et tendances actuelles*, Université d'Oxford.

DIOP, E.S. (1975) *Étude géomorphologique de la pointe de Sangomar et des îles du Gandoul (Sénégal)*, TER, Faculté des lettres, 183p.

DIOP, E.S. (1986) Estuaires holocènes tropicaux : Étude de géographie physique comparée des «Rivières du Sud» : du Sine-Saloum à la Méllacorée (République de Guinée), Thèse de Doctorat (ULP de Stasbourg), 2 volumes; volume 1, 552p. et annexes, volume 2, planches cartographiques.

DIOP, E.S. (1990) *La côte ouest africaine : du Saloum (Sénégal) à la Mellacorée (République de Guinée)*, Coll.: Études et Thèses, Dakar, Édition de l'ORSTOM, 379 p.

EUROSTAT (2000) Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport national-le Maroc, préparé par Fadlollah A., Berrada A., Khachani M. Working papers, *Population et conditions sociales*, 3/2000 /E/no.6.

FALL, M. (2000) Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles dans la réserve de biosphère du delta du Saloum (RDBS). Maîtrise en Géographie (Université Cheik Anta Diop de Dakar, mémoire de maîtrise), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 134 p. et annexes.

FALL, M. (2006) Dynamique des acteurs, conflits et modes de résolution pour une gestion durable des ressources naturelles dans la réserve de biosphère du delta du Saloum (Sénégal). Doctorat en géographie (Université de Montréal, thèse de doctorat), Montréal, Université de Montréal, 233 p. et annexes

FALL, P. D. (2007) L'incidence des politiques migratoires européennes sur les relations entre l'Afrique de l'Ouest et le Maroc, Communication à la troisième édition des Rendez-vous de l'Histoire de Rabat, 27 au 30 mars 2007 [En ligne] URL : <http://www.matrix.msu.edu/~ucad/papadembafall/maoumy/Texte/RVH%20RABAT%202007%20Papa%20Demba%20FALL.pdf> Consulté le 6 août 2008.

FALL, M. et VILLENEUVE, D. (2010) Gouvernance participative dans la réserve de biosphère du delta du Saloum : quelles stratégies d'acteurs ? *IN L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux*, GAGNON, C. (dir.), Québec, PUQ

FAYE, I. (2001) Missirah : un port de pêche dans les îles du Saloum. Maîtrise en Géographie (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mémoire de maîtrise), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 156p. et annexes.

FÉRAL, F. (2007) L'administration des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, *Mondes en développement*, 2(138), pp. 43-60.

FIBLA, C. (2003) «Se risquer pour une vie meilleure», *Akfar*, <http://www.iemed.org/afkar/2/ffibla.php>

GIROUX S. TREMBLAY, G (2002) Méthodologie des sciences humaines, Montréal, ERPI, 241 p.

GUIRO, I. (2004) Problématique de la gestion des ressources naturelles dans les terroirs du Delta du Saloum (PNDS) : l'exemple de Nenabah, Missirah, Djinack Bara et Djinack Diataco. Maîtrise en Géographie (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mémoire de maîtrise), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 97p. et annexes.

HAMADEH, S., et *al.*, (2007) Chèvres, cerisiers et cassettes vidéos. Communication participative pour le développement et gestion communautaire des ressources naturelles en milieu semi-aride au Liban, *IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles*, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et L'Harmattan, pp. 89-96.

HAMDOUCH, B., KHACHANI, M., (2004) Colloque Bruxelles : Les déterminants de l'émigration internationale au Maghreb, 12 p. [En ligne] URL : http://www-aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance2/s4_hamdouchkhachani.pdf

IÇDUYGU, H. (2003) Transit migration in Turkey : trends patterns, and issues, European Commissions, 38 p.

JACCOUD M., et MAYER, R. (1997) L'observation en situation et la recherche qualitative *IN La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Poupart et *al.*, Montréal, Gaëtan morin Éditeur, pp. 221-250.

KHACHANI, M. *La migration clandestine au Maroc*, Communication : Entre mondialisation et protection des droits-Dynamiques migratoires marocaines : histoire, économie, politiques et culture, Casablanca, 13, 14 et 15 juin 2003 [En ligne] URL : http://74.125.45.104/search?q=cache:bVyBhGCx5SIJ:www.generiques.org/migrations_mar

[ocaines/interventions/khachani_article.pdf+La+migration+clandestine+au+Maroc+khachani&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=ca](#)

KWAME BOAFO, L. (2007) La communication participative pour le développement : un point de vue africain *IN Eau, terre et vie. Communication participative pour le développement et gestion des ressources naturelles*, BESSETTE, Guy (Dir.), CRDI, PUL et L'Harmattan, pp. 63-74.

LAHLOU, M. (2003) *Le Maghreb, L'Europe et les migrations des Africains du Sud du Sahara : possibilités d'action*, BIT.

LAHLOU, M. (2005) Migrations irrégulières transméditerranéennes et relations Maroc-Union européenne, Paper presented at the XXV International Population Conference, Tours, France, July 18-23.

LAHLOU, M. (2005) « Migrations irrégulières transméditerranéennes entre le Maghreb et l'union Européenne : Évolutions Récentes », Rapport de Recherche, Florence : European University Institute, RSCAS.

LAHLOU, M. (2005) État des migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne, *IN ALAMI M'CHICHI, H., HAMDOUCH, B., LAHLOU, M., 2005, Le Maroc et les migrations*, Fondation Friedrich Ebert, Rabat, 92 p.

LAPEYRE, R., *et al.*, (2007) L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar, *Afrique contemporaine*, 2(222), pp. 83-110.

LÉVÊQUE, C. (1997), *La Biodiversité*, Coll. Que sais-je?, No. 3166, Paris, PUF, 128 p.

MBENGUE, M (2004) Les terroirs périphériques continentaux du Parc national du Delta du Saloum (PNDS) : cas de Némanding, Same et Massarinko. Maîtrise en Géographie (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mémoire de maîtrise), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 168 p. et les annexes.

M'BETE, R. (2003) La gestion participative des aires protégées (faune et flore) en Afrique. Étude de cas : La gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo-Brazzaville., 65 p. [En ligne] URL : <http://www.ivt.ulg.ac.be/memoire/rogermbete.pdf>

MBOUP, B (1997) Du Sénégal en Italie : analyse d'une filière de migration internationale à partir de Kébémér de 1985 à 1995. Maîtrise en Géographie (Université Cheikh Anta Diop de Dakar, mémoire de maîtrise), Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 104 p. et les annexes.

MENGUE-MEDOU, C. (2002) Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation, *Vertigo-La revue en sciences de l'environnement*, 3(1) [en ligne] URL : www.vertigo.uqam.ca/vol3n1/art7vol3n1/c_mengue-medou.html

NGUINGUIRI, J. (1999) Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Revue des initiatives existantes. CIFOR, Occasional Paper n° 23. pp: 5-20

PÉLISSIER, P. (1966) *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Fabrègue, 939 p.

PLIEZ, O., (2006) *Les mécomptes de la géographie du Sahara des migrants*, CNRS Le Caire.

PLIEZ, O. (2006) Nomades d'hier, nomades d'aujourd'hui, les migrants africains réactivent-ils les territoires nomades du Sahara ?, *Annales de Géographie*, pp. 688-707.

POUPART, J. (1997) L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques *IN La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Poupart et al., Montréal, Gaëtan morin Éditeur, pp. 173-210.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL (Bureau de la prévision et de la statistique) (2007)

RODARY, E., CASTELLANET, C., (2003) Les trois temps de la conservation, *IN Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible ?*, RODARY, E., CASTELLANET, C., ROSSI, G., Paris, Karthala, pp. 5-44.

ROSSI, G. (2003) Questions d'incertitude, *IN Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible ?*, RODARY, E., CASTELLANET, C., ROSSI, G., Paris, Karthala, pp. 50-64.

ROUÉ, M. (2003) ONG, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité, *Revue internationale des sciences sociales*, 4(178), pp. 597-600.

ROULET, P-A. (2007) La gestion communautaire de la faune sauvage comme facteur de reconsidération de la privatisation et de la marchandisation des ressources naturelles ? Le cas du tourisme cynégétique en Afrique sub-saharienne. *Afrique contemporaine*, 2(222), pp129-147.

SABOURIN, P (2006) L'analyse de contenu, *IN Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, GAUTHIER B. (dir.), Québec, PUQ, pp. 357-385..

SAVOIE-ZAJC, L. (2006) L'entrevue semi-dirigée, *IN Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*, GAUTHIER B. (dir.), Québec, PUQ, pp. 293-316.

TALBOT, D. (2006) La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays, *Développement durable et territoire*, Dossier 7 : Proximité et environnement.

TYLER, S. (dir.) (2006) *La congestion des ressources naturelles, réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, CRDI, Ottawa, 104 p.

UICN (2003) Définition d'aire protégée. [En ligne] URL : www.uicn.org, Consulté le 10 janvier 2009.

UNESCO (1991) *Plan d'action des réserves de la biosphère : éducation relative à l'environnement*. Actes du séminaire régional de Sangmilia Cameroun, 06-10 mai 1991, 446 p.

CARTES

ACKERMANN, G. et *al.*, Dynamique des paysages et perspectives de développement durable sur la petite cote et dans le delta du Sine – Saloum (Sénégal), *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 7 Numéro 2 | septembre 2006, [En ligne], mis en ligne le 27 septembre 2006. URL : <http://vertigo.revues.org/2206> Consulté le 17 septembre 2009.

FSA, Université Laval (2006) Routes migratoires transahariennes [En ligne] URL : http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/VernaG/EH/GIF/afrique_emigration2006.gif

UNESCO-MAB, (2008) Biosphere Reserves - World Network, UNESCO-MAB Secretariat, Paris, France, [En ligne] URL: http://portal.unesco.org/science/en/ev.php-URL_ID=4793&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

ANNEXES

Jeunes qui souhaitent quitter leur village

1. Identification

Nom :

Âge :

Frères et sœurs :

Place occupée dans la fratrie :

Études :

S'exprime en français :

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle activité pratiquez-vous?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliqué dans la GRN?

En êtes-vous satisfait?

Quelles sont vos perspectives d'avenir en rapport avec votre activité?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Perspectives migratoires

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du village? Si oui, où?

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du Sénégal? Si oui, où?

Avez-vous l'intention de quitter votre village? Si oui, pour quelles raisons?

Pour quel endroit pensez-vous quitter?

Pensez-vous que cet endroit sera votre destination finale?

Si non, quelle est la destination que vous souhaitez rejoindre?

Pourquoi cette destination finale?

Que connaissez-vous sur cette destination?

Quelle image vous faites-vous de cet endroit?

Quand pensez-vous partir de votre village?

Comment comptez-vous vous y rendre (Europe) ?

Êtes-vous conscient du danger qui vous attend lors de votre migration (Europe) ?

Êtes-vous prêt à faire plus d'une tentative pour émigrer (Europe)?

Que ferez-vous une fois votre processus migratoire terminé?

Comptez-vous demeurer là-bas de façon définitive ou songez-vous à rentrer au Sénégal (le cas échéant, songez-vous à rentrer au village) ?

D'où vient votre idée d'émigrer?

Connaissez-vous quelqu'un qui a déjà tenté, ou qui a réussi, à émigrer (Europe)?

Connaissez-vous quelqu'un qui a réussi son émigration (Europe)?

Quels sont les signes de sa réussite?

Avez-vous le soutien de votre famille?

Votre décision d'émigrer est-t-elle irréversible?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Advenant la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour vous impliquer dans la gestion des ressources naturelles de votre terroir villageois, reconsidèreriez-vous le fait de quitter votre village?

Quel rôle pourriez-vous jouer dans ce contexte?

Jeunes qui souhaitent demeurer dans leur village

1. Identification

Nom :

Âge :

Frères et sœurs :

Place occupée dans la fratrie :

Études :

S'exprime en français :

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliqué dans la GRN?

En êtes-vous satisfait?

Quelles sont vos perspectives d'avenir en rapport avec votre activité?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Perspectives migratoires

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du village?

Si oui, où?

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du Sénégal?

Si oui, où?

Comment décririez-vous votre vie au village?

Avez-vous déjà eu l'intention de quitter votre village?

Si oui, pour quelles raisons?

Si non, qu'est-ce qui vous retient dans votre village?

Pensez-vous un jour que vous serez forcé de partir?

Si oui, pour quelles raisons?

Si non, pour quelles raisons?

Selon-vous, qu'est-ce qui motive les autres jeunes à quitter leur village?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Croyez-vous que la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour impliquer les jeunes dans la gestion des ressources naturelles de votre terroir villageois pourrait retenir les jeunes dans leur village?

Quel rôle pourriez-vous jouer dans ce contexte?

Femmes dont les enfants ont quitté leur village

1. Identification

Nom :

Âge :

Nombre d'enfant(s):

Études :

Études des enfants :

S'exprime en français :

Enfants s'expriment en français :

Avez-vous des coépouses?

Ont-elles des enfants?

Si oui, le nombre :

Y en a-t-il qui ont émigré?

Est-ce qu'ils participent activement au ménage?

Voulez-vous que votre (vos) enfant (s) suive (suivent) cet exemple?

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliquée dans la GRN?

Pensez-vous laisser un patrimoine à vos enfants?

Comment décririez-vous la vie de vos enfants au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquent-ils?

Est-ce en rapport avec les RN?

Sont-ils impliqués dans la GRN?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Perspectives migratoires

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du village?

Si oui, où?

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du Sénégal?

Si oui, où?

Vos enfants étaient-ils déjà allés à l'extérieur du village avant leur départ?

Si oui, où?

Vos enfants étaient-ils déjà allés à l'extérieur du Sénégal avant leur départ?

Si oui, où?

Pourquoi vos enfants sont-ils partis?

Avez-vous soutenu vos enfants dans leur projet d'émigration?

Si oui, pourquoi?

Et avec quels moyens?

Pour quel endroit sont-ils partis?

Avez-vous des nouvelles d'eux depuis leur départ?

Que font-ils maintenant?

Ont-ils l'intention de revenir au Sénégal?

Si oui, ont-ils l'intention de revenir au village?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Croyez-vous que la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour impliquer les jeunes dans la gestion des ressources naturelles du terroir villageois pourrait retenir les jeunes dans leur village?

Quel rôle pourrait être occupé par les jeunes dans ce contexte?

Femmes dont les enfants sont toujours au village

1. Identification

Nom :

Âge :

Nombre d'enfant(s) :

Études :

Études des enfants :

S'exprime en français :

Enfants s'expriment en français :

Avez-vous des coépouses?

Ont-elles des enfants?

Si oui, le nombre?

Y en a-t-il qui ont émigré?

Est-ce qu'ils participent activement au ménage?

Voulez-vous que votre (vos) enfant (s) suive (suivent) cet exemple?

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliqué dans la GRN?

Pensez-vous laisser un patrimoine à vos enfants?

Comment décririez-vous la vie de vos enfants au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquent-ils?

Est-ce en rapport avec les RN?

Sont-ils impliqués dans la GRN?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Perspectives migratoires

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du village?

Si oui, où?

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du Sénégal?

Si oui, où?

Vos enfants étaient-ils déjà allés à l'extérieur du village avant leur départ?

Si oui, où?

Vos enfants étaient-ils déjà allés à l'extérieur du Sénégal avant leur départ?

Si oui, où?

Vos enfants ont-ils déjà pensé quitter le village?

Si oui, pourquoi?

Et vers quelle destination ont-ils pensé quitter?

Si non, qu'est-ce qui les retient au village?

Encouragez-vous vos enfants à demeurer au village, ou au contraire, préféreriez-vous que vos enfants quittent le village?

Pourquoi?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Croyez-vous que la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour impliquer les jeunes dans la gestion des ressources naturelles du terroir villageois pourrait retenir les jeunes dans leur village?

Quel rôle pourrait être occupé par les jeunes dans ce contexte?

Personnes âgées

1. Identification

Nom :

Âge :

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du village?

Si oui, où?

Êtes-vous déjà allé à l'extérieur du Sénégal?

Si oui, où?

Avez-vous toujours vécu au village?

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous ou pratiquez vous encore?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliqué dans la GRN?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Profil historique de l'environnement du terroir villageois

Pouvez dresser un portrait des conditions environnementales du passé du terroir villageois?

Selon vous quels sont les principaux changements survenus avec le temps sur le plan des conditions environnementales du terroir villageois?

Selon-vous, les conditions environnementales actuelles du terroir villageois constituent-elles un facteur contribuant à l'exode des jeunes?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Croyez-vous que la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour impliquer les jeunes dans la gestion des ressources naturelles du terroir villageois pourrait retenir les jeunes dans leur village?

Quel rôle pourrait être occupé par les jeunes dans ce contexte?

Chefs de village

1. Identification

Nom :

Âge :

2. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous la vie des jeunes du village?

Quelle(s) activité(s) pratiquent-ils?

Est-ce en rapport avec les RN?

Sont-ils impliqués dans la GRN?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Profil historique de l'environnement du terroir villageois

Votre village connaît-il l'exode des jeunes?

Si oui, quels sont les facteurs qui engendrent ce phénomène?

Si oui, vers quelle(s) région(s) les jeunes quittent-ils?

Si non, qu'est-ce qui retient les jeunes au village?

Les jeunes sont-ils encouragés à quitter le village, ou si au contraire on tente de les retenir?

Le cas échéant, les jeunes ayant quitté constituent-ils une source de revenu pour le village, et sont-ils revenus (en visite ou de façon permanente) au village?

Pouvez dresser un portrait des conditions environnementales du passé des environs du village?

Selon vous quels sont les principaux changements survenus avec le temps sur le plan des conditions environnementales des environs du village?

Selon-vous, les conditions environnementales actuelles des environs du village constituent-elles un facteur contribuant à l'exode des jeunes?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Croyez-vous que la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour impliquer les jeunes dans la gestion des ressources naturelles de la RBDS pourrait retenir les jeunes dans leur village?

Quel rôle pourrait être occupé par les jeunes dans ce contexte?

Focus groupe

1. Relations (perspectives) avec l'espace et les ressources

Comment décririez-vous votre vie au village?

Quelle activité pratiquez-vous?

Est-ce en rapport avec les RN?

Êtes-vous impliqué dans la GRN?

En êtes-vous satisfait?

Quelles sont vos perspectives d'avenir en rapport avec votre activité?

Est-ce que le fait que votre village soit situé dans une réserve de biosphère constitue une contrainte à vos activités?

3. Perspectives migratoires

Avez-vous l'intention de quitter votre village?

Si oui, pour quelles raisons?

Pour quel endroit pensez-vous quitter?

Comment comptez-vous vous y rendre (Europe)?

Êtes-vous conscient du danger qui vous attend lors de votre migration (Europe)?

Êtes-vous prêt à faire plus d'une tentative pour émigrer (Europe)?

Que ferez-vous une fois votre processus migratoire terminé?

Comptez-vous demeurer là-bas de façon définitive ou songez-vous à rentrer au Sénégal (le cas échéant, songez-vous à rentrer au village) ?

D'où vient votre idée d'émigrer?

Connaissez-vous quelqu'un qui a déjà tenté, ou qui a réussi, à émigrer (Europe)?

Connaissez-vous quelqu'un qui a réussi son émigration (Europe)?

Quels sont les signes de sa réussite?

Avez-vous le soutien de votre famille?

Votre décision d'émigrer est-t-elle irréversible?

4. Gestion participative comme alternative à l'émigration

Advenant la possibilité que des moyens soient mis en œuvre pour vous impliquer dans la gestion des ressources naturelles de votre terroir villageois, reconsidèreriez-vous le fait de quitter votre village?

Quel rôle pourriez-vous jouer dans ce contexte?

